



Diego Maradona à propos d'Abdelmjid Dolmy

*La classe ! C'est de la grande classe !*



Lire Page 30

www.libe.ma

# Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9178

Lundi 30 Novembre 2020

Les leaders des partis politiques louent la sagesse avec laquelle S.M le Roi a géré le dossier d'El Guerguarate

*Driss Lachguar : Le rôle joué par le Maroc pour instaurer la sécurité, la stabilité et la paix procure une immense et légitime fierté*

Une demi dose du vaccin d'AstraZeneca plus efficace qu'une dose complète

*Une étude internationale devrait éclairer le mystère*



Page 8

Mohamed Benabdelkader s'enquiert du chantier de construction du nouveau siège du tribunal de première instance de Dakhla

*Bir Gandouz bientôt dotée d'un Centre judiciaire*



Page 7

Rencontre entre le ministre de l'Economie et des Finances et la CGEM autour du PLF 2021 et de la relance de l'économie

*Les opérateurs économiques doivent continuer à y croire, à investir et à créer de la valeur et des emplois*



Page 14



إدريس لشكر

الكاتب الأول لحزب الاتحاد الاشتراكي للقوات الشعبية

Lire page 2

Les leaders des partis politiques louent la sagesse avec laquelle S.M le Roi a géré le dossier d'El Guerguarate

## Driss Lachguar : *Le rôle joué par le Maroc pour instaurer la sécurité, la stabilité et la paix procure une immense et légitime fierté*

Actualité



C'est la sérénité, la sécurité et la paix qui règnent au niveau du passage frontalier d'El Guerguarat entre le Maroc et la Mauritanie, après l'opération non-offensive et réussie des Forces Armées Royales, le 13 novembre et grâce à laquelle les FAR ont balayé une fois pour toutes les miliciens du Polisario et rétabli l'ordre dans cette zone frontalière vitale, non pas seulement pour le Maroc et la Mauritanie, mais aussi pour tous les pays de l'Afrique de l'Ouest.

Contrairement à la propagande haïneuse des séparatistes et du régime algérien prétendant que dans cette zone règnent le chaos et l'insécurité et que les miliciens du Polisario mènent des combats chimériques contre les forces marocaines, les dirigeants des partis politiques représentés au Parlement, dont le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar, ont tenu par leur visite à El Guerguarat vendredi dernier à transmettre à l'opinion publique et à la communauté internationale un message politique selon lequel la zone frontalière entre le Maroc et la Mauritanie est sécurisée et entre de bonnes mains.

«Je ne peux pas décrire ce que j'ai ressenti quand j'ai foulé cette zone», a souligné le Premier secrétaire de l'USFP dans des déclarations à la presse lors de cette visite, ajoutant que «les agents de l'Algérie ont tenté d'en faire une zone où règnent le chaos et l'insécurité», mais grâce aux efforts consentis par le Maroc, la sé-

curité est revenue à cette zone importante. «Nous avons marché dans cette zone jusqu'à la frontière avec la Mauritanie. Tout est calme ici», a affirmé le dirigeant socialiste, tout en soulignant que le Polisario et ses commanditaires algériens entendaient par leur manœuvre à El Guerguarat de s'installer définitivement dans cette zone et, partant, séparer le Maroc et sa profondeur africaine.

Et Driss Lachguar de mettre en exergue: «L'objectif du Maroc est de défendre les libertés fondamentales, à savoir la liberté de circulation des personnes et celle des biens. Cela a trouvé un écho positif chez l'opinion publique internationale. Le rôle joué par le Maroc pour instaurer la sécurité, la stabilité et la paix procure une immense et légitime fierté malgré les manœuvres des adversaires du Royaume pour montrer le contraire au monde».

A leur arrivée sur les lieux vendredi 27 novembre, les leaders des partis politiques ont salué la sagesse et la détermination avec lesquelles S.M le Roi Mohammed VI a géré le dossier d'El Guerguarat sur tous les plans, à travers ses initiatives politiques et ses contacts intenses au niveau international pour rétablir la situation dans le strict respect de la légalité internationale.

Dans un communiqué conjoint, les leaders de ces formations politiques se sont félicités de l'opération pacifique et professionnelle menée par les Forces Armées Royales sur Hautes instructions de

S.M le Roi, chef suprême et chef d'état-major général des FAR, ayant permis le rétablissement de la circulation des biens et des personnes entre le Maroc et la Mauritanie en particulier, et entre l'Europe et l'Afrique subsaharienne en général.

Ces partis ont aussi réitéré lors de cette visite leur mobilisation constante derrière le Souverain pour faire face à toutes les manœuvres des adversaires de l'intégrité territoriale du Royaume, qui constituent une menace grave pour la paix et la stabilité de la région confrontée aux dangers du terrorisme, de l'émigration clandestine, de la traite des êtres humains, du trafic de drogue et des armes et du crime organisé. Les huit partis politiques nationaux ont aussi salué les positions de la communauté internationale et des pays frères et amis en soutien à la première cause nationale et à la proposition sérieuse et crédible d'autonomie présentée par le Maroc, en vue de mettre fin à ce différend artificiel.

Ces formations politiques ont, par ailleurs, exprimé leur satisfaction pour le processus de développement dans les régions de Laâyoune-Sakia El Hamra et Dakhla-Oued Eddahab, l'évolution constatée dans la mise en œuvre du nouveau modèle de développement des provinces du Sud lancé par S.M le Roi et l'intérêt particulier accordé par le Souverain au chantier de la régionalisation avancée dans ces régions, en vue de les doter des ressources humaines et financières

nécessaires.

Les leaders des dites formations ont relevé que leur visite au point de passage d'El Guerguarat s'inscrit dans le cadre du suivi des développements de cette question, suite aux provocations successives des milices du Polisario depuis des années, et en particulier depuis le 21 octobre dernier, au niveau de ce passage vital sur les plans régional et international, dans une tentative désespérée de bloquer le trafic en violation des accords internationaux et des résolutions de l'ONU, et à l'intervention pacifique, réussie, sage et réfléchie menée par les FAR afin de sécuriser ce passage et rétablir le mouvement naturel des biens et des personnes.

Cette visite reflète la volonté de ces formations politiques, qui comprennent en plus de l'USFP, le Parti de la justice et du développement, le Parti de l'authenticité et de la modernité, le Parti de l'Istiqlal, le Rassemblement national des indépendants, le Mouvement populaire, l'Union constitutionnelle et le Parti du progrès et du socialisme, de réitérer leurs positions nationales en faveur de cette opération en temps opportun, et les réactions diplomatiques et politiques qui l'ont suivie.

Cette visite au poste-frontière El Guerguarat a permis aux leaders des huit partis politiques de constater de visu le flux normal de la circulation via ce passage et le rétablissement du trafic civil et commercial entre le Maroc et la Mauritanie.

Mourad Tabet / Ahmadou El-Katab

# CAMPAGNE AGRICOLE 2020-2021



## PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT DES JEUNES EN MILIEU RURAL



MOBILISATION  
DE 8 MILLIARDS DH



ACCOMPAGNEMENT,  
INCLUSION ET  
SENSIBILISATION



**Al Moustatmir Al Qaraoui**

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc n'a de cesse d'œuvrer pour la promotion d'un tissu entrepreneurial solide notamment à travers son programme Al Moustatmir Al Qaraoui, qui se décline en 3 programmes complémentaires :

Programme 1 : nouvelles créations de TPE non agricoles dans le monde rural (moins de 5 ans) ;

Programme 2 : nouvelles créations de TPE agricoles (moins de 5 ans) ;

Programme 3 : TPE agricoles déjà existantes apportant un élément nouveau générateur d'une forte valeur ajoutée.

Tous ces efforts visent à créer un environnement incitatif propice à l'émergence d'une classe moyenne agricole et rurale.



CREDIT AGRICOLE DU MAROC

UN ENGAGEMENT DURABLE



## Le Président congolais exprime sa solidarité avec le Royaume



Le Président de la République Démocratique du Congo (RDC), Félix Antoine Tshisekedi, a exprimé sa solidarité avec le Royaume du Maroc par rapport à ses engagements internationaux dans la zone d'El Guerguarat.

Dans une lettre adressée à Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Antoine Tshisekedi, qui a mis en avant les relations amicales entre les deux pays, a qualifié "d'inacceptable" la situation qui a prévalu dans la zone d'El Guerguarat suite à la pénétration illégale des milices du Polisario dans cette zone où elles ont mené des actes de banditisme empêchant la circulation des personnes et des biens et harcelant continuellement les observateurs militaires de la MINURSO.

Antoine Tshisekedi a souligné qu'il partage l'avis que la communauté internationale, par le truchement de l'Organisation des Nations unies "dont vous avez eu à saisir le Secrétaire général sur le dossier, mettra tout en œuvre en vue de remédier promptement et définitivement à cette situation au mieux du respect du statut de cette zone tampon et de la libre circulation et de la préservation de la dignité des Marocains".

## Vojtech Filip : Le blocage de la libre circulation menace la paix et la sécurité

Le blocage de la libre circulation des personnes et des biens par le "polisario" menace la paix et la sécurité dans la région du Maghreb et du Sahel, a affirmé le vice-président de la Chambre des députés tchèque et président du Groupe d'amitié Tchéquie-Maroc, Vojtech Filip.

"Le blocage de la libre circulation des personnes et des biens par le Polisario menace non seulement les droits légitimes du Royaume du Maroc, mais aussi la paix et la sécurité dans la région du Maghreb et du Sahel ainsi que le cessez-le-feu négocié par l'ONU en 1991", a souligné Vojtech Filip dans une déclaration à l'issue d'une réunion avec l'ambassadeur du Maroc en République tchèque, Hanane Saadi.

La République tchèque avait salué l'engagement du Maroc à maintenir l'accord de cessez-le-feu de 1991 sous l'égide de l'ONU et appelé le Polisario à faire de même.

La République tchèque a également affirmé "appuyer la reprise rapide du dialogue politique sous les auspices de l'ONU afin de trouver une solution durable à la question du Sahara, et ce dans le respect des principes du droit international".

## Arancha Gonzalez Laya *La position de l'Espagne sur le Sahara, une politique d'Etat*

La position du Royaume d'Espagne sur la question du Sahara "reste toujours inchangée" parce qu'il s'agit d'une "politique d'Etat", a affirmé la ministre espagnole des Affaires étrangères, de l'UE et de la Coopération, Arancha Gonzalez Laya.

"Au sein d'un gouvernement de coalition comme le nôtre, il peut y avoir des opinions différentes et des sensibilités différentes. Toutefois, notre position sur la question du Sahara demeure inchangée. Il s'agit d'une politique d'Etat", a souligné Arancha Gonzalez Laya qui était l'invitée, jeudi, d'une émission sur la radio nationale espagnole (RNE).

"La politique extérieure de l'Espagne est fixée par le ministère des Affaires étrangères en coordination avec le président du gouvernement", a relevé la cheffe de la diplomatie espagnole, faisant observer que la position de son pays sur la question du Sahara "est constante et n'a subi aucun chan-

gement".

Arancha Gonzalez Laya avait réitéré la semaine dernière que son pays plaide pour un "soutien total" au Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, afin qu'il puisse "garantir le maintien du cessez-le-feu" au Sahara et faire avancer "une négociation qui permette une solution politique, négociée, juste et durable conforme aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU".

"Pour l'Espagne, l'important, ce sont les résolutions des Nations unies. Toutes. La dernière, en octobre de cette année, exprime clairement les paramètres de cette négociation", avait clarifié Arancha Gonzalez Laya.

Dans ce sens, elle avait indiqué avoir transmis, elle-même, cette position lors de "nombreux contacts maintenus ces derniers jours avec le Maroc, la Mauritanie, l'Algérie et le Secrétaire général des Nations unies, pour promouvoir cette voie de dialogue".



## La Croatie salue l'engagement marocain en faveur du cessez-le-feu

Le ministre croate des Affaires étrangères et européennes, Gordan Grlić Radman, a affirmé que son pays salue "l'engagement du Maroc en faveur du cessez-le-feu ainsi qu'en faveur de la liberté de mouvement civil et commercial à travers le passage d'El Guerguarat".

Le chef de la diplomatie croate, qui a exprimé cette position lors de sa participation à la vidéoconférence ministérielle tenue jeudi sous le thème "UE-Voisinage Sud, pour une association renouée", a également appelé au renouvellement du processus politique sous les auspices des Nations unies, a indiqué un communiqué du ministère croate des Affaires étrangères et européennes, rendu public à l'issue de cette vidéoconférence.

Le responsable croate a aussi mis l'accent sur l'"importance capitale" de la stabilité politique des partenaires Sud de l'Union européenne (UE), affirmant qu'il est "important pour l'UE d'engager avec ses partenaires de la région une coopération plus forte et plus structurée à même de promouvoir la sécurité, la croissance économique durable et l'intégration régionale, en plus de la lutte contre la pandémie de la Covid-19".

## Christian Cambon exprime son soutien au rétablissement de la libre circulation à El Guerguarat



Le président du groupe interparlementaire d'amitié France-Maroc du Sénat français, Christian Cambon, a exprimé, vendredi, son soutien à l'initiative du Maroc de rétablir la libre circulation à El Guerguarat.

"Christian Cambon, président du groupe interparlementaire d'amitié France-Maroc, soutient l'initiative du Royaume du Maroc visant à rétablir la libre circulation des biens et des personnes dans la zone tampon de El Guerguarat", indique un communiqué du Sénat français.

Christian Cambon, qui préside également la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées du Sénat, a rappelé son attachement au cessez-le-feu et appelé à une relance du processus politique, sous l'égide des Nations unies, ajoute la même source.

Récemment, la zone d'El Guerguarat,

située au Sud à la frontière avec la Mauritanie, a été l'objet d'une forte tension, à la suite du blocage, par des milices du Front Polisario, du principal point de passage économique et humain entre le Maroc et la Mauritanie, par lequel transite aussi un important flux de marchandises entre l'Europe et l'Afrique, rappelle le communiqué.

"La France se tient aux côtés du Maroc, son meilleur allié en Afrique", a déclaré Christian Cambon, soulignant "le rôle majeur du Maroc sur la scène internationale pour maintenir la sécurité et la stabilité et lutter contre les trafics et le terrorisme, notamment au Sahel, où nos soldats sont engagés, ou en Libye, comme l'ont illustré les récentes négociations menées sous l'égide du Maroc entre les délégations du Haut Conseil d'Etat libyen et du Parlement de Tobrouk".

"Depuis 45 ans, le Royaume du

Maroc a consenti des efforts considérables pour cette région et ses habitants en investissant dans l'éducation, la santé, le logement, les activités économiques et les infrastructures", a indiqué Christian Cambon. Il a rappelé, dans ce contexte, qu'une délégation du groupe d'amitié du Sénat s'était rendue sur place en avril 2019, notamment dans les villes de Laâyoune et Dakhla, pour étudier la situation et s'entretenir avec la population. "Les populations civiles ont besoin de développement économique et social pour vivre en paix", a-t-il affirmé.

Christian Cambon a rappelé "le soutien de la France à la recherche d'une solution juste, durable et mutuellement agréée, sous l'égide de l'ONU, et conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, en considérant le plan d'autonomie proposé par le Maroc en 2007 comme une base sérieuse et crédible pour une solution négociée".

## Le CCME lance une formation sur le plaidoyer au sujet du Sahara

Le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME) lance, ce lundi, un projet de formation visant à qualifier les Marocains du monde sur le plaidoyer au sujet de la question du Sahara marocain.

Motivé par la nécessité d'intensifier les efforts, de mettre en réseau les expertises et de valoriser les ressources scientifiques, humaines et matérielles, ce projet est destiné aux étudiants et professeurs marocains à l'étranger, aux cadres des associations, ainsi qu'aux militants de la société civile et ceux actifs sur les réseaux sociaux, pour le développement de leurs capacités de plaidoyer, précise le Conseil dans un communiqué.

Des programmes de formation ont été élaborés en quatre langues, dans une première phase, à savoir l'arabe, le français, l'espagnol et l'anglais, ajoute le communiqué, notant qu'une équipe scientifique travaille sur d'autres langues.

Dans le cadre de ce programme de formation, élaboré en partenariat avec plusieurs universités marocaines, un accord de coopération et de partenariat sera signé entre le Conseil et la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Rabat-Agdal, selon la même source.

L'accord vise à valoriser les efforts de recherche scientifique liée aux problématiques des Marocains du monde, à permettre à cette catégorie de citoyens d'accéder aux services scientifiques et de formation fournis par la Faculté de droit de Rabat-Agdal, en plus de faire bénéficier les étudiants et professeurs de la Faculté de l'expérience et des ressources du Conseil pour développer la recherche et l'enseignement en ce qui concerne les questions de la communauté marocaine à l'étranger.

Il vise également, poursuit le communiqué, à ouvrir des filières qui s'intéressent aux Marocains du monde, spécialement au niveau des cycles du Master et de Doctorat dans les domaines juridique, économique et social et à développer et à mettre en réseau les relations scientifiques unissant le Conseil avec plusieurs universités internationales en Europe, en Amérique et dans le monde arabe. Il s'agit aussi de permettre aux étudiants de la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Rabat-Agdal de bénéficier de ces accords et aux étudiants marocains des différentes universités du monde de bénéficier de bourses et de relations scientifiques avec les étudiants de la Faculté de droit de Rabat-Agdal.

## La décision de Bahreïn d'ouvrir un Consulat général à Laâyoune reflète ses positions

La décision de Bahreïn d'ouvrir un consulat général dans la ville de Laâyoune reflète les positions constantes de ce pays en faveur de l'intégrité territoriale et l'unité nationale du Royaume du Maroc frère, a affirmé vendredi l'ambassadeur du Bahreïn à Rabat, Khalid bin Salman bin Jabr Al-Musallam.

Dans une déclaration à la MAP, le diplomate bahreïnite a souligné que "la décision du Royaume de Bahreïn d'ouvrir un consulat général dans la ville de Laâyoune, suite à l'appel téléphonique reçu hier par S.M le Roi Mohammed VI de son frère S.M le Roi Hamad Ben Issa Al Khalifa reflète les positions constantes du Royaume de Bahreïn en faveur de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale du Royaume du Maroc frère, et traduit l'exemplarité des relations maroco-bahreïnes et les liens de fraternité, d'amour, de sincérité et d'unité de destin".

L'inauguration d'un consulat général du Royaume de

Bahreïn à Laâyoune "n'est pas une position symbolique, mais plutôt une décision concrète, qui vient consacrer le soutien ferme et continu du Royaume du Bahreïn au Maroc, et incarner des relations politiques solides, fondées sur la fraternité et la solidarité, en défense de la souveraineté des deux pays frères et de leur unité nationale", a-t-il ajouté.

Le Royaume de Bahreïn aspire à ce que ce pas donne une forte impulsion aux relations entre les deux Royaumes pour les hisser à des perspectives plus larges, a-t-il souligné.

Le diplomate bahreïnite a, en outre, exprimé le soutien de son pays aux mesures prises par le Royaume du Maroc pour garantir le flux des biens, marchandises et personnes entre le Royaume du Maroc et la République Islamique de Mauritanie, au niveau de la zone d'El Guerguarat, au Sahara marocain, dénonçant toute pratique qui pourrait perturber la circulation dans ce passage commercial vital entre le Royaume du Maroc et sa profondeur africaine.





# Condamnation du blocus économique exercé par le Polisario contre l'ensemble des peuples africains



Des experts, chercheurs et responsables des centres de recherche stratégique africains ont exprimé leur soutien à l'intervention du Maroc dans la zone tampon d'El Guerguarat pour rétablir l'ordre et réaffirmer son intégrité territoriale, dans le respect de la légalité internationale, condamnant le blocus économique exercé par les milices du Polisario contre l'ensemble des peuples africains.

Dans une "Déclaration de soutien au Maroc concernant la libération du point-frontière d'El Guerguarat", la Fédération africaine des études stratégiques (basée à Abidjan) a considéré que l'action d'obstruction d'El Guerguarat, en tant qu'unique passage terrestre sécurisé reliant l'Europe et l'Afrique de l'Ouest, constitue de par sa mise en œuvre et ses objectifs un acte de guerre en violation des règles élémentaires du Droit international, du Droit des Conflits Armés (DCA) et du Droit international humanitaire.

"A ce titre, il a été établi que des groupes armés du Front Polisario se dissimulent parmi la population civile servant de bouclier humain et dont ils assurent l'encadrement sous la coercition. Adossée au moins à 22 caches d'armes, cette opération militaire perfide est contraire aux règles conventionnelles du jus in bello (DCA). Elle constitue également une grave violation des engagements du Polisario au sens de l'accord de cessez-le-feu signé avec les Nations unies, et au mépris des appels répétés émanant du Secrétaire général des Nations unies, des résolutions du Conseil de sécurité et des appels de la Communauté internationale, lit-on dans cette déclaration, signée par une trentaine d'experts africains.

Pour ces chercheurs africains, la résolution 2414 du 27 avril 2018, est l'une des illus-

trations des sommations répétées par lesquelles le Conseil de sécurité a enjoint au Polisario de "se retirer immédiatement de la zone tampon d'El Guerguarat et lui a ordonné de ne pas se livrer aux actes déstabilisateurs de déplacement de structures administratives à l'Est du dispositif de défense", affirmant que le mépris du Polisario à l'égard de la légalité et la Communauté internationale est incommensurable, voire même sans précédent, lorsqu'il a autorisé l'agression physique des éléments de la MINURSO, par le jet de pierres contre un hélicoptère portant le signe de l'ONU.

C'est aussi un acte de guerre, passible de crime contre l'humanité, en tant que blocus économique exercé contre l'ensemble des peuples africains portant atteinte à plusieurs de leurs droits élémentaires garantis par des dispositions spéciales du DIDH, ont-ils ajouté.

C'est aussi une embûche supplémentaire contre l'insertion sereine de l'Afrique dans l'économie mondiale, notamment avec l'Europe et l'Asie. Elle est d'autant plus condamnable qu'elle intervient dans un contexte marqué par la pandémie de Covid-19, où l'Afrique est en dépendance critique en termes de produits et équipements médicaux d'urgence, ont tenu à relever ces experts africains.

Et de souligner que ce blocus économique mené de manière irresponsable par le Polisario, nuit à une population ouest africaine frôlant les 500 millions de personnes devenant de plus en plus dépendante des milliers de tonnes de moyens de subsistance, des médicaments et de biens de différentes natures qui traversent quotidiennement le passage d'El Guerguarat.

Ce passage, rappelle-t-on, est le seul cor-

don sécurisé et prospère d'un écheveau nourricier interafricain que nos ancêtres appelaient les routes caravaniers reliant l'Afrique de l'Ouest et l'Europe à travers le nord de l'Afrique. Le bloquer, c'est aller contre l'histoire et la géographie.

Tenant compte du fait que l'opération menée par les forces armées marocaines pour libérer le passage d'El Guerguarat a été légitime, licite et mise en œuvre de manière professionnelle, efficace et conforme aux règles d'engagement établies dans le droit des conflits armés, la Fédération africaine des études stratégiques a souligné avec satisfaction et beaucoup d'admiration qu'aucune victime n'a été déplorée, ni parmi les civils ni parmi les miliciens, et le tout corroboré par la réalisation de l'objectif fixé, en l'occurrence le rétablissement de la circulation au niveau d'El Guerguarat.

Et d'ajouter que le Maroc a entouré préalablement son action par une batterie de mesures juridiques et diplomatiques jugées sages et responsables face à la mésaventure du Polisario qui persistait dans son entêtement pendant trois semaines, notant que c'est dans ce cadre qu'il faudrait interpréter les multiples consultations effectuées par la diplomatie marocaine avec l'ONU, son Secrétaire général, certains pays du Conseil de sécurité et des pays voisins.

Il s'agit également d'une opération mûrement réfléchie et efficacement mise en œuvre, à partir du moment où le banditisme du Polisario visant à bloquer le passage humain et commercial d'El Guerguarat se répétait annuellement depuis 2017, avec beaucoup de zèle aventurier en cette année 2020 au point qu'on l'aurait cru interminable en l'absence d'une réaction résolue du Maroc, ont tenu à rappeler les signataires de cette dé-

claration.

Ils ont désavoué, à cet égard, les agissements irresponsables du Polisario visant à plonger la zone dans le chaos et conséquemment à prendre en otage l'avenir des populations nord-ouest africaines, saluant l'opération des Forces Armées Royales, menée sur instructions Royales éclairées, donnant l'exemple du dévouement dans la défense de l'unité et l'intégrité nationales et promouvant les intérêts d'épanouissement des peuples africains.

Se félicitant du professionnalisme des Forces Armées Royales, donnant l'espoir pour une opérationnalisation rapide des Forces Africaines en Attente (FAA) de l'Union africaine, capables de démêler des crises locales par des opérations propres et conformes aux règles établies du DCA, les chercheurs africains ont approuvé la décision du Maroc de demeurer lié au processus de paix sous l'égide des Nations unies, en dépit du désengagement du Front Polisario qui semble tirer sa dernière salve du baroud d'honneur espérant à tort embraser la région dans une guerre totale.

Dans ce cadre, les signataires de cette déclaration ont appelé les parties au conflit à la retenue et au retour au processus politique et aux négociations, sous l'égide des Nations unies, pour convenir d'une solution politique, pragmatique, et mutuellement acceptée par toutes les parties concernées, exhortant les dirigeants africains et les instances concernées de l'Union africaine à se pencher sur les conditions humaines des populations sous le contrôle des milices du Polisario, dans les camps de Tindouf, et s'assurer qu'elles jouissent de leur statut de réfugiés présumés et si elles exercent un minimum de leurs droits élémentaires à l'expression et à la circulation.

# Mohamed Benabdelkader s'enquiert du chantier de construction du nouveau siège du tribunal de première instance de Dakhla

## *Bir Gandouz bientôt dotée d'un Centre judiciaire*

Le ministre de la Justice, Mohamed Benabdelkader, s'est rendu vendredi au chantier de construction d'un nouveau siège du tribunal de première instance à Dakhla pour s'enquérir de l'état d'avancement des travaux de cet édifice relevant de la circonscription judiciaire de Laâyoune.

La réalisation de ce nouveau tribunal, pour une enveloppe budgétaire d'environ 44,63 millions de dirhams (MDH), s'inscrit dans le sillage des efforts visant à rapprocher l'administration judiciaire des justiciables, à fournir des services de qualité et à améliorer les conditions de travail du personnel.

S'étendant sur une superficie de 9.455 m<sup>2</sup> dont 7264 m<sup>2</sup> couverts, ce futur tribunal de deux étages comprend notamment trois salles d'audience, six espaces de détention, 80 bureaux, trois salles d'archives et des espaces réservés aux avocats, notaires et adouls, en plus d'une salle de réunion et une buvette.

Dans une déclaration à la presse, Mohamed Benabdelkader a souligné que les travaux de construction de ce projet sont en phase finale, notant que son déplacement à Dakhla s'inscrit dans le cadre des visites de chantier visant à s'enquérir du renforcement et la modernisation des infrastructures judiciaires dans les pro-



vinces du Sud du Royaume.

Le nouveau siège sera doté d'un pavillon dédié à la Chambre d'appel, qui devrait remplacer la Chambre mobile actuelle entre Laâyoune et Dakhla, a-t-il fait savoir, ajoutant que cet édifice a été bâti selon les normes de l'architecture marocaine authentique et moderne.

Au terme de cette visite, Mohamed Benabdelkader a tenu des réunions avec des responsables judiciaires et administratifs du tribunal de première instance d'Oued Eddahab et les représentants des professions judiciaires, en plus de la première promotion des femmes adouls exerçant dans le même tribunal.

La réalisation de cette nouvelle structure judiciaire per-

mettra également d'assurer de meilleures conditions de travail aux magistrats, avocats et aux cadres du secrétariat-greffe, a-t-il fait savoir, ajoutant que cet édifice a été bâti selon les normes de l'architecture marocaine authentique et moderne.

Au terme de cette visite, Mohamed Benabdelkader a tenu des réunions avec des responsables judiciaires et administratifs du tribunal de première instance d'Oued Eddahab et les représentants des professions judiciaires, en plus de la première promotion des femmes adouls exerçant dans le même tribunal.

Il a dans ce sens souligné que la décision Royale autorisant la femme à exercer la profession d'adoul renforcera les compétences de la gente féminine dans le système de la justice.

Lors de cette visite, Mohamed Benabdelkader a été accompagné du président de l'association des barreaux du Maroc, le bâtonnier de l'Ordre des avocats d'Agadir, de Guelmim et de Laâyoune, le procureur général près de la Cour d'appel de Laâyoune et les responsables de l'administration centrale, ainsi que les responsables judiciaires et administratifs

au tribunal de première instance d'Oued Eddahab.

A signaler, par ailleurs, qu'un Centre judiciaire sera édifié prochainement à Bir Gandouz, pour un coût estimé à 7 millions de DH.

La réalisation de ce centre s'inscrit dans le sillage des efforts visant à rapprocher l'administration judiciaire des justiciables, à fournir des services de qualité et à améliorer les conditions de travail du personnel.

S'étendant sur une superficie de 8.000 m<sup>2</sup>, cette future juridiction de proximité de deux étages comprend notamment deux salles d'audience (100 m<sup>2</sup> chacune), un espace de détention, une salle d'archives, des bureaux front office et des bureaux réservés aux responsables judiciaires, aux magistrats et aux fonctionnaires.

Il sera doté également d'une librairie, d'une salle de formation et une autre de réunion et d'une salle de prière et une buvette, ainsi que de quatre logements de fonction au profit des responsables judiciaires.

Dans une déclaration à la presse, le ministre de la Justice, Mohamed Benabdelkader, qui a visité samedi le lot de terrain réservé à la construction de ce

Centre judiciaire, a souligné que le projet s'inscrit dans le cadre du programme de son département visant à renforcer et réhabiliter les infrastructures judiciaires dans les provinces du Sud du Royaume, en vue de faciliter l'accès aux prestations de la justice pour les justiciables.

Cette nouvelle structure judiciaire remplira au début les missions du Centre judiciaire à Bir Gandouz, mais elle sera dotée de normes lui permettant d'être un tribunal de première instance, a-t-il indiqué, notant qu'il sera équipé également de bureaux front office dédiés aux usagers non justiciables.

Cette future juridiction de proximité offrira des prestations à la population des cinq communes relevant de la province d'Aousserd, qui se déplacait à Dakhla pour ses affaires judiciaires.

A cette occasion, Mohamed Benabdelkader, accompagné du gouverneur de la province, Abderrahmane El Jaouhari, et de plusieurs personnalités de la justice et des autorités locales, a effectué une visite au siège temporaire du juge résident à Bir Gandouz, au port de Lamhiriz et à la première tranche de la zone industrielle Al Massira près du site de pêche Lamhiriz.

## Nouvelle publication

Le ministère de la Justice a publié, récemment, un nouvel ouvrage sur la loi organisant l'exercice de la médecine légale, avec comme objectif de fournir des explications détaillées et aborder une conception d'une interprétation juridique commune de ce texte.

Cette nouvelle publication, faisant partie d'une série d'ouvrages publiés par le Centre des études et des recherches en politique pénale relevant de la direction des affaires pénales et des grâces, s'inscrit dans le cadre de la vulgarisation des nouveaux textes juridiques encadrant le système de la justice auprès des acteurs œuvrant dans le domaine judiciaire et des citoyens, en général.

Ce livre examine et analyse les contenus de la nouvelle loi N° 77.17 relative à l'exercice de la médecine légale, avec une annexe qui comprend les travaux préparatoires à la loi et aux textes juridiques, outre les documents nationaux et internationaux afférents au domaine de la médecine légale.

Cet ouvrage important du centre, qui devrait être transféré à l'Observatoire national de la criminalité, traduit l'importance qu'accorde le ministère à l'édification d'une compréhension juridique commune des textes légaux encadrant le système judiciaire.



# Une demi-dose du vaccin d'AstraZeneca plus efficace qu'une dose complète



**D**ans un souci de diversification des sources d'approvisionnement, le Maroc avait passé une commande au laboratoire anglo-suédois AstraZeneca, qui collabore avec l'Université d'Oxford en Grande-Bretagne. Mais l'efficacité du vaccin candidat d'AstraZeneca, estimée à 70%, a récemment été remise en question. Et ce n'est peut-être pas plus mal. Car en plus de se démarquer par ses résultats jugés encourageants, il semblerait qu'une demi-dose serait plus efficace qu'une dose complète pour laquelle il est conçu à l'origine afin de garantir une protection optimale. Les chercheurs ont été surpris de découvrir qu'avec une demi-dose, l'efficacité constatée serait de 90%, contre seulement 62% de protection après l'injection de la seconde moitié, un mois après. Décidément, ce nouveau coronavirus ne cessera jamais de nous surprendre et d'intriguer les scientifiques qui n'ont évidemment pas tardé à afficher publiquement leur incompréhension.

Pour couper court à la polémique, les chercheurs d'AstraZeneca ont assuré qu'une «enquête détaillée sera menée pour comprendre exactement pourquoi nous obtenons une meilleure efficacité avec une demi-dose». Puis, ce fut au tour de Pascal Soriot, président-directeur général du groupe pharmaceutique suédo-britannique de déclarer : « Maintenant

que nous avons trouvé ce qui semble être une meilleure efficacité, nous devons la valider, donc nous devons faire une étude supplémentaire car nous savons que l'efficacité est élevée, donc nous avons besoin d'un plus petit nombre de patients ».

Les résultats de cette nouvelle étude internationale qui devraient donc être rapide, nous révéleront si c'était une erreur humaine ou un phénomène biologique.



*Une étude internationale devrait éclairer le mystère*

Mais si l'efficacité d'une demi-dose se confirme, les pays qui ne sont pas trop avancés dans les phases de test pourront modifier le protocole pour qu'une seule demi-dose soit injectée. Finalement, ce serait une bonne nouvelle. Un atout de plus dans la manche du vaccin d'AstraZeneca face à la concurrence. D'autant qu'il a déjà une longueur d'avance. Moins cher, il est aussi plus facile à stocker que les antidotes produits par Moderna ou Pfizer. De plus, AstraZeneca a prévu 3 milliards de doses, disponibles en 2021 contre 1,3 milliard de doses, fin 2021, pour Pfizer et son partenaire BioNTech.

Dans un pays comme le Maroc, où le coronavirus fait des dizaines de morts par jour, il est impératif d'arrêter l'hémorragie et d'enrayer l'épidémie. La campagne de vaccination demeure le chemin le plus efficace. Un chemin qui recèle tout de même des questions sans réponses et des zones d'ombre mal éclairées. Alors que l'Organisation mondiale de la santé ne jure que par le vaccin de l'Américain Pfizer et de l'Allemand BioNTech, dont le taux d'efficacité atteint les 95%, le Maroc n'a d'yeux que pour Sinopharm et AstraZeneca à un degré moindre. S'agissant de l'entreprise d'Etat chinoise, elle aurait développé un remède contre le Sars-Cov2 « sûr et efficace » si l'on en croit le chef du gouvernement, Saad Eddine El Othmani. A tel point que sur les 10 millions de doses

commandées au China National Biotech Group (CNBG), 1 million serait d'ores et déjà entre les mains du gouvernement qui espère lancer sa campagne de vaccination mi-décembre.

Cela dit, d'après un article du « New York Times », daté du 25 novembre, le CNBG a déposé il y a moins d'une semaine, une demande de commercialisation de ses vaccins auprès de la Food and Drug Administration chinoise, avant même d'avoir conclu les essais cliniques qui normalement devraient durer un an. Un empressement qui n'a pas manqué de générer moult critiques chez la communauté scientifique. Surtout que les publications de CNBG dans le cadre de l'efficacité de ses vaccins dans les essais de phase 3 n'ont pas encore été diffusées. D'où certainement l'absence de crédibilité aux yeux de l'OMS. Une position à laquelle Sinopharm oppose une assurance à toute épreuve : « Près d'un million de personnes ont reçu le nouveau vaccin dans le cadre d'un programme d'utilisation d'urgence. Jusqu'à présent, nos progrès, que ce soit en matière de recherche et développement, d'essais cliniques, de production ou d'utilisation d'urgence, dominent le monde dans tous les aspects. Seuls quelques-uns présentaient des symptômes bénins », a rappelé le président du groupe Sinopharm, Liu Jingzhen.

**Chady Chaabi**



# 2.260 lits hospitaliers supplémentaires prévus en 2021

Les nouveaux projets hospitaliers prévus au titre de l'année 2021 seront dotés d'une capacité litière supplémentaire de 2.260 lits, a fait savoir, samedi à Rabat, le ministre de la Santé, Khalid Ait Taleb.

Il s'agit de la reconstruction du Centre Hospitalier et Universitaire (CHU) Ibn Sina de Rabat, la construction de huit centres hospitaliers provinciaux, la construction d'un centre hospitalier régional à Oujda et la construction de 11 hôpitaux de proximité, a précisé M.Ait Taleb lors de la présentation du projet de budget de son département devant la commission de l'enseignement et des affaires culturelles et sociales à la Chambre des conseillers.

Le programme d'action comprend également, selon le ministre, l'élargissement de la couverture médicale de base dans la perspective d'une couverture sanitaire universelle d'ici la fin de 2022, le renforcement des programmes nationaux de santé et de lutte contre les maladies, la mobilisation des ressources humaines, ainsi que la consolidation de la gouvernance du secteur, entre autres.

Khalid Ait Taleb a précisé que le budget alloué à son département s'élève à 19,774 milliards de dirhams (MMDH) au titre de l'année 2021, soulignant à cet égard le caractère prioritaire de l'élargissement de la couverture médicale de base. Il s'agit d'une augmentation de 1,090 milliard de dirhams du budget sectoriel de la santé, soit une progression de 5,8% en comparaison avec l'année budgétaire en cours. Le budget consacré au ministère est réparti en fonction des programmes du budget que sont les ressources humaines, le renforcement des



capacités du système de santé, la planification, la programmation et la coordination, la santé reproductive, la santé de la mère et de l'enfant, ou encore les personnes à besoins spécifiques.

Il s'agit aussi de la veille épidémiologique, la sécurité sanitaire, la prévention et le contrôle des maladies, les soins de santé primaires, préhospitaliers et hospitaliers, la continuité de l'offre de soins ainsi que la maintenance de l'infrastructure et des équipements de santé.

En outre, il a passé en revue les divers axes de la réforme du système de santé, à savoir le renforcement de l'investissement public et du partenariat

public-privé, la promotion de l'industrie nationale du médicament, la réforme institutionnelle et la gestion proactive des programmes de santé.

Le responsable a d'autre part rappelé que 69% de la population marocaine bénéficie de la couverture sanitaire de base jusqu'en 2019, alors que le Régime d'assistance médicale (Ramed) couvre plus de 16,5 millions de personnes jusqu'en septembre 2020. Les hôpitaux publics et les CHU ont offert plus de sept millions de prestations compte tenu des mesures prises dans la lutte contre la pandémie de Covid-19.

S'agissant des réalisations du minis-

tère au cours de la période 2019-2020, le ministre a évoqué le renforcement de l'offre nationale de santé pour faire face notamment à la crise sanitaire liée à la Covid-19, mettant en avant l'augmentation du nombre de laboratoires effectuant des tests de dépistage Covid-19 ainsi que la participation du Maroc aux essais cliniques pour développer un vaccin contre le virus.

De même, il a mis en avant l'augmentation de la capacité clinique de quelque 1.696 lits, la protection sanitaire en milieu rural ou encore la réduction des prix de près de 1.000 médicaments supplémentaires.

## Prolongation des mesures préventives contre la Covid-19 à Essaouira



Les autorités provinciales d'Essaouira ont décidé, vendredi, de prolonger de 15 jours les mesures préventives en vigueur au niveau de la ville en vue d'enrayer la propagation de la pandémie de Covid-19.

Il s'agit de la prorogation de l'ensemble des mesures préventives prévues dans l'arrêté du gouverneur de la province, Adil El Maliki, datant du 13 novembre dernier.

Cette nouvelle décision in-

tervient suite aux conclusions des opérations de suivi quotidien et d'évaluation régulière menées par le Comité provincial de veille chargé de la gestion de la pandémie de Covid-19.

A rappeler que le gouverneur

de la province avait émis un arrêté prévoyant une série de mesures, entrées en vigueur vendredi 13 novembre à 18H00.

Ces mesures concernaient la fermeture provisoire, à 20H00, des locaux de commerce et de ceux dédiés aux activités professionnelles et de services dans les quartiers qui enregistrent une hausse du nombre des cas d'infection par la Covid-19 au niveau du territoire de la ville d'Essaouira.

Elles portaient aussi sur la fermeture provisoire, à 16H00, du marché hebdomadaire à Sekkala et des marchés de proximité, et à 20H00, des cafés, des restaurants et des snacks dans les quartiers concernés, ainsi que sur l'interdiction de la diffusion des matches de football dans tous les cafés situés dans la commune d'Essaouira sans exception.

Les autorités d'Essaouira avaient également décidé, conformément à cet arrêté, d'in-

terdire tous les rassemblements et attroupements dans les différents espaces publics à l'intérieur des quartiers concernés, de veiller au contrôle strict du respect des mesures préventives (port du masque de protection, distanciation physique) sous peine d'application des sanctions prévues par la loi à l'encontre des contrevenants, et de renforcer le contrôle aux entrées de la ville.

Cet arrêté, dont l'exécution avait été confiée aux autorités locales, aux services sécuritaires, à la collectivité territoriale de la ville d'Essaouira et aux services décentralisés de la province, chacun selon ses attributions, avait, par ailleurs, affirmé la poursuite de l'application des autres mesures en vigueur à l'échelle nationale conformément à l'état d'urgence sanitaire décrété dans le Royaume, notamment l'interdiction des fêtes de mariage, des cérémonies de funérailles, des rassemblements familiaux et des attroupements.



## Plus de 400.000 morts en Europe *Une partie du continent retrouve ses magasins*



Le seuil des 400.000 morts du Covid-19 a été franchi samedi en Europe, deuxième région la plus touchée au monde, dont une partie a néanmoins rouvert ses commerces ce weekend à l'approche des fêtes de fin d'année.

En France, tous les magasins ont rouvert samedi jusqu'à 21H00 maximum, couvre-feu oblige, en respectant un protocole sanitaire strict, un soulagement pour les commerçants avant Noël. "Je pense qu'on va avoir du monde pour voir le sapin, des familles, mais pas forcément un fort pouvoir d'achat", a estimé Manon, 29 ans, vendeuse aux Galeries Lafayette. Le grand magasin parisien a accueilli ses premiers clients sous les applaudissements d'une rangée de salariés. Le pays a recensé vendredi près de 1.000 nouveaux morts, un bilan qui inclut toutefois des décès survenus les jours précédents dans les maisons de retraite.

En Pologne, les centres commerciaux ont rouvert samedi. Irlandais et Belges devront en revanche attendre mardi pour retrouver leurs commerçants, même si le reflux de l'épidémie se confirme. "Les efforts et les sacrifices de chacun d'entre nous ont marché. Des vies ont été sauvées", s'est félicité le Premier ministre irlandais Micheál Martin. "La situation dans notre pays s'améliore (...) mais il est important de maintenir le cap", a abondé son homologue belge Alexander de Croo.

Dimanche, trois nouvelles régions italiennes - Lombardie (nord), Piémont (nord-ouest) et Calabre (sud) - ont levé également leurs restrictions. Mais bars et les restaurants

et resteront fermés, comme en France ou en Belgique.

L'épidémie de coronavirus reste toujours virulente, même en Europe, deuxième région la plus touchée après l'Amérique latine et les Caraïbes: le seuil des 400.000 décès a été passé samedi sur le continent, selon un bilan de l'AFP, et plus de 36.000 morts y ont été recensés ces sept derniers jours (36.147), soit le bilan hebdomadaire le plus lourd depuis le début de la pandémie. Les pays européens les plus endeuillés sont le Royaume-Uni (57.551 morts), l'Italie (53.677 morts) et la France (51.914 morts).

En Allemagne (15.965 décès recensés), pourtant considérée comme un bon élève dans la lutte contre le Covid-19, "il est possible que les restrictions se poursuivent aussi dans les premiers mois de 2021", a prévenu samedi le ministre de l'Economie Peter Altmaier dans le quotidien Die Welt. "Beaucoup dépendra" de l'arrivée d'un vaccin, a-t-il ajouté, alors que le pays enregistrait plus de 21.000 nouveaux cas en 24 heures.

A Chypre, les autorités ont décidé d'imposer un couvre-feu dès lundi. Et en Turquie, un couvre-feu en fonction de l'âge est imposé depuis samedi.

En Grande-Bretagne, après un nouveau confinement décidé par l'Irlande du Nord et le retour en Angleterre à un système d'alerte à trois niveaux, le Pays de Galles va durcir les restrictions visant les pubs et restaurants pour limiter la circulation du virus avant Noël.

Ce qui n'est pas du goût de tous les Britanniques. Invoquant rien de moins que la Magna Carta, texte fondateur de la démocra-

tie moderne, une coiffeuse près de Bradford, dans le nord de l'Angleterre, est devenue une héroïne chez les adversaires du confinement sur les réseaux sociaux. Elle a cumulé 17.000 livres (environ 19.000 euros) d'amendes pour avoir maintenu son salon ouvert, malgré le confinement de quatre semaines instauré début novembre en Angleterre.

Des centaines de personnes ont par ailleurs participé à des manifestations interdites contre les restrictions sanitaires samedi à Londres, et plus de soixante ont été arrêtées, selon la police.

Près de 61,6 millions de cas de Covid-19 ont été officiellement dénombrés dans le monde depuis le début de la pandémie, et au moins 1.444.426 personnes y ont succombé, selon un bilan de l'AFP samedi.

Les Etats-Unis restent le pays le plus endeuillé avec 266.009 morts, suivis du Brésil avec 172.561 décès.

L'incertitude face au Covid-19 a réduit les habituelles foules attendant au petit matin l'ouverture des magasins américains pour se ruer sur les bonnes affaires du "Black Friday", et la ruée s'est faite sur internet: les Américains ont dépensé en ligne vendredi 6,2 millions de dollars... par minute, soit un total de 4,5 milliards de dollars, selon le comptage publié vendredi soir par la société informatique Adobe Digital Insights.

Ce "Black Friday" et le "Cyber Monday" qui suivra, lundi, pourraient "devenir les deux jours de ventes en ligne les plus importants de l'histoire", a jugé Adobe.

A Los Angeles, qui connaît une flambée de cas, les autorités ont interdit "tous les ras-

semblements publics et privés d'individus n'appartenant pas au même foyer", "à l'exception des offices religieux et des manifestations", pour trois semaines à partir de lundi.

San Francisco de son côté a annoncé la mise en place d'un couvre-feu et d'autres restrictions à partir de lundi. "Je ne sais pas comment être plus direct. Ce sont les temps les plus dangereux que nous affrontons pendant cette pandémie", a averti le maire, London Breed, sur Twitter. "Ne voyagez pas et ne vous rassemblez pas. Nous devons mettre ça sous contrôle et ne pouvons pas laisser les choses continuer à ce rythme", a-t-il plaidé.

Au Japon, les autorités de Tokyo ont demandé aux établissements servant de l'alcool, karaokés compris, de fermer à 22H00 à partir de samedi, pour trois semaines.

L'archipel avait été relativement épargné jusqu'ici par le Covid-19 (un peu plus de 2.000 décès et 135.400 infections) et il n'a pas imposé de confinement. Mais il est maintenant confronté à un record d'infections quotidiennes.

Le coût économique de la pandémie continue d'être abyssal. L'Inde a annoncé vendredi un recul de 7,5% de son PIB de juillet à septembre, entrant ainsi officiellement en récession technique pour la première fois depuis son indépendance en 1947.

Le géant d'Asie du Sud-Est, avec plus de 9,3 millions de cas, est le deuxième pays le plus touché au monde par la pandémie en nombre de personnes infectées, après les Etats-Unis.



# L'opacité demeure en Algérie après un mois d'absence du président

Un mois après le transfert en urgence d'Abdelmadjid Tebboune en Allemagne pour y être soigné du coronavirus, l'opacité demeure sur l'état de santé du président algérien, alimentant rumeurs et interrogations sur la direction du pays.

Âgé de 75 ans, Tebboune a été admis le 28 octobre dans "l'un des plus grands établissements spécialisés" d'Allemagne, sans précision de lieu. En fait, il est absent depuis au moins cinq semaines. Car il s'est mis "volontairement à l'isolement" dès le 24 octobre -- date de son dernier tweet -- après avoir été en contact avec des hauts responsables de la présidence et du gouvernement contaminés, puis admis "dans une unité de soins spécialisés de l'hôpital militaire de Ain Naâdja à Alger". "Son état de santé n'inspire aucune inquiétude", avait alors assuré la présidence. "Cette longue absence pour maladie, doublée d'un « protocole » d'information langue de bois, indique que le président est vraiment malade", observe le politologue algérien Mohamed Hennad. "Mais si cette absence prolongée pose problème, ce n'est pas à cause de la maladie elle-même, c'est parce que le pouvoir, manquant de culture de l'État et de bon sens, se complique l'existence pour rien car la vérité finit toujours par éclater", relève M. Hennad.

L'absence de M. Tebboune a réveillé le spectre de la vacance du pouvoir lors des hospitalisations à l'étranger d'Abdelaziz Bouteflika après son grave accident vasculaire cérébral en 2013. A la suite de cet épisode, c'est son frère Saïd qui a dirigé le pays et tenté avec le clan présidentiel d'imposer un 5e mandat de M. Bouteflika, poussant les Algériens à descendre massivement dans la rue en février 2019. M. Bouteflika démissionnera le 2 avril 2019 sous la double pression de l'armée et du soulèvement populaire, inédit et pacifique, du Hirak.

Depuis son départ -- pour Cologne et à bord d'un avion médicalisé français, selon des médias algériens --, six communiqués, sommaires et parfois contradictoires, ont été distillés par la présidence.

Ainsi, après avoir annoncé le 28 octobre qu'il était hospitalisé en Allemagne pour des "examens médicaux approfondis", la présidence a expliqué le lendemain qu'il recevait "le traitement adéquat et [que] son état de santé"



était "stable et pas préoccupant", sans jamais préciser de quoi souffre M. Tebboune, un gros fumeur.

Ce n'est que le 3 novembre qu'un communiqué lapidaire a annoncé qu'il était infecté par le Covid-19. Cinq jours plus tard, la présidence a indiqué que le chef de l'État était "en passe d'achever son traitement". Puis le 15 novembre, un autre communiqué précisait qu'il avait achevé son traitement et subissait "des examens médicaux".

Depuis, c'est le silence officiel, hormis une dépêche de l'agence officielle APS le 20 novembre faisant état d'une lettre de la chancelière allemande, Angela Merkel, "dans laquelle elle se réjouit qu'il se soit remis de son infection au coronavirus".

Interrogé par l'AFP, un porte-parole du gouvernement allemand a répondu que "la chancelière allemande a(vait) envoyé un mes-

sage écrit de prompt rétablissement au président algérien Tebboune", sans autre détail.

Cette communication pour le moins parcellaire et l'absence d'images du président ne cessent d'alimenter rumeurs et spéculations en tout genre en Algérie, au moment où ce pays subit une recrudescence de la pandémie.

L'incertitude sur l'état du président Tebboune -- censé promulguer la nouvelle Constitution après le référendum du 1er novembre et ratifier la loi de Finances 2021 -- pousse certaines voix à réclamer l'application de l'Article 102 de la Loi fondamentale, relatif à la vacance du pouvoir, afin d'éviter une crise constitutionnelle.

"L'Article 102 facilite bien les choses dans la mesure où le constat de vacance de pouvoir se fait en deux temps: l'état d'empêchement temporaire (du président), d'une durée maximale de 45 jours, puis sa démission de plein

droit au-delà de cette durée", explique M. Hennad. Dans ce cas, le président par intérim du Sénat, Salah Goudjil, un ancien combattant de la guerre d'indépendance âgé de 89 ans, assurera l'intérim en attendant l'élection d'un nouveau chef d'État.

Dans une déclaration à la presse jeudi, M. Goudjil a souhaité "un prompt rétablissement au président Tebboune".

Dans un entrefilet publié samedi et intitulé "La présidence nous écrit", le quotidien francophone El Watan évoque "une grande confusion qui s'est développée à propos de l'état de santé du président Abdelmadjid Tebboune", et affirme, en citant "une source digne de foi", que ce dernier "serait complètement guéri". "Il serait encore retenu en Allemagne pour des séances de remise en forme et il sera de retour au pays dans quelques jours", assure le quotidien.

## Nouvel échec pour Trump devant un tribunal de Pennsylvanie



La Cour suprême de l'État de Pennsylvanie a rejeté samedi une nouvelle plainte de la campagne de Donald Trump dénonçant des irrégularités lors du scrutin présidentiel, réduisant ainsi presque à néant la possibilité d'une modification des résultats.

La plainte déposée par les républicains réclamait soit l'invalidation des votes par le poste, soit l'annulation de l'ensemble du vote pour laisser aux législateurs de l'État le choix de décider du vainqueur. Le président élu Joe Biden a remporté la victoire en Pennsylvanie avec une différence de 81.000 voix.

La cour a rejeté ces deux demandes, qualifiant la deuxième de "surprenante" et estimant qu'elle visait à "déposséder de leurs votes les 6,9 millions de personnes ayant voté en Pennsylvanie".

La plainte contestait aussi la loi adoptée en 2019 instaurant le vote par correspondance en Pennsylvanie, affirmant qu'elle était anticonstitutionnelle.

Dans leur verdict, les juges ont fait valoir que

la contestation de cette loi intervenait trop tard, soit plus d'un an après son adoption, et à un moment où le résultat de l'élection "devenait selon toute apparence évident".

La Pennsylvanie a certifié la victoire de Joe Biden le 24 novembre, mais cette dernière plainte visait également à contester cette décision.

Vendredi, une cour d'appel avait rejeté une autre plainte de la campagne Trump affirmant que l'élection n'avait pas été équitable, et a refusé de bloquer la certification de la victoire de Joe Biden toujours en Pennsylvanie.

La campagne de Donald Trump a essuyé une vingtaine de défaites judiciaires dans tout le pays.

Jeudi, le président sortant a dit qu'il quitterait "bien sûr" la Maison Blanche si la victoire de Joe Biden à l'élection présidentielle était officiellement confirmée, tout en répétant qu'il pourrait ne pas reconnaître sa propre défaite. Le président américain continue néanmoins de rejeter sans preuves la victoire de Joe Biden.

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

DÉSIRE AVEC AVIDITÉ	TOUR DE GARDE	POILUS	MESURE VALIDER	NOTE	FIN D'ANNÉE	BASQUE	SON SECRET EST VÎTE CONNU
MANGE-TOUT						MORCEAU DE RAP	
NICKEL GRISERIE		MOQUERIE				DRAME NIPPON	
				ROMAINS	SUCRER		COLIP DE FELU GOÛT
LETTRES DE JOAN		LE BOUT DE LA LANGUE		POURRI			
LE MÊME		JEU DE DÉS					
PRISON			DE BAS EN HAUT: SUPER	RABAT	DE BAS EN HAUT: PASSAGE	LETTRES DE VICHY	
		MINER MÉTAL				QUARTIER DE REIMS	
ENTERRÉ VIVANT	GREFFON	JEU DE STRATÉGIE	LETTRES DE BERLUSCONI		VENU AU MONDE	ARTICLE INDEFINI	
ÉRAFLURE							
LAC DU SOUDAN		NOTE	FIN DE VERBE	FORME D'AVOIR	ROMAINS	LETTRES DE SALE	ARTICLE ESPAGNOL
AUTEUR DE ROBINSON CRUSOÉ		LE RÊVE AMÉRICAIN				CONSERVATEUR	
			AMOUR PROPRE				

Solution mots flechés d'hier

KEUF	A	CONIFÈRE	I	VOITURE A CHEVAL	M	ORDRE DU JOUR	EN ALSACE	EXERCISE DU BISMUTH	Z	RIEN ÉPARGNER SONNÉPE
BOURDE	G	A	F	F	E	ÉTIQUETTE	L	A	B	E
NEON	N	PARTIE DE PLAISIR	I	LA MODE	A	HOMME DE MAIN D'OUVRIER	S	B	I	R
GODICHE	N	I	G	A	U	D	CENTRE D'ACTION	L	E	N
ANGOISSE	T	R	A	C	SITUATION	E	T	A	T	I
ARRÊT RESPIRATOIRE	A	POINTS NUMÉRIQUES	T	R	A	D	I	T	I	O
ÉPROUVÉ	I	PARTI À GAUCHE	F	FIN DE VERBE	T	TAXE D'IMPÔT	I	M	P	O
N'EST PAS BLANCHI	E	C	R	U	ALUMINIUM	A	L	TÊTE DE ZÈBRE	L	E
IL	S	SODIUM	R	REVUE EN SOMME	M	A	G	A	Z	I
PRONOM AFFECTÉ	S	N	O	B	CONSEIL D'ARTISTE	E	G	E	R	I
ARRIME	A	M	A	R	R	E	S	E	D	

**Directeur de la Publication et de la Rédaction**  
Mohamed Benarbia

**Secrétaire général de la Rédaction**  
Ahmed Saâidi

**Rédaction**  
Mohamed Bouarab  
Hassan Bentaleb  
Alain Bouithy  
Mourad Tabet  
Wafaa Mejdoubi  
Mehdi Ouassat  
Chady Chaabi

**Responsable des ressources humaines**  
Atika Rachdi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezzafir

**Service technique**  
Khadija Sabi (Responsable)  
Meryem Warrach  
Myriem Rehane  
Khadija Halafi  
Hafid Bouzarouata  
Mariama Farki  
Elkandoussi Elmardi

**Révision**  
Abdelmoumein Warrach

**Secrétariat**  
Asmaa Tabaa

**Photographe**  
Ahmed Laaraki

**Documentation**  
Nadia Ghazali

**Correspondants**  
Ahmadou El Katab (Laâyoune)  
Abdelali khallad (Essaouira)

**Collaborateurs**  
Chouaib Sahnoun  
Khalil Benmouya

**Adresse de la Rédaction**  
33, Rue Amir Abdelkader  
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

**Site web:**  
www.libe.ma

**Journal Libération**

**Libération Maroc**

**OJD MAROC**  
2017  
www.ojd.ma

Youssef El Gahs  
Mouna El Youssoufi  
Loubna Baghdadi  
Latifa Mounib  
Rkia Ait Dahman  
Siham Zaïter  
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R  
3ème Etage - Casablanca  
Tél: 0522 31.00.62  
Fax: 0522 31.28.10

**Imprimerie**  
Les Editions Maghrebines

**Distribution**  
SAPRESS  
Dossier DE PRESSE  
130 / 64

**E-mail:**  
Libération@libe.ma  
Téléphone: 0522 61.94.04  
0522 62.32.32  
Fax de la rédaction: 0522 62.09.72

**Service annonces et publicité**  
E-mail: annoncesliberation@libe.ma



## Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III									
IV									
V									
VI									
VII									
VIII									
IX									

**HORIZONTALEMENT**

- I. Permutation.
- II. Ça fait mauvaise impression.
- III. L'enfer du GI.
- IV. Argent. Barrent.
- V. Démentis. Etain.
- VI. Con sur les bords. Drame oriental. Un proche.
- VII. Tira la langue. L'opinion.
- VIII. Ductile.
- IX. Sans eau. Saule.

**VERTICALEMENT**

- 1. Parties remises.
- 2. Excentrique.
- 3. Aurochs. Etendue d'eau.
- 4. Vespasienne.
- 5. Volcan. Prénom allemand.
- 6. Changeais de timbre. Planche.
- 7. Conduisit. Mesure l'intelligence.
- 8. Grimace.
- 9. Se déplacer à pas de souris.

## Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	O	N	O	M	A	T	O	P	E	E
II	P	E	T	O	M	A	N	E		
III	E	V	A	N	E	S	C	E	N	T
IV	R	E	G	U	L	E		L	E	O
V	A		E	M	I	R		I	O	N
VI	T	A		E	E		A	N	N	A
VII	R	I	E	N		L	E	G	A	L
VIII	I	N		T	O	U	R		T	I
IX	C		B	A	C	C	A	R	A	T
X	E	U	R	L		E	T	A	L	E

## Grilles de sudoku

**Facile**

	2	6						1
9	7	1					2	
6	8				5			
2	6		4			5	8	
		9	3		5	7		
7	5			1			3	2
		2				3		5
	7				3	2		4
4				2			9	

**Moyen**

				3		4		
		4	7	1				5
	5			4	9	2		
1			9					
6	9					8		7
				8				1
		2	1	9				6
5			3	7	1			
	9	5						

**Difficile**

8			4		3			
	6		1		8			
9			3	5		7	1	
			4	8			7	
		7			2			
1		2	9					
4	6		1	8				9
		3		2		4		
1	4							3

**Expert**

			4	6				
	3			9			6	
5	1			7				
	5	8						9
	1	6				2	8	
9				2			5	
		2			9		7	
	8		5				4	
			4	1				

## Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

## Solution sudoku d'hier

**Facile**

9	5	1	7	3	6	4	2	8
8	3	7	1	4	2	6	5	9
2	6	4	9	5	8	3	1	7
5	1	9	3	8	4	7	6	2
3	7	2	6	1	9	5	8	4
4	8	6	5	2	7	1	9	3
1	4	5	2	9	3	8	7	6
6	9	3	8	7	5	2	4	1
7	2	8	4	6	1	9	3	5

**Moyen**

3	7	5	8	4	9	1	2	6
8	6	4	7	2	1	5	9	3
9	1	2	5	3	6	4	8	7
6	8	1	4	5	2	3	7	9
5	2	3	9	1	7	6	4	8
4	9	7	6	8	3	2	1	5
1	4	8	3	7	5	9	6	2
2	5	6	1	9	8	7	3	4
7	3	9	2	6	4	8	5	1

**Difficile**

6	4	3	7	9	2	8	1	5
9	2	1	5	8	4	6	3	7
7	8	5	6	1	3	9	4	2
8	3	7	1	5	9	2	6	4
1	5	4	3	2	6	7	8	9
2	9	6	4	7	8	3	5	1
4	7	2	8	6	5	1	9	3
3	1	8	9	4	7	5	2	6
5	6	9	2	3	1	4	7	8

**Expert**

5	3	2	1	9	4	6	7	8
7	4	9	2	8	6	3	5	1
1	6	8	7	5	3	9	2	4
4	5	7	6	2	9	8	1	3
6	8	3	5	4	1	7	9	2
2	9	1	8	3	7	5	4	6
8	2	4	9	6	5	1	3	7
9	7	6	3	1	2	4	8	5
3	1	5	4	7	8	2	6	9

# Economie

## Signature d'un nouvel accord de pêche entre le Maroc et la Russie

Le Royaume du Maroc et la Fédération de Russie ont signé récemment un nouvel accord de coopération en matière de pêche maritime, qui vient remplacer celui de 2016 expiré en mars 2020.

En raison des restrictions dictées par la pandémie Covid-19, les deux parties avaient tenu plusieurs rounds de discussions en ligne avant de convenir d'une vision commune ayant abouti à la signature de l'accord, indique un communiqué du ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts.

Tout au début de ces rounds, les deux ministres chargés de la Pêche avaient exprimé leur volonté de reconduire la coopération halieutique entre les deux pays en tenant compte de l'état des ressources halieutiques et leur attachement à la préservation de cette ressource, souligne la même source. Le nouvel accord, d'une durée de 4 ans, est le 8ème du genre depuis 1992. Il établit le cadre juridique permettant à une flotte de 10 navires russes de pêcher des espèces de petits pélagiques dans les eaux marocaines au-delà de 15 miles nautiques, rapporte la MAP.

Il prévoit également une coopération scientifique et technique pour le suivi de l'écosystème pélagique dans les eaux marocaines entre l'Institut national de recherche halieutique et son homologue russe. De même, il permet à des étudiants marocains de bénéficier de bourses de formation dans les établissements russes spécialisés dans la pêche maritime.

L'activité des navires russes dans les eaux marocaines offre des possibilités de travail pour les marins pêcheurs marocains à raison de 16 marins par navire en permanence, selon le communiqué, notant que ces navires sont soumis à un régime de contrôle et de suivi qui comprend outre la visite technique dans des ports marocains, un suivi continu de chaque navire par satellite, ainsi que l'embarquement en permanence d'un observateur scientifique marocain.

Le ministère fait savoir aussi que la commission mixte, qui se réunira avant le début des activités de pêche, fixera le quota à accorder aux navires russes au titre de la première année de l'accord, conformément aux dispositions du plan d'aménagement de la pêcherie des petits pélagiques du stock C. Elle fixera également toutes les dispositions techniques et les arrangements financiers pour la mise en œuvre de l'accord.

Et de rappeler que l'accord prévoit une contrepartie financière composée d'une compensation financière annuelle représentant le droit d'accès à la ressource, la redevance annuelle, ainsi que les droits réglementaires des licences de pêche.

## Rencontre entre le ministre de l'Economie et des Finances et la CGEM autour du PLF 2021 et de la relance de l'économie



Les conséquences économiques et sociales de la pandémie de Covid-19 « nous interrogent sur notre capacité à pouvoir rebondir face à un stress test auquel l'économie moderne n'a encore jamais été confrontée », a déclaré le ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, Mohamed Benchaâbou.

Quand bien même des nouvelles encourageantes relatives à l'efficacité de certains vaccins viennent éclaircir l'obscurité de ce contexte dominé par l'incertitude, « nous devons nous mobiliser. Soit nous sommes ensemble pour relever ce défi et nous réussissons soit nous avançons en rangs dispersés et nous échouons », a-t-il lancé lors d'une rencontre tenue jeudi 26 novembre et organisée par la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM).

S'il est entendu que l'Etat doit soutenir l'économie pour maintenir les activités et sauvegarder les emplois, grâce à des mécanismes qui permettront de relancer la machine économique, Mohamed Benchaâbou a estimé que « les opérateurs économiques doivent en parallèle continuer à y croire, à investir et à créer de la valeur et des emplois. Sinon les efforts consentis par l'Etat seront sans effet ».

Au cours de cette rencontre, organisée sous le thème de « La LF-2021 face à l'impératif de la relance », le ministre a ainsi appelé à « agir en toute responsabilité dans ce contexte de rareté des ressources, où chaque dirham compte et devra être dépensé de manière judicieuse et efficiente ».

A ce propos, il a défendu que « l'endettement de l'Etat doit être manié avec sagesse pour répondre aux besoins de l'économie et de la société sans pour autant hypothéquer l'avenir de nos enfants et des générations futures ».

Soulignons que dans son exposé, l'argentier du Royaume s'est longuement exprimé sur les principales dispositions prévues dans le PLF 2021 (voté récemment par la première Chambre).

Mais avant d'en parler, il a relevé une forte reprise de l'économie mondiale, au

troisième trimestre 2020, suite au déconfinement qui a suivi la première vague Covid-19.

Brossant la situation à l'échelle nationale, Mohamed Benchaâbou a fait état de l'atténuation de la contre-performance des activités non agricoles, à l'exception de certains secteurs qui continuent à enregistrer des évolutions négatives.

Il a notamment cité le cas « du tourisme et des activités connexes avec un repli des recettes de voyages de 62,5%, soit 42 milliards de DH en moins ».

Dans son exposé, il a également relevé certains secteurs totalement à l'arrêt depuis le début de la pandémie, à l'instar des activités de l'événementiel. Poursuivant son intervention, le ministre a rappelé le bon comportement du secteur minier, la poursuite de l'évolution favorable de l'activité portuaire et la reprise de certaines branches industrielles ainsi que l'atténuation de l'évolution négative des ventes de ciment.

Mohamed Benchaâbou a noté aussi que « la demande de l'énergie électrique a évolué à un rythme moyen de +0,8% à partir du 1er juillet 2020 après des baisses significatives, de l'ordre de -15% durant la période du confinement

général, ce qui traduit une reprise progressive de l'activité économique ».

Le ministre a, par ailleurs, fait état de l'allègement du déficit commercial de 22,5% à fin septembre, du redressement des recettes des MRE (+3,8%) à fin octobre 2020 ainsi que de l'amélioration continue des avoirs officiels de réserve à fin septembre. Et de préciser que ceux-ci se sont situés à 306,4 milliards de dirhams, soit l'équivalent de 7 mois et 16 jours d'importations de biens et services.

Il a toutefois consenti un ralentissement de l'investissement révélé par le recul persistant des importations en biens d'équipement, de l'ordre de 20% et une perte nette de 581.000 postes d'emploi par rapport à la même période de l'année précédente.

Dans le contexte actuel de crise, induite par la pandémie de coronavirus, l'argentier a fait savoir que « la politique monétaire a joué, à côté de la politique budgétaire, un rôle important à travers la baisse du taux directeur et l'assouplissement des conditions d'accès au refinancement de la Banque centrale qui a atteint des volumes importants (supérieure à 100 milliards de DH) ». Ce qui, a-t-il expliqué, a permis aux banques de disposer de la liquidité nécessaire pour le financement des besoins des opérateurs économiques.

Tout comme les mécanismes de garantie mis en place par l'Etat qui « ont également joué un rôle extrêmement important et ont permis à près de 80.000 entreprises d'accéder au financement bancaire à des conditions favorables (Oxygène, Relance) ». Ce qui s'est traduit par un accroissement des crédits bancaires, en glissement annuel, de +5,2% à fin octobre et de +7% pour les entreprises.

Sur le PLF 2021, Mohamed Benchaâbou a déclaré que « la loi de Finances se devait de concilier une triple nécessité : allouer davantage de ressources au profit du social, préserver un niveau d'investissement public élevé et contenir le déficit budgétaire à un niveau inférieur à celui de 2020 ».

Concertant le premier point, il est

question d'allouer davantage de ressources au profit du social et d'entamer la mise en œuvre des orientations Royales en matière de généralisation de la protection sociale sur les cinq années à venir.

Un travail qui s'articulera autour de quatre domaines d'intervention : l'AMO, la retraite, les allocations familiales et l'IPE. A propos de l'AMO, précisons que 2021 sera l'année du lancement de sa généralisation à tous les Marocains et du passage du système d'assistance Ramed à un système assurantiel. En ce qui concerne le second point, le ministre a expliqué qu'il s'agit de « préserver un niveau d'investissement public élevé, soit 235 milliards de DH, ce qui représentera un chiffre record ».

Quant au troisième point, Mohamed Benchaâbou a déclaré que le défi est de « contenir le déficit budgétaire à un niveau inférieur à celui de 2020, soit 6,5% du PIB alors qu'il est prévu un recul des recettes de 30 milliards de DH et des besoins additionnels en matière de dépenses de 30 milliards DH ».

Soulignons que cette loi de Finances est placée sous le signe de la solidarité et qu'une contribution pour la solidarité a été consacrée pour l'année 2021 et devrait rapporter près de cinq milliards de DH. Montant qui sera intégralement versé au Fonds pour la cohésion sociale, a rappelé le ministre.

Bien que le contexte soit peu favorable aux recrutements, « une place particulière devrait être accordée aux jeunes et à leur intégration au niveau du marché de l'emploi », a affirmé ce dernier rappelant que « le PLF a prévu une mesure pour encourager les embauches, en CDI, des jeunes actifs pour leur premier emploi. Elle consiste en l'exonération de l'IR pendant trois ans ».

Enfin, « nous n'avons pas le droit de baisser les bras », a-t-il lancé aux membres de la CGEM soutenant que « nous devons au contraire doubler d'efforts et nous mobiliser davantage pour mettre en place un cercle vertueux d'investissement et de création d'emplois ».

Alain Bouithy



*« Les opérateurs économiques doivent continuer à y croire, à investir et à créer de la valeur et des emplois »*



## Hausse des débarquements des produits de la pêche au port de Safi

Les débarquements des produits de la pêche artisanale et côtière au niveau du port de Safi ont enregistré une hausse de 51% durant les neuf premiers mois de l'année en cours, pour s'établir à 47.903 tonnes, contre 31.807 tonnes à la même période de 2019.

La valeur marchande de ces produits a également augmenté de 9% pour atteindre 221,007 MDH à fin septembre 2020, contre 202,529 MDH à la même période une année auparavant, précise l'Office national des pêches (ONP) dans un rapport.

La même source fait état aussi d'une hausse de 55% des débarquements des poissons pélagiques entre janvier et septembre 2020 au port de Safi pour se chiffrer à 44.910 tonnes (124,396 MDH), contre 29.034 tonnes (93,070 MDH) durant la même période de 2019.

Le rapport fait ressortir, en outre, une progression de 17% à 1.136 tonnes (38,476 MDH) des captures du poisson blanc durant les neuf premiers mois de l'année en cours au niveau de l'infrastructure portuaire de la cité des océans.

Pour ce qui est des céphalopodes, les débarquements ont progressé de 10% à 1.061 tonnes, alors que ceux des crustacés et des algues se sont chiffrés respectivement à 53 tonnes (-41%) et à 743 tonnes (0%).

Au niveau national, les débarquements des produits de la pêche côtière et artisanale ont diminué de 4% à 905.171 tonnes au titre des neuf premiers mois de l'année 2020.

Selon l'ONP, la valeur marchande des produits de la pêche côtière et artisanale débarqués durant cette période a reculé de 9% à près de 5,26 milliards de DH.

## RAM lancera, le 11 décembre prochain, quatre nouvelles routes aériennes

Royal Air Maroc (RAM) lancera, à partir du 11 décembre prochain, quatre nouvelles routes aériennes reliant la ville de Tanger à quatre métropoles européennes, à savoir Madrid, Bruxelles, Barcelone et Malaga, a annoncé récemment la compagnie aérienne nationale. "Fidèle à ses engagements de premier transporteur aérien national et consciente de sa mission en tant qu'acteur majeur dans la promotion du tourisme marocain et dans le renforcement des liens des Marocains résidant à l'étranger avec leur mère patrie, la RAM renforce son programme de vols internationaux au départ et vers Tanger", a indiqué la compagnie dans un communiqué. S'agissant du programme des vols réservé à ces nouvelles lignes, la

même source a précisé que la liaison Tanger-Malaga se fera à cinq fréquences par semaine (lundi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche), tandis que quatre fréquences par semaine concerneront les liaisons Tanger-Madrid (lundi, mardi, samedi et dimanche), Tanger-Barcelone (mardi, mercredi, jeudi et samedi) et Tanger-Bruxelles (mardi, jeudi, vendredi et dimanche).

Ce programme est appelé à être réajusté en fonction de la demande, a précisé RAM, poursuivant que les vols sont disponibles à la vente sur le site Internet de la compagnie nationale ([www.royalairmaroc.com](http://www.royalairmaroc.com)), via ses centres d'appel ainsi qu'à travers ses agences commerciales et sur le réseau des agences de voyages.

# Amnistie fiscale : La fin des échéances pour bientôt

L'année 2020, qui s'apprête à toucher à sa fin, a connu la mise en place d'une panoplie de mesures en guise d'amnistie fiscale. L'objectif affiché, en vertu de la loi de Finances 2020, était de renforcer la relation de confiance entre l'administration et le contribuable et poser les jalons d'une stratégie prônant un engagement volontaire en matière de paiement spontané des impôts.

Passée par là, la crise sanitaire associée à la pandémie de Covid-19 a donné lieu à une loi de Fi-

nances rectificative, laquelle a permis une certaine prolongation des délais arrêtés initialement pour ces mesures. L'idée est de donner plus de chance aux contribuables de régulariser leur situation auprès du fisc, mais pas au-delà du mois de décembre prochain. Le compte à rebours a donc d'ores et déjà commencé !

Dans le cadre de la version actuelle du projet de loi de Finances 2021, et quoiqu'il est encore tôt de trancher sur les mesures qui seront introduites en matière d'amnistie fiscale, la seule mesure qui s'y rapproche jusqu'à présent, est un amendement, apporté par la Commission des finances et du développement économique, d'annuler totalement ou partiellement les pénalités, amendes, majorations et frais de recouvrement des créances publiques d'avant le 1er janvier 2020, rapporte la MAP.

Badreddine Ed Dihi, expert-comptable et commissaire aux comptes, a souligné que les mesures de régularisation spontanée, ou bien amnistie comme appelées communément, visent de manière générale à encourager l'accomplissement volontaire des obligations fiscales par les contribuables qui, auparavant, ne les ont pas remplies soit partiellement ou entièrement

pour une période bien définie.

Grâce à l'amnistie, l'administration fiscale offre au contribuable la possibilité de régulariser sa position fiscale à un prix inférieur à la valeur de l'impôt dû sur le revenu non déclaré, aux sanctions administratives et aux intérêts, a relevé M. Ed Dihi dans une déclaration à la MAP, citant à titre d'exemple, la mesure prévue par l'article 247 XXVIII du Code général des impôts (CGI) et qui stipule que les contribuables soient exclus du contrôle.

Revenant sur les principales mesures de régularisation spontanée programmées en 2020, M. Ed Dihi, également président de la commission juridique et fiscale du Club des dirigeants du Maroc, évoque par ailleurs l'opération de régularisation volontaire de la situation fiscale du contribuable au regard des revenus et profits professionnels ou agricoles, la régularisation de l'IR foncier ou encore la régularisation sur les avoirs détenus à l'étranger.

S'agissant de la déclaration rectificative au titre de l'article 247-XXVIII du CGI (IS, IR professionnel, droit de timbre, TVA, retenue à la source,...), elle porte sur la constatation d'irrégularités dans les déclarations fiscales,

ayant pour conséquence une insuffisance de chiffre d'affaires ou de résultat imposable, précise l'expert.

Le contribuable peut ainsi régulariser sa situation en souscrivant une déclaration rectificative au titre des exercices 2016, 2017 et 2018, et ce avant le 15 décembre de cette année, fait-il savoir.

Pour ce qui est du dispositif relatif à la régularisation volontaire de la situation fiscale du contribuable au regard des revenus et profits professionnels ou agricoles, il concerne notamment les personnes physiques résidentes et détenant des avoirs liquides (sous forme de billets de banque) provenant de profits ou de revenus se rapportant à l'exercice d'une activité professionnelle ou agricole n'ayant pas été déclarés avant le 1er janvier 2020, relève-t-il, notant que pour ce dispositif, la nouvelle échéance, telle qu'a été prolongée par la loi de Finances rectificative (LFR) est le 15 décembre 2020.

Autre dispositif phare est celui de la régularisation de l'IR foncier. Il s'agit de la possibilité de souscrire une déclaration spontanée sur les loyers non déclarés provenant des années antérieures à 2018, explique M. Ed Dihi, précisant que, pour cette mesure, la base imposable est limitée aux revenus locatifs

de 2018.

Pour la régularisation sur les avoirs détenus à l'étranger avec comme nouvelle échéance fin décembre 2020, elle porte, quant à elle, sur la possibilité de souscrire une déclaration spontanée sans pénalités des avoirs à l'étranger appartenant à des résidents fiscaux marocains, note-t-il.

De l'avis de M. Ed Dihi, ce genre de mesures peut receler plusieurs avantages pour les finances publiques notamment en matière de réduction des coûts du contrôle fiscal et du contentieux, de recouvrement des impôts éludés, sans parler de la possibilité de divulguer les revenus de l'économie informelle.

Néanmoins, poursuit notre interlocuteur, ces dispositifs présentent des limites. Il explique que le prix payé par les contribuables qui adhèrent à une amnistie ne comprend pas les pénalités /majorations qui seraient dues en cas de vérification, et, dans certains cas, peut être inférieur au montant de l'impôt dû sur le revenu non déclaré.

"Ainsi, la mise en œuvre de ces mesures a pour effet que tous les contribuables, dans des situations comparables, ne supportent pas le même coût fiscal", estime-t-il.



Le compte à rebours a d'ores et déjà commencé

# Le GCAM à l'écoute des Fédérations interprofessionnelles de l'agriculture

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc (GCAM) a annoncé, jeudi, le lancement d'un cycle de rencontres d'échange et de partage avec les différentes fédérations interprofessionnelles de l'agriculture, dans le cadre de son approche participative et de son accompagnement constant aux acteurs de l'écosystème agricole face à la conjoncture que traverse le Royaume.

L'objectif de cette initiative est d'être à l'écoute de leurs besoins pour adapter au mieux ses offres aux problématiques spécifiques à chaque filière, indique un communiqué du groupe bancaire qui a tenu, mardi 24 novembre dernier, la première réunion avec Maroc Citrus, la Fédération interprofessionnelle du secteur des agrumes, rapporte la MAP.

Présidée par Tariq Sijlmassi, Président du Directoire du Crédit agricole du Maroc, Moulay M'Hamed Louliti, président de Maroc Citrus et Mohamed Alamouri, président de la Confédération marocaine de l'agriculture et du développement rural (Comader), cette réunion a permis de faire le point sur les différents sujets relatifs à la filière, ses spécificités, ses atouts et contraintes ainsi que le bilan des trois dernières campagnes. Cette rencontre, qui a vu la participation de plusieurs opérateurs du secteur agrumicole national, ainsi que de représentants du ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, a surtout été l'occasion de recenser les attentes des opérateurs de la filière agrumicole en matière d'accompagnement financier.

A cette occasion, le GCAM a réaffirmé l'importance de cette filière qui mérite tout le soutien nécessaire au vu de son impact économique et social à l'échelle nationale et pour les régions du Souss, de l'Oriental et du Centre en particulier.

Les participants à cette rencontre ont partagé le constat de la bonne viabilité de cette filière. En outre, il a également été acté qu'un effort important de restructuration et d'investissement doit être réalisé pour maintenir et renforcer la qualité des produits et leur compétitivité.

Ce plan sectoriel, réalisé sous l'égide du ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts (MAPMDREF) et en concertation avec les

opérateurs, recevra tout le soutien financier nécessaire de la part du Crédit Agricole du Maroc.

A l'issue de la réunion, il a été convenu de mettre en place un cadre institutionnel impliquant l'ensemble des parties prenantes (MAPMDREF, Maroc Citrus, GCAM et COMADER) afin de déployer des mesures de soutien spécifiques à la filière des agrumes et un dispositif d'accompagnement personnalisé par opérateur au cas par cas.

Les participants se sont félicités des décisions prises qui sont de nature à permettre à la filière de jouer pleinement son rôle dans la nouvelle stratégie Génération Green 2020-2030 et, plus généralement, dans le développement du secteur agricole marocain.



## L'art et la culture pour le développement des nations

La culture et l'art constituent des créneaux très intéressants pour le développement des nations, ont souligné les participants à un webinaire organisé, vendredi soir, dans le cadre de la 9<sup>e</sup> édition du Festival maghrébin du film d'Oujda qui a pris fin le 29 novembre en version digitale.

Les intervenants lors de ce webinaire qui avait pour thème central «L'avenir du cinéma après le Covid-19» ont fait remarquer qu'à cause de cette pandémie, le secteur culturel a été durement affecté dans son potentiel de production, c'est-à-dire dans sa force productive, mais également dans ses ressources humaines. Et de relever que cette situation a conduit à une prise de conscience chez les responsables et des décideurs de l'importance de la culture en tant que secteur productif, et du rôle qu'elle joue à plusieurs niveaux (animation sociale, création d'emplois, maintien du lien social,...), estimant dans ce sens que cette prise de conscience a été faite surtout par l'absence de la culture.

La situation liée à la Covid-19 a montré aussi la capacité de créativité, d'invention et de résilience de la culture à travers l'organisation de grandes rencontres culturelles (concert de musique, festival, ...) où le digital remplace la magie du live, ont-ils encore ajouté.

Pour certains participants, cette crise a été un révélateur et a permis ainsi de se rendre compte que le cinéma avait occupé une très grande place dans le développement du champ culturel, affirmant à cet égard que le cinéma est un indicateur de la démocratie dans un pays, de la liberté de créer et de s'exprimer, et du degré d'ouverture d'une société.

Estimant que le cinéma a une omniprésence dans le champ culturel et le vécu des gens, ils ont mis l'accent sur l'impact et les conséquences néfastes du coronavirus sur le septième art et l'industrie cinématographique qui est un secteur économique à part entière (report de nombreuses grosses productions, fermeture des salles de cinéma, ...). L'accent a été mis aussi dans le cadre de ce colloque à distance sur le développement des infrastructures culturelles et du secteur du cinéma dans le Maghreb, plus particulièrement au Maroc, et un appel a été lancé à cette occasion pour le renforcement de la coopération dans ce domaine entre les pays du Maghreb et les autres pays du continent africain.

De l'avis des intervenants, la reprise du cinéma après Covid-19 ne sera pas facile, arguant que suite à un entracte forcé et un arrêt de la production cinématographique, il faudra déployer beaucoup d'efforts non seulement en terme de production mais

aussi au niveau de la mise en exploitation.

Dans cette veine, ils ont évoqué le besoin d'un véritable projet culturel qui pourrait être une vraie base pour pouvoir relancer la culture et l'art, qui sont générateurs de recettes, dans les pays du Maghreb, mettant en avant l'impératif de l'implication du secteur privé et des acteurs associatifs pour redonner vie au cinéma, de mettre à profit les richesses culturelles des territoires et de faire confiance aux jeunes.

S'agissant des perspectives, les intervenants se sont montrés confiants quand à l'avenir du cinéma après cette pandémie qui a révélé les vrais problèmes du secteur cinématographique.

D'autres questions concernant la culture et le cinéma ont été soulevées lors de ce colloque, à savoir «comment la culture et le cinéma ont-ils joué un rôle dans le développement et la promotion de certaines composantes de la société ?», «quelles sont les régions et destinations connues dans le monde où la culture a contribué au développement territorial et humain ?» et «pourquoi certaines personnes ne considèrent-elles pas la Culture comme un levier capable de créer la richesse ?».

Ce webinaire a connu la participation de Mohammed Mbarki, directeur général de l'Agence de développe-

ment de l'Oriental, Amer Chergui, réalisateur et critique de cinéma (Maroc), Lamia Belkaïed Guiga, universitaire (Tunisie), Pierre Mateo, directeur de l'Institut français d'Oujda, Kamal Kamal, réalisateur-producteur et scénariste (Maroc), Khalil Damoun, critique de cinéma (Maroc), Mehamdi Djamel, auteur et critique de cinéma (Algérie) et Khalid Zaïri, producteur (Maroc).

S'agissant du choix du thème retenu pour le webinaire, les organisateurs avancent que le cinéma est un levier de modernité, un outil de développement et un moyen de renforcement du patrimoine commun humain et des valeurs universelles reconnues. «Le Cinéma n'a jamais été un simple spectateur de l'univers, mais a toujours été interactif avec lui, et a constitué un moyen de sa transposition et de son interprétation tel qu'il est, ou plutôt tel qu'il devrait être, ou être imaginé, ou du moins tel qu'il est censé être et devenir», estiment-ils dans une note de présentation.

Le Festival maghrébin du film d'Oujda qui est organisé sous le signe «Oujda, Carrefour du Cinéma Maghrébin» par l'association Ciné-Maghreb en coordination avec plusieurs partenaires, revient cette année en force, plus mobilisé que jamais, pour honorer son rendez-vous annuel malgré la conjoncture actuelle liée à la pandémie du Covid-19.





## “Casarchives”, une exposition dédiée à la mémoire historique de Casablanca

“Casarchives” est l’intitulé d’une exposition dédiée à la mémoire historique de Casablanca, prévue du 30 novembre au 31 mars 2021 à la galerie des Archives du Maroc, à l’occasion de la Journée nationale des archives, commémorée le 30 novembre.

Lors de cette exposition inédite initiée par Archives du Maroc, le public sera convié à entreprendre une pérégrination dans l’histoire du patrimoine de la ville, particulièrement pour la période couvrant la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et le Protec-

torat français, à travers une sélection de photos, dahirs, arrêtés viziriel, cartes et plans, indique Archives du Maroc dans un communiqué.

Il s’agit d’une immersion historique permettant d’explorer des aspects de la vie sociale, culturelle, économique et politique de la ville, notamment les infrastructures portuaires, ferroviaires et routières, précise la même source, notant que des documents de première main attestent l’extension de cet espace urbain, à travers la mise en place d’équipements et de services qui ont constitué la base de

l’expansion de Casablanca d’aujourd’hui. Parallèlement à l’exposition en présentiel, ouverte aux visiteurs à partir du 1er décembre, une version virtuelle en 3D est élaborée pour en faire bénéficier le grand public via le site officiel des Archives du Maroc et les réseaux sociaux, ajoute le communiqué.

Archives du Maroc rappelle par ailleurs que l’exposition est programmée conformément aux mesures sanitaires en vigueur (masques, gel hydraulique, distanciation physique...) pour empêcher la propagation du Covid-19.

## Bouillon de culture

### Dave Prowse

L’acteur britannique Dave Prowse, qui a incarné le personnage de Dark Vader dans la première trilogie de la Guerre des Etoiles, est mort samedi matin à l’âge de 85 ans, a annoncé dimanche son agent Thomas Bowington. “C’est avec grande tristesse que nous devons nous annoncer que notre client Dave Prowse est mort hier matin (samedi) à l’âge de 85 ans”, a écrit l’agent sur Facebook. “Que la force soit avec lui, toujours !” a déclaré l’agent à la BBC, déplorant une “perte véritablement et profondément déchirante pour nous et pour des millions de fans à travers le monde”.

Haltérophile devenu acteur, Dave Prowse avait décroché le rôle grâce à sa carrure - il mesurait près de deux mètres (1,98m) - mais comme le fort accent du comédien originaire de Bristol (ouest de l’Angleterre) avait été jugé peu approprié, la voix du personnage avait été jouée par James Earl Jones. Il avait représenté l’Angleterre en Haltérophilie pour les jeux du Commonwealth au début des années 1960 avant d’embrasser une carrière de comédien. Armure noire, respiration mécanique et pouvoirs entièrement voués au mal, le personnage de Dark Vader est entré dans le panthéon des personnages maléfiques grâce à la célèbre réplique: “Je suis ton père”.



## A Montréal, Leila Gouchi présente un concert empreint du charme de l’Andalousie



L’artiste Leila Gouchi a présenté vendredi soir «Ivresses andalouses», un concert à travers lequel elle a emporté les mélomanes dans un périple empreint du charme de l’Andalousie, dans le cadre du festival du monde arabe de Montréal. Accompagnée de son orchestre professionnel, la chanteuse a interprété avec brio et une voix gracieuse un florilège de chansons qui puisent dans le patrimoine andalou voguant avec aisance entre chants, poèmes, qudud et Muwashahat du Machreq et du Maghreb.

Dans une déclaration à la MAP, Leila Gouchi s’est dite heureuse de cette «belle présentation malgré les circonstances de la pandémie qui, en tout cas, nous a permis de présenter un spectacle ouvert à un plus grand public», notant que tous les programmes du festival sont accessibles en webdiffusion. Elle a souligné que ce concert revisite un répertoire millénaire qui réunit le Maghreb, l’Orient et l’Occident avec des arrangements jazzés permettant ainsi de présenter un programme authentique et

en même temps moderne.

Placé sous le thème «ESPACE 01, Des univers à conquérir», le 21<sup>ème</sup> festival du monde arabe de Montréal, organisé du 12 au 29 novembre, se veut un événement thématique dédié à la rencontre et au dialogue des cultures arabe et occidentale.

Avec l’édition 2020, “nous reprenons conscience de la vulnérabilité des espaces de rencontre dans nos vies et de la nécessité de forger sans plus attendre des lieux réinventés dans cette grande nouvelle maison de l’espèce qui s’offre à nous, le numérique !”, indique-t-on auprès des organisateurs.

“Tourné vers les valeurs sûres dans ces temps d’angoisse, des musiques de l’âge d’or de la glorieuse Beyrouth aux mélodies bergantes de la fabuleuse Andalousie, en passant par ses créations phares diffusées pour la première fois, le FMA espère rendre à son public une part du frisson, de l’émotion et de l’exaltation grâce au brassage et à l’interaction entre les cultures”, ont-ils souligné.



# NOTE D'INFORMATION

## FCP ALIF VI

Nature juridique  
FCP

Société de gestion  
CDG Capital Gestion

### VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en valeurs mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP20171 en date du 25/11/2020.

#### ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **CDG Capital Gestion**, sise à **101, Bd Massira Al Khadra, 3ème étage**, représentée par **Madame Ouafae Mriouah** en sa qualité de **Directeur général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

CDG Capital Gestion

#### AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire ux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Section	Contenu
1. IDENTIFICATION DE L'OPCVM	1.1. Nom de l'OPCVM : FCP ALIF VI 1.2. Nature juridique : FCP 1.3. Société de gestion : CDG Capital Gestion
2. VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX	2.1. Référence : VP20171 2.2. Date de visa : 25/11/2020
3. ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION	3.1. Société de gestion : CDG Capital Gestion 3.2. Adresse : 101, Bd Massira Al Khadra, 3ème étage 3.3. Représentant : Madame Ouafae Mriouah, Directeur général
4. AVERTISSEMENT	4.1. L'investissement en actions ou parts d'un OPCVM comporte des risques. 4.2. La valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. 4.3. Il est recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.
5. DÉTAILS FINANCIERS	5.1. Capital souscrit : 100 millions de Dirhams 5.2. Capital investi : 100 millions de Dirhams 5.3. Capital en cours : 0 millions de Dirhams 5.4. Capital à verser : 0 millions de Dirhams
6. DÉTAILS DE GESTION	6.1. Frais de gestion : 0,5% par an 6.2. Frais de distribution : 0,5% par an 6.3. Frais de tenue de compte : 0,5% par an
7. DÉTAILS DE RENDU	7.1. Rendement net : 10,5% par an 7.2. Rendement brut : 11,0% par an
8. DÉTAILS DE RISQUE	8.1. Risque de marché : élevé 8.2. Risque de crédit : faible 8.3. Risque de liquidité : faible
9. DÉTAILS DE DISTRIBUION	9.1. Fréquence : mensuelle 9.2. Modalité : en espèces
10. DÉTAILS DE CONTACT	10.1. Adresse : 101, Bd Massira Al Khadra, 3ème étage 10.2. Téléphone : 0537777777 10.3. Email : info@cdgcapital.ma



Mohamed Khalfaoui, secrétaire général du Département de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

## *Le bilan de la mise en œuvre de l'enseignement à distance s'est avéré positif et encourageant*

# Entretien

*Le secrétaire général du Département de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Mohamed Khalfaoui, a accordé une interview à la MAP, dans laquelle il a mis l'accent sur l'expérience de l'"enseignement à distance" adopté par les universités en raison de la propagation de la pandémie du nouveau coronavirus. Le responsable a également abordé, dans cette interview, la gestion des agendas académiques relatifs aux rentrées universitaires visant à éviter les problèmes auxquels l'université a été confrontée l'année passée, ainsi que les principaux projets et programmes adoptés aussi bien avec les partenaires marocains qu'étrangers, en plus de la poursuite de la réforme universitaire.*



**Quelles sont les mesures prises dans le cadre de la rentrée universitaire d'aujourd'hui cette conjoncture exceptionnelle ?**

Dans le but de réduire les mouvements et la promiscuité en milieu universitaire, des mesures ont été initiées au niveau des universités publiques et institutions de l'enseignement supérieur ne relevant pas des universités et institutions de l'enseignement supérieur partenaires, ainsi qu'au niveau des institutions privées de l'enseignement supérieur, dans le cadre de leur indépendance et en respect des décisions de leurs organes directeurs, et ce dans le but de procéder à la tenue des examens reportés et réussir la rentrée universitaire au titre de l'année en cours, tout en prenant en considération l'évolution de la situation sanitaire à l'échelle locale, provinciale et régionale, comme le préconisent les autorités locales compétentes.

Ces mesures exceptionnelles ont concerné les conditions de déroulement des examens de la session de printemps précédemment reportée, avec pour objectif de boucler l'année universitaire 2019-2020, procéder à l'inscription des nouveaux étudiants et marquer le coup d'envoi de la nouvelle année académique, qui s'est accompagnée par un ensemble de mesures préventives venues renforcer la protection et la sécurité sanitaire de toutes et de tous.

**Quelle évaluation faites-vous de l'expérience de l'enseignement à distance dans les universités ?**

Le bilan de la mise en œuvre de l'opération de l'enseignement à distance tout au long du confinement sanitaire s'est avéré positif et encourageant, dans la mesure où il s'agit d'une expérience sans pré-

cedant dans notre pays.

Nous avons tout de même appliqué cette solution en un temps record, d'autant plus que cette situation a constitué un défi pour le système de l'enseignement supérieur, en ce qui concerne la garantie de la poursuite pédagogique dans des circonstances préservant la sûreté de tous.

Par ailleurs, une étude d'évaluation sur l'enseignement à distance pendant le confinement, menée par le département de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en coordination avec les universités, a permis de révéler des résultats préliminaires satisfaisants.

**La crise engendrée par la pandémie va-t-elle amener de nouveaux apports à la réforme de l'apprentissage universitaire, objet de discussions avec les institutions universitaires bien avant la pandémie ?**

Face à la situation nouvelle qui caractérise le système de l'enseignement supérieur avec toutes ses composantes, l'importance de développer l'enseignement à distance devient évidente, notamment comme complément de l'enseignement en présentiel et comme élément encourageant à l'autodidactisme des étudiants, d'autant plus que ce nouveau système fait du renforcement des compétences numériques de l'étudiant un de ses fondements, et ce à deux niveaux. Le premier consiste à renforcer l'usage du numérique comme outil pédagogique d'apprentissage, essentiellement dans la formation à distance à travers le développement de moyens d'enseignement innovants. Tandis que le deuxième niveau s'apparente à l'intégration du langage numérique dans les enseignements, le considérant comme un impératif pour les

métiers d'avenir, pour le marché de l'emploi et pour le développement des compétences individuelles des étudiants, l'étudiant disposant de six unités en matière de compétences pratiques et de développement personnel (une unité par session), tout au long de son parcours, ce qui, par conséquent, lui permet de développer diverses aptitudes, y compris sa capacité à apprendre par lui-même.

**Quelles sont les mesures qui vont accompagner le renforcement de la recherche scientifique et le développement de la coopération à l'échelle nationale et internationale dans la conjoncture actuelle ?**

Lors de cette situation exceptionnelle, de nombreux appels d'offres ont été fait et il a été procédé au développement de conventions de coopération et de partenariat aux niveaux national et international parmi lesquelles le programme d'aide à la recherche scientifique et technologique dans les domaines relatifs au coronavirus, d'un montant de 10 millions de dirhams, avec pour objectif d'aboutir à des solutions et de contribuer à la gestion de cette crise.

Il a aussi été question, entre autres, d'appels de partenariats entre le ministère, l'OCP et l'Université Mohammed VI polytechnique, pour le financement de projets de recherches dans plusieurs domaines et qui ont finalement bénéficié d'un budget de 170 millions de dirhams.

Il a également été procédé à la signature d'un accord de coopération et de partenariat entre les secteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, et l'agence universitaire de la francophonie, visant la formation de formateurs dans le domaine

de l'enseignement à distance (environ une soixantaine d'enseignants dans chaque session de formation), ainsi qu'à la mise en place de douze unités d'éducation numérique dans le domaine des compétences pratiques et de développement personnel au profit des étudiants universitaires.

**Eu égard au nombre élevé des cas de Covid-19, quels sont les scénarios relatifs à la gestion des emplois du temps visant à éviter les problèmes auxquels l'université a été confrontée l'année passée ?**

Le ministère s'est attelé, dès l'annonce de l'état d'urgence sanitaire et dans le cadre d'une approche dynamique, en étroite coordination avec la Conférence des présidents d'université et organes directeurs des différents établissements universitaires, à travailler sur tous les scénarios envisageables dans le but de gérer et de garantir le succès de la rentrée 2020-2021. A cet effet, les cadres universitaires et administratifs des universités et institutions de l'enseignement supérieur œuvrent, depuis le mois de juillet, à préparer des programmes et contenus numériques liés aux cours de la saison d'automne. Un système de groupes et d'alternance entre cours en présentiel et cours à distance a été adopté, en proposant notamment un arsenal considérable de ressources pédagogiques numériques à même de permettre aux étudiants d'assurer leur réussite scolaire, combiné à l'usage, par les professeurs, des plateformes, assurant ainsi une plus grande interaction avec les étudiants, tout en garantissant l'accès aux différentes ressources numériques de pays partenaires (Grande-Bretagne, France, Suisse, ...).

# Où va le Liban ?

## Horizons I - Une histoire complexe

Parler ou écrire sur le Liban semblerait au premier abord chose facile, mais en s'y attelant, on se rend compte qu'on baigne dans un marécage long, large et, surtout, profond. Nous pensons qu'en se précipitant vers ce pays après les explosions qui ont secoué la capitale, Beyrouth, le Président français Emmanuel Macron s'en est certainement rendu compte. La tonalité produite par l'explosion des 2.750 tonnes de nitrate d'ammonium a mis en exergue tous les déficits dont souffre la société libanaise. Lesquels découlent d'une histoire, d'une géographie, d'une économie et d'une géopolitique dans laquelle ce pays s'est trouvé mêlé contre son propre gré.

La visite précipitée du Président Macron a eu lieu dans un Liban qui n'est plus le Liban que la France a quitté il y a plus de 74 ans et la France d'aujourd'hui n'est plus cette puissance coloniale qui imposait sa tutelle à plus d'un pays, y compris le Levant.

Le déficit le plus facile en termes de description est sa géographie, qui est une géographie simple quant à ses contours. À l'Est, c'est la Méditerranée, au Nord et à l'Ouest, c'est le grand frère syrien avec lequel le pays partage le même parent qui est le Levant, et au Sud, Israël qui, avec le communautarisme, constitue la source de tous les problèmes libanais. En d'autres termes, les crises politique et économique du pays du Cèdre sont tributaires de son histoire et de sa géopolitique dont le fils conducteur est le communautarisme ou encore le multiconfessionnalisme.

Son histoire, par contre n'est pas si simple, dans sa profondeur millénaire. Le Liban comme la Syrie ont connu les Cananéens, les Phéniciens, les Araméens, les Perses, les Égyptiens. Ensuite, tout au début de notre ère, ce fut la domination par Byzance avant d'être au cœur de la conquête arabo-musulmane dont la dynastie omeyyade a installé son règne à partir de Damas dans le même pays parent, le Levant. Dans le droit fil du second millénaire de

notre ère, l'histoire libanaise est meublée par les Croisés (1099-1291), qui se sont effacés devant les Mamelouks d'Égypte qui, à leur tour, ont cédé la place aux Ottomans depuis 1516 jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale.

Au cours même de cette guerre, ce sont les accords de Sykes-Picot qui ont conditionné toute la situation politique, économique et sociale du pays jusqu'à en venir à la crise économique et politique qui l'a secoué depuis quelque temps, comme le frère irakien.

C'est une histoire tentaculaire, dépendant de plusieurs enjeux et facteurs d'origine interne et externe, exerçant leur poids que la colonne vertébrale du pays n'arrive pas à supporter, et c'est l'expression d'une faiblesse et d'un manque de résilience qui lui ont fait plier l'échine.

Avec la Syrie, ce pays que l'on appelle pays du Cèdre constitue le pays du Levant. Il est connu pour ses artistes raffinés, Fayrouz et Sabah pour les voix féminines, les compositeurs les frères Rahbani et Moulhim Barakat, Nassri Chams Eddine et Wadii Essafi pour les voix masculines si l'on s'en tient à l'ancienne génération.

Pour la nouvelle génération, aussi bien pour les voix masculines que féminines, le nombre se chiffre par dizaines, qui continuent de chanter sur un même rythme, la vie, la beauté et l'amour.

Poètes et écrivains, tant ceux qui ont émigré ou ceux qui y sont restés, ont marqué par leurs styles et leurs méthodes la poésie arabe moderne. Il s'agit notamment de Jabran Khalil Jabran, Ilya Abou Madhi (IAM), Mikhaïl Naïma, etc. Qui de nous n'a pas apprécié le poème existentialiste d'IAM commençant par : Moi, qui suis-je dans cette existence ?

Quand le Président français est revenu pour la deuxième fois au Liban pour y rencontrer les représentants de tout le spectre politique libanais, il a rencontré aussi la chanteuse à la voix angélique Fayrouz qui a chanté La Mecque (Mekka) mais aussi Al Qods et qui a un palmarès artistique hors norme. Sa comédie

musicale avec Nassri Chems Eddine sur l'épopée de Petra, a montré qu'à un moment de leur histoire, les populations de cette région ont pu tenir tête et exprimer leur transgression à la puissance dominante de Byzance. Mais elle a aussi chanté Beyrouth et le Mont-Liban avec son cèdre et ses chansons sont savourées comme le café matinal dans toute cette étendue qui s'appelle encore monde arabe.

L'appellation Loubnan, qui vient de la description du Mont-Liban, veut dire blanc de lait, en référence à la couverture neigeuse habillant cette montagne tout au long de l'hiver avec quelques restes pendant l'été. Le Mont Liban s'est peuplé progressivement comme une montagne refuge par ses caractéristiques géographiques (reliefs abrupts, précipitations abondantes) qui en ont fait un abri pour toutes les communautés persécutées de la région.

Le Liban a commencé sa christianisation dès le deuxième siècle après Jésus-Christ. à cause de sa proximité avec le lieu de nativité de cette religion, mais le Maronisme en tant que confession chrétienne n'a été parachevé qu'au Vème par le disciple Jean Maron; d'où le nom de Maronites. I

Ils étaient sujets à persécution par les Byzantins, car ils étaient et ils sont restés monothéistes, donc non croyants à la Trinité. Ils ont été ensuite bousculés par les Foutouhates arabo-musulmanes au VIIème siècle. Les maronites ont trouvé refuge dans la partie Nord du Mont-Liban où ils ont installé leurs centres religieux pour y développer d'intenses activités de rigorisme, de puritanisme et monastique.

Au Sud, c'est la communauté druze qui s'y est installée dès le XIème siècle Ap. J. C. , comme groupe dissident de la majorité sunnite à l'instar d'autres groupes comme les Chiïtes, les Alaouites, les Ismaélites, les Yazidites, etc. Les Maronites et les Druzes sont une communauté apparue d'abord en Égypte ensuite au Yémen, et toutes les deux se sont rejointes en s'établissant dans la région du Chouf du Mont-Liban.

Depuis, la coexistence côte à côte de ces deux communautés a conditionné le mode de vie de toute la société libanaise, et ce tout au long d'une histoire dominée, depuis les croisades, par les Mamlouks et les Ottomans puis par les Français au XXème siècle.

L'arrivée des Fatimides musulmans d'Arabie au VIIème siècle a fait que l'Islam sunnite est resté la religion prédominante au Liban, comme c'est le cas de tous les pays du Moyen-Orient.

Les chiïtes ont aussi leur part de représentation, mais dispersés en multitudes de groupes, ils ne parviennent pas à parler le même langage, à l'exception de l'Irak où ils sont majoritaires.

Donc l'histoire du Liban est celle de la Montagne libanaise ou le Mont-Liban, qui s'est constitué comme entité s'affirmant à partir du XVIème siècle et provenant d'une émergence intégrée des quatre communautés : Sunnites, Chiïtes, Maronites et Druzes. C'est la vie en symbiose entre ces communautés qui a permis à ce pays de se proclamer comme Emirats avec une organisation féodale. L'accord signé entre les Ottomans et les Français a fait du roi de France le protecteur officiel des chrétiens d'Orient et laissé le champ libre aux missions religieuses françaises de se développer abondamment dans le pays du Cèdre. Ceci explique en partie pourquoi le Président français s'est précipité vers le Liban juste après les explosions de Beyrouth.

La domination ottomane sur le Mont-Liban et la Syrie est entrée dans les faits après la victoire des Ottomans sur les Mamelouks en 1516. Tous les gouverneurs ou Pachas des grandes cités (Beyrouth, Sidon, Tripoli, Damas, etc) ont été nommés par la Porte Sublime (PS). C'est au XVIIème siècle que des noms de familles sont apparus en s'installant comme dignitaires dans diverses régions du Mont-Liban, pour prendre ensuite des places prépondérantes dans la politique, à l'instar de Gemayel pour les Maronites et des Jouboulat pour les Druzes.





La famille Gemayel s'est mise à contrôler toute la région de Beyrouth à Homs, alors que celle des Jouboulat s'est installée dans la montagne de Chouf.

La communauté druze, quant à elle et comme cité ci-haut, est issue de diverses origines (Yémen, Egypte et Arabie), ce qui a fait d'elle la communauté qui vit avec le plus de désaccords internes. Les interventions venant des autres communautés qui lui sont étrangères, ont été sources de conflits internes qui l'ont longtemps déchirée, ce qui a eu pour conséquence l'exil d'une partie d'entre elle vers la Syrie, modifiant durablement l'équilibre démographique du pays. C'est au cours de cette phase de l'histoire que la famille Jouboulat (Druzes d'Egypte) s'est alliée aux Maronites contre les druzes yéménites, qui ont été contraints à cet exil.

Ce déséquilibre démographique s'est accentué davantage en 1770, lorsqu'un grand nombre de Druzes se sont convertis au christianisme maronite, ce qui a fait que le pouvoir de l'Emirat du Liban est passé aux mains des Maronites. Ce changement démographique qui s'est fait au détriment des Druzes et des Chiïtes, a fait chuter leurs populations en les faisant passer de 40% à 20%.

L'Emirat a poursuivi son rythme de vie, tantôt dans la confrontation, tantôt dans la paix mais sans la moindre pérennité dans l'une des deux situations, jusqu'au premier sursaut d'un certain Mouvement de libération arabe qui a vu le jour en Egypte, sous l'égide de Mohammed Ali, qui va défer la Porte Sublime (PS) et tenter

de délivrer le Moyen-Orient arabe du joug ottoman.

En effet, Ibrahim fils de Mohammed Ali a conquis la Syrie (incluant le Liban), et, sur le terrain, il a bénéficié du soutien maronite alors que les druzes sont restés fidèles à la PS. Pour apaiser la situation, une convention a été signée par la Russie et la France reconnaissant Ibrahim comme gouverneur de Syrie, et c'est à cette époque que Beyrouth a pris son essor économique grâce à son commerce avec l'Egypte. Suite à la propre volonté du père Mohammed Ali, celui-ci a décidé de se défaire totalement du joug ottoman en 1838 en engageant une seconde guerre contre l'Empire. En vue d'avorter ce mouvement qui menaçait les Ottomans en précipitant leur effondrement, une coalition formée par l'Autriche, la Prusse, la Russie et dirigée par le Royaume-Uni, a garanti à l'Egypte de régner sur Damas mais à condition de quitter toutes les autres parties de la Syrie. Pensant toujours qu'il allait bénéficier du soutien de son alliée la France, et malgré que ce soutien n'a pas eu lieu, il a continué son aventure.

L'action militaire de la coalition a obligé les troupes égyptiennes à se replier et à repartir vers leur pays. Ibrahim s'est retiré en laissant la situation dégénérer en conflit interethnique au cours duquel les druzes se sont livrés à des massacres de chrétiens pour payer le prix de leur alliance avec les Egyptiens. Ce fut l'une des premières confrontations intercommunautaires que le pays a vécues dans l'histoire.

Ces massacres ont ouvert la voie à l'in-

terventionnisme occidental. Désireux d'accroître leur influence locale face aux Ottomans, les Britanniques et les Français ont pris pour alliés respectifs les druzes et les maronites, ce qui a permis d'assister à une poussée démographique de ces derniers, accompagnée d'une ascension sociale qui a alimenté leur prétention d'établir leur hégémonie sur toute la montagne libanaise.

Pour dépasser ce problème, les puissances occidentales ont opté pour une constitution en 1842 organisant la région dans un système de double-préfecture: les Maronites dans la partie Nord et les Druzes dans la partie Sud. C'est le passage du statut féodal (Emirat) au statut confessionnel qui sera le point d'appui pour la création du Liban moderne.

Cette organisation a été ignorée par les Ottomans qui sont intervenus contre ces réformes et ont désarmé les chrétiens provoquant ainsi de nouveaux massacres parmi les chrétiens par les druzes.

Suite à ces massacres, les puissances occidentales sont intervenues pour établir de nouvelles règles de coexistence entre les deux communautés par la création, en 1861, de conseils consultatifs pour chaque communauté qui vont ouvrir la voie à la création de premiers conseils municipaux.

Entre 1880 et 1914, la croissance démographique et la crise économique ont provoqué un intense mouvement d'émigration vers les Amériques, amputant le pays d'un quart de sa population. Les régions de Beyrouth et de Tripoli sont restées en dehors de la nouvelle organisation. Elles ont été déclarées comme wilayas to-

talement détachées de la Syrie dès 1888, comme prélude à la création de deux pays, le Liban et la Syrie.

Le nouveau statut de Beyrouth s'est soldé par un développement économique sans précédent, dû à l'émergence d'une bourgeoisie occidentalisée, dédiée spécialement au commerce et à la finance. Ce fut l'époque d'une renaissance littéraire facilitée par l'introduction de l'imprimerie comme conséquence des relations étroites avec l'Europe occidentale. Beyrouth et Le Caire ont émergé comme centres de gravité de la presse du monde arabe avec 25 journaux édités au quotidien pendant les années 1870. Mais la PS a eu un autre avis, à savoir celui d'étouffer cette liberté littéraire comme elle a étouffé la prospérité économique, ce qui va ouvrir la voie à de longues années de famine et de récession. Cette situation a duré jusqu'au début du XXème siècle, au cours duquel l'empire dominant allait connaître les débuts de son démembrement à commencer d'abord par la guerre d'indépendance menée par les pays des Balkans, avant son entrée dans la Première Guerre mondiale contre les alliés. Cette entrée en guerre des Ottomans a incité les alliés à imposer un blocus sur tout le Mont-Liban, signant l'arrêt de toutes les importations et exportations, conjugué aux confiscations de toutes les productions agricoles par la PS au profit de son armée.

**Par Abdelkrim Nougouai**  
*Enseignant-chercheur à Oujda*  
**A suivre**

Prochain article :  
*II - Le grand partage*

الجمهورية المغربية  
وزارة المصالح  
الجمهورية المغربية  
بأهوية أولاد صالح  
جماعة أولاد صالح  
مديرية المصالح

إعلان عن إيداع ونشر مشروع قرار يقضي بالتخلي عن القطع الأرضية المتعلقة بطرق التهيئة  
المحاذية لمخروج تجزئة النسر "تمديد" وتصفية هذه الطرقات كما هي مبرمجة بتصميم التصنية  
المصادق عليه بجماعة أولاد صالح والمشار إليها بالرمز: OS103 و OS154.

طيلة مدة شهر ابتداء من التاريخ الذي يوافق تاريخ نشر مشروع القرار الوارد نصه أسفله، في الجريدة الرسمية، يودع ملف  
البحث والتسجيل المعد لتدوين الملاحظات والتصريحات رهن إشارة العموم، بمقر جماعة أولاد صالح، خلال أوقات  
العمل الإدارية.

**مشروع قرار**

يقضي بالتخلي عن القطع الأرضية المتعلقة بطرق التهيئة المحاذية لمخروج تجزئة  
النسر "تمديد" وتصفية هذه الطرقات كما هي مبرمجة بتصميم التصنية المصادق  
عليه بجماعة أولاد صالح والمشار إليها بالرمز: OS103 و OS154.

المادة الأولى: يتخلى عن القطع الأرضية المشار إليها بلون أحمر في التصميم الملحق بأصل هذا القرار والمبينة  
في الجدول التالي المتعلقة بطرق التهيئة المحاذية لمشروع تجزئة النسر "تمديد" وتصفية هذه الطرقات كما هي  
مبرمجة بتصميم التصنية المصادق عليه بجماعة أولاد صالح والمشار إليها بالرمز: OS103 و OS154.

رقم القطعة الأرضية في التسمية - إيمسا	توزيعها مربعا تقاريا	مخاطبا والمتر المربع	أسماء ومناوون الملاكين المقترخين
1- قطعة أرضية "مرشال"	محظنة رسمها التقاريا 16326س	8200	الدولة المغربية الملك الخاص بنياناه البوق العينية والتعملة التقاريا والطرقات على الملك وعلى الملك، لا يوجد لحد الآن بالرمز التقاريا أي تفويض لمن يبيع أو لتعمل تقاريا
2- قطعة أرضية "ظفر لباد"	محظنة رسمها التقاريا 22253س	12424	لحسن الوحجر بنياناه البوق العينية والتعملة التقاريا والطرقات على الملك وعلى الملك، جن المرور العقيد بتاريخ 1938/10/26 (سجل: 67 عدد 709) بمرمجة 10 أمتار ما بين التعملة ع 6 و ع 54

رقم القطعة الأرضية في التسمية - مرشال	مخاطبا والمتر المربع	أسماء ومناوون الملاكين المقترخين	
3- قطعة أرضية "مرشال"	محظنة رسمها التقاريا 34513س	4552	علي الربيع بنياناه البوق العينية والتعملة التقاريا والطرقات على الملك وعلى الملك، لا يوجد لحد الآن بالرمز التقاريا أي تفويض لمن يبيع أو لتعمل تقاريا

رقم القطعة الأرضية في التسمية - المرشال	مخاطبا والمتر المربع	أسماء ومناوون الملاكين المقترخين	
4- قطعة أرضية "المرشال"	محظنة رسمها التقاريا 26175س	596	الطريق رقم 146 والرقم 146، محمد مزعل، الموحدين والطنين الموحدين والموحدين حاليا أحمد عمر - خالد بيدر - ياسين - هكيوب - أحمد - عبد القويوم بنياناه البوق العينية والتعملة التقاريا والطرقات على الملك وعلى الملك 1- العقيد بتاريخ 1948/04/03 (سجل: 77 عدد: 745) بمرمجة 745 مابين التعملة ع 5 و ع 9 بمرمجة 10 متر 2- الأرض الرسم العقيد بتاريخ 1988/12/14 (سجل: 24 عدد: 1755) عملا لتعملة مائة مليون الف درهم (90000) على شفاة الملك المخطور أفاندة المخطور الوطني للقرص التقاريا () 3- الأرض الرسم العقيد بتاريخ 1988/12/14 (سجل: 24 عدد: 1988/12/14) 24 عدد 1756 عملا لتعملة مائة الف وثلثمائة وعشرة درهم (31310) عملا على شفاة الملك المخطور أفاندة المخطور الوطني للقرص التقاريا () 4- الأرض الرسم العقيد بتاريخ 1989/01/26 (سجل: 11 عدد: 120) عملا لتعملة مائة مليون الف وثمانمائة درهم (60600) على شفاة الملك المخطور أفاندة المخطور الوطني للقرص التقاريا () 5- الأرض الرسم العقيد بتاريخ 1991/09/11 (سجل: 18 عدد: 1022) عملا لتعملة مائة الف وثمانمائة وثمانون درهم (79790) عملا على شفاة الملك المخطور أفاندة المخطور الوطني للقرص التقاريا () 6- الأرض الرسم العقيد بتاريخ 1991/09/11 (سجل: 18 عدد: 1023) عملا لتعملة مائة الف وثمانمائة وثمانون درهم (80000) عملا على شفاة الملك المخطور أفاندة المخطور الوطني للقرص التقاريا () 7- الأرض الرسم العقيد بتاريخ 1992/11/17 (سجل: 23 عدد: 285) عملا لتعملة مائة ثلاثة وسبعون الف وثلثمائة وثمانون درهم والناتج وثمانون مائة (73063.92) بمرمجة مائة 11 سبوا على شفاة الملك المخطور أفاندة المخطور الوطني للقرص التقاريا () 8- الأرض الرسم العقيد بتاريخ 1993/01/25 (سجل: 23 عدد: 1510) عملا لتعملة مائة الف درهم (100000) عملا على شفاة الملك المخطور أفاندة المخطور الوطني للقرص التقاريا () 9- الأرض الرسم العقيد بتاريخ 1996/07/22 (سجل: 8 عدد: 1648) عملا لتعملة مائة ثمانون الف وثلثمائة وثمانون درهم وثمانون مائة وثمانون مائة ( ) 1426253341 (سجل: 11 عدد: 100000) عملا على شفاة الملك المخطور أفاندة المخطور الوطني للقرص التقاريا ()

مخظنة رسمها التقاريا عدد: 19375س	1021
1- صلاح بن موراو بن أحمد 2- فاطمة بنت أحمد 3- يوسف بن عمر 4- محمد بن المعطي 5- محمد الزكاني بن صالح 6- العربي الصغير بن صالح الزكاني 7- خديجة موراو 8- عبد الواحد بن موراو 9- أحمد البريك 10- عبد الله فرورس 11- أحمد موراو بن محمد 12- خديجة موراو بن محمد 13- ابنة موراو بنت محمد 14- مليكة موراو بنت محمد 15- ربيعة موراو بنت محمد 16- حيلة موراو بنت محمد 17- ميلودة زجراني 18- مليكة زجراني 19- عائشة زجراني 20- السعيدة زجراني 21- فاطمة زجراني 22- زينة زجراني 23- الحسن الزعالي 24- مصطفى الزعالي 25- خالد كبر الدين 26- مخوف طوقري 27- أحمد بركات 28- عمر بركات 29- فاطمة بنت محمد بن علي 30- نجانة بوجم 31- علي المكارزي 32- سناء المكارزي 33- مريم المكارزي 34- صفية المكارزي 35- عينة المكارزي 36- فاطمة مكارزي 37- المصطفى المكارزي 38- سعد بوطناب 39- سعد الرفي 40- محمد المكارزي 41- خديجة المكارزي 42- عينة المكارزي 43- فاطمة حوش 44- عبد الرحيم راضي 45- محمد بن موراو 46- زينة غزال 47- أحمد ابورق 48- سناء المكارزي 49- عبد الطيف المكارزي 50- الزهرة حاشا 51- سعيد حاشا 52- زينة ابورق 53- السعيدة المكارزي 54- فورية حاشا 55- بكيرة حاشا 56- حسن حاشا 57- محمد العجور 58- سعد حاشا 59- خديجة حاشا 60- محمد عطار 61- نور الدين حاشا 62- أمينة موراو 63- فاطمة بونصير 64- سنية بونصير 65- بشري موراو 66- محمد موراو 67- حبة المكارزي 68- عبد الله المكارزي 69- موراو المكارزي 70- كربوب ازاب وغيرهم دون ذكر دي نور	


مخظنة رسمها التقاريا عدد: 63/164444	1295
6- قطعة أرضية "بلاد جماعة كروطة"	63/5336
بنياناه البوق العينية والتعملة التقاريا والطرقات على الملك وعلى الملك، لا يوجد لحد الآن بالرمز التقاريا أي تفويض لمن يبيع أو لتعمل تقاريا	

مخظنة رسمها التقاريا عدد: 19375س	1021
1- التعملة الأحياء بمقتضى مقال العقيد بتاريخ 1979/04/18 (سجل: 81 عدد: 1166) أفاندة ورنة موراو الحاج مصطفى 2- التعملة الأحياء بمقتضى مقال العقيد بتاريخ 1986/01/28 (سجل: 1 عدد: 1457) أفاندة أمصع بوموري 3- التعملة الأحياء بمقتضى مقال العقيد بتاريخ 1990/01/08 (سجل: 14 عدد: 654) أفاندة أدرين بوموراو 4- الأرض الرسم العقيد بتاريخ 1990/02/13 (سجل: 14 عدد: 1420) عملا لتعملة مائة الف درهم (300000) عملا على شفاة المخطور المتنازع المصون من طرف محمد موراو أفاندة البوق التقاريا المخطور 5- الأرض الرسم العقيد بتاريخ 1993/03/08 (سجل: 23 عدد: 2173) عملا لتعملة مائة الف درهم (2555.18) عملا على شفاة المخطور المتنازع المصون من طرف فؤاد موراو أفاندة المخطور الوطني للقرص التقاريا 6- جزر تخطي العقيد بتاريخ 2000/08/09 (سجل: 11 عدد: 1634) عملا لتدوين قدره 140000 عملا على شفاة المخطور المتنازع عبد الواحد بوموراو أفاندة عميد المخطور 7- جزر تخطي العقيد بتاريخ 2015/05/04 (سجل: 50 عدد: 255) عملا لتدوين قدره 260000 عملا على شفاة المخطور المتنازع عبد الواحد بوموراو أفاندة عميد المخطور 8- الأرض الرسم العقيد بتاريخ 2018/12/20 (سجل: 115 عدد: 882) عملا لتدوين مائة الف درهم (4738333) عملا على شفاة المخطور المتنازع والمصون مستقيا عبد واحد بوموراو المخطور المتنازع أفاندة البرقية - مديرية التعملة - مرشال	

مخظنة رسمها التقاريا عدد: 63/164444	1295
6- قطعة أرضية "بلاد جماعة كروطة"	63/5336
بنياناه البوق العينية والتعملة التقاريا والطرقات على الملك وعلى الملك، لا يوجد لحد الآن بالرمز التقاريا أي تفويض لمن يبيع أو لتعمل تقاريا	

المادة الثالثة: يفوض حق نزع الملكية إلى جماعة أولاد صالح.  
المادة الرابعة: يعهد بتنفيذ ما جاء في هذا القرار الذي ينشر في الجريدة الرسمية، إلى عامل إقليم التناصر، ورئيس  
مجلس جماعة أولاد صالح، كل واحد فيما يخصه.




 Université Hassan 1<sup>er</sup>  
 Institut Supérieur des Sciences de la Santé - Settat

**AVIS DE CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT D'UN PROFESSEUR  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ASSISTANT ( 01 poste )**  
Session 18/12/2020

L'Institut Supérieur des Sciences de la Santé relevant de l'Université Hassan 1er de Settat organise un concours pour le Recrutement d'un (01) Professeur de l'Enseignement Supérieur Assistant (Session 18/12/2020), dans la Spécialité suivante :

**Biologie infectieuse / Qualité du laboratoire**

**Ce concours est ouvert aux fonctionnaires de l'état, titulaires d'un Doctorat ou Doctorat d'Etat ou tout Diplôme reconnu équivalent dans la spécialité demandée.**

Les candidats(es) intéressés(es) doivent s'inscrire sur le site suivant :

E-concours.uh1.ac.ma, Le dernier délai d'inscription sur le site précité **avant le 16/12/2020.**

**Le Concours comporte les Epreuves suivantes :**

- Une épreuve concernant les titres et travaux des candidats qu'examine un jury désigné.
- Un exposé-entretien des candidats sélectionnés avec les membres du jury.

**Le Dossier de candidature est constitué de :**

Les candidats convoqués pour l'épreuve orale s'engagent à déposer les pièces ci-après auprès du service des Ressources Humaines de l'institut ( complexe universitaire , Km 03 route Casablanca , SETTAT), avant de passer l'examen oral

**Complexe Universitaire, Route de Casablanca, B.P.555 Settat**

- 1- Une demande adressée à Monsieur le Directeur de l'Institut;
- 2- Deux (02) curriculum vitae
- 3- Une autorisation de participation aux concours pour les fonctionnaires ;
- 4- Deux (02) exemplaires des Diplômes certifiés conformes aux originaux ;
- 5- Deux copies (02) de l'arrêté d'équivalence scientifique pour les candidats qui ont obtenu un doctorat étranger ;
- 6- Deux (02) copies légalisées de la carte d'identité nationale ;
- 7- Un exemplaire de la thèse de doctorat
- 8- Un exemplaire de l'ensemble des travaux de recherche personnels, ou en collaboration (Articles, ouvrages, études, monographies, etc...);


**N.B : La légalisation des pièces susmentionnées doit se faire avant le : 16/12/2020**

La liste des candidats admis pour l'épreuve d'exposé-entretien sera publiée sur :

- Le portail de l'emploi public : [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma)
- Le site web suivant : [E-concours.uh1.ac.ma](http://E-concours.uh1.ac.ma)

Cette publication est considérée comme convocation à l'entretien .

N° 161/PC


 Université Hassan 1<sup>er</sup>  
 Institut Supérieur des Sciences de la Santé - Settat

**AVIS DE CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT D'UN PROFESSEUR  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ASSISTANT ( 01 poste )**  
Session 19/12/2020

L'Institut Supérieur des Sciences de la Santé relevant de l'Université Hassan 1er de Settat organise un concours pour le Recrutement d'un (01) Professeur de l'Enseignement Supérieur Assistant (Session 19/12/2020), dans la Spécialité suivante :

**Biologie et analyses biomédicales**

**Ce concours est ouvert aux Candidats titulaires d'un Doctorat ou Doctorat d'Etat ou tout Diplôme reconnu équivalent dans la spécialité demandée.**

Les candidats(es) intéressés(es) doivent s'inscrire sur le site suivant :

E-concours.uh1.ac.ma, Le dernier délai d'inscription sur le site précité **avant le 17/12/2020.**

**Le Concours comporte les Epreuves suivantes :**

- Une épreuve concernant les titres et travaux des candidats qu'examine un jury désigné.
- Un exposé-entretien des candidats sélectionnés avec les membres du jury.

**Le Dossier de candidature est constitué de :**

Les candidats convoqués pour l'épreuve orale s'engagent à déposer les pièces ci-après auprès du service des Ressources Humaines de l'institut ( complexe universitaire , Km 03 route Casablanca , SETTAT), avant de passer l'examen oral

**Complexe Universitaire, Route de Casablanca, B.P.555 Settat**

- 1- Une demande adressée à Monsieur le Directeur de l'Institut;
- 2- Deux (02) curriculum vitae
- 3- Une autorisation de participation aux concours pour les fonctionnaires ;
- 4- Deux (02) exemplaires des Diplômes certifiés conformes aux originaux ;
- 5- Deux copies (02) de l'arrêté d'équivalence scientifique pour les candidats qui ont obtenu un doctorat étranger ;
- 6- Deux (02) copies légalisées de la carte d'identité nationale ;
- 7- Un exemplaire de la thèse de doctorat
- 8- Un exemplaire de l'ensemble des travaux de recherche personnels, ou en collaboration (Articles, ouvrages, études, monographies, etc...);

**N.B : La légalisation des pièces susmentionnées doit se faire avant le : 17/12/2020**

La liste des candidats admis pour l'épreuve d'exposé-entretien sera publiée sur :

- Le portail de l'emploi public : [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma)
- Le site web suivant : [E-concours.uh1.ac.ma](http://E-concours.uh1.ac.ma)

Cette publication est considérée comme convocation à l'entretien .

N° 162/PC

ROYAUME DU MAROC  
SOCIETE AL OMRANE MARRAKECH-SAFI  
APPEL D'OFFRES OUVERT N°134/2020

Le 24/12/2020 à 10h30, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Monsieur le Directeur Général de la Société Al Omrane Marrakech-Safi, place du 16 Novembre, Guéliz - Marrakech à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration, concernant les **travaux de voirie & pavage et d'achèvement d'assainissement du quartier Laachach, dans le cadre du programme de mise à niveau complémentaire des quartiers d'habitat sous équipés de la Préfecture de Marrakech.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Division des marchés d'Al Omrane Marrakech-Safi, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **120 000,00 Dirhams (Cent Vingt Mille Dirhams)**.  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de **10 485 924.12 (Dix Million Quatre Cent Quatre Vingt Cinq Mille Neuf Cent Vingt Quatre Dirhams et Douze Centimes T.T.C)**.

Joindre **obligatoirement** le certificat de qualification et de classification délivré par le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Politique de la Ville.

Le secteur, la classe minimale et les qualifications exigées sont comme suite :

SECTEUR	2-3	3-1
CLASSE	3	4

Pour l'ancienne classification, les candidats doivent fournir le certificat de qualification et de classification du Ministère de l'Habitat et de la politique de la ville en tenant compte des équivalences des classes et seuils de classification des entreprises intervenant dans le secteur de l'habitat.

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement relatif aux marchés du Groupe Al Omrane ;

Les plis sont, au choix des concurrents :

- 1- soit déposés, contre récépissé, dans le bureau du Maître d'Ouvrage indiqué dans l'avis d'appel d'offres ;
- 2- soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- 3- soit remis, séance tenante, au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 10 521/PA

ROYAUME DU MAROC  
SOCIETE AL OMRANE MARRAKECH-SAFI  
APPEL D'OFFRES OUVERT N°135/2020

Le 24/12/2020 à 11h00, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Monsieur le Directeur Général de la Société Al Omrane Marrakech-Safi, place du 16 Novembre, Guéliz - Marrakech à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration, concernant les **travaux de pavage du quartier Filal, dans le cadre du programme de mise à niveau complémentaire des quartiers d'habitat sous équipés de la Préfecture de Marrakech.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Division des marchés d'Al Omrane Marrakech-Safi, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **45 000,00 Dirhams (Quarante Cinq Mille Dirhams)**.  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de **3 898 548.00 (Trois Million Huit Cent Quatre Vingt Dix Huit Mille Cinq Cent Quarante Huit Dirhams T.T.C)**.

Joindre **obligatoirement** le certificat de qualification et de classification délivré par le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Politique de la Ville.

Le secteur, la classe minimale et les qualifications exigées sont comme suite :

SECTEUR	2-3
CLASSE	3

Pour l'ancienne classification, les candidats doivent fournir le certificat de qualification et de classification du Ministère de l'Habitat et de la politique de la ville en tenant compte des équivalences des classes et seuils de classification des entreprises intervenant dans le secteur de l'habitat.

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement relatif aux marchés du Groupe Al Omrane ;

Les plis sont, au choix des concurrents :

- 1- soit déposés, contre récépissé, dans le bureau du Maître d'Ouvrage indiqué dans l'avis d'appel d'offres ;
- 2- soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- 3- soit remis, séance tenante, au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 10 522/PA

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
جهة الرباط سلا القنيطرة  
التعليم سيدي قاسم  
دائرة تلال الغرب  
قيادة مولاي عبد القادر  
جماعة سيدي عزوز  
عد: 50 / م م ب

**قرار بإجراء امتحان الكفاءة المهنية لبعض هيئات الموظفين بجماعة سيدي عزوز برسم سنة 2020**

إن رئيس مجلس جماعة سيدي عزوز

- \* بمقتضى الظهير الشريف رقم 1-58-008 الصادر في 4 شعبان 1377 (24 فبراير 1958) بمطابقة النظام الأساسي العام للوظيفة العمومية حسيما وقع تغييره وتتميمه.
- \* بمقتضى الظهير الشريف رقم 1-15-85 الصادر في 20 رمضان 1436 (30 يوليو 2015) بتبني القانون التنظيمي رقم 113.14 المتعلق بالجماعات.
- \* بناء على المرسوم الملكي رقم 67.401 الصادر في 13 ربيع الأول 1387 (22 يونيو 1967) بسن نظام عام للمباريات و الامتحانات الخاصة بولوج أملاك و درجات و مناصب الإدارات العمومية.
- \* بناء على المرسوم رقم 2-04-403 الصادر في 29 شوال 1426 (2 دجنبر 2005) بتحديد شروط ترقى موظفي الدولة في الدرجة و الإطار حسيما وقع تغييره وتتميمه.
- \* بناء على المرسوم رقم 2-05-1367 الصادر في 29 شوال 1426 (2 دجنبر 2005) بتحديد مسطرة تقييم وتقييم موظفي الإدارات العمومية.
- \* بناء على الأنظمة الأساسية الخاصة والمشفرة بين الوزارات.
- \* بناء على منشور السيد رئيس الحكومة رقم 2020/16 بتاريخ 19 صفر 1442 الموافق 07 أكتوبر 2020.
- \* وعلى القرار الصادر بتحديد إجراءات تنظيم امتحان الكفاءة المهنية لولوج الدرجتين المحددتين في الجدول المرفق بهذا القرار .

**بقراري**

- **المادة الأولى:** يجري يوم السبت 19 دجنبر 2020 على الساعة العاشرة صباحا ، بقاعة الاجتماعات بالجماعة ، امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة مساعد تقني الدرجة الثانية ومساعد إداري الدرجة الثانية.

الإطار الأصلي	إطار الترقية	شروط لولوج الامتحان	المناصب المتباري بشاؤها	أجل إيداع الترشيحات
مساعد إداري الدرجة الثالثة	مساعد تقني الدرجة الثانية	يفتح هذا الامتحان في وجه الموظفين المترشحين المتوفرين على ست سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في الإطار أو الدرجة الأصلية إلى غاية 19 دجنبر 2020	يحدد عدد المناصب المتباري بشاؤها في حدود 13 % .	تودع ملفات الترشيح لاجتياز الامتحان قبل 17 دجنبر 2020 بمصلحة الموارد البشرية
مساعد إداري الدرجة الثالثة	مساعد إداري الدرجة الثانية	يفتح هذا الامتحان في وجه الموظفين المترشحين المتوفرين على ست سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في الإطار أو الدرجة الأصلية إلى غاية 19 دجنبر 2020	يحدد عدد المناصب المتباري بشاؤها في حدود 13 % .	تودع ملفات الترشيح لاجتياز الامتحان قبل 17 دجنبر 2020 بمصلحة الموارد البشرية

N° 10 525/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'intérieur  
Région Rabat-Salé-Kénitra  
Province de Sidi Kacem  
Cercle de Tlal Al Gharb  
Caidat My Abdalkader  
Commune de Sidi Azzouz

**Avis de concours d'aptitude professionnelle à la commune de Sidi Azzouz au titre de l'année 2020**

Le président de la commune de Sidi Azzouz suivant les lois organisant les procédures de passation des examens d'aptitude professionnelle annonce que les examens de l'aptitude professionnelle au titre de l'année 2020 seront organisés le 19 Décembre 2020 à 10 h au siège de la commune pour l'avancement en grades suivants :

- Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> grade.
- Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> grade.

Cet examen est ouvert aux fonctionnaires de la commune possédant une ancienneté de six ans au grade initial en date du Samedi 19 Décembre 2020 pour les grades Adjoint Administratif et Adjoint Technique .

Les postes ouverts pour chaque grade est de 13 % .

Les demandes doivent être transmis à Mr le président avant le 17 Décembre 2020 pour les grades Adjoint Administratif et Adjoint Technique , munis d'une copie du dernier arrêté en grade légalisée , les examens seront comme suit :

**a- Les examens écrits :**

Examen écrit	Durée	coefficient
Grade adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> grade - Sujet général	3 heures	2
Grade adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> grade - Sujet général	2 heures	2

**b- Les examens oraux :**

Examen	Durée	coefficient
Discussion concernant la fonction exercée et si nécessaire le candidat au poste adjoint technique soumis à un test applique.	Entre 15 et 30 minutes	3

N° 10 526/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU  
DIRECTION PROVINCIALE DE BERKANE

**AVIS DE RECTIFICATION D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° BER 37/2020**

Le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de Berkane, annonce au public que l'avis d'appel d'offre ouvert n° BER 37/2020 relatif aux : Travaux d'éclairage public de la voie de contournement de la ville de Berkane sur 12.43 km, relevant de la DPETLE de Berkane, Province de Berkane, porte connaissance aux candidats de présenter au siège de la DPETLE de Berkane, les échantillons et les dossiers de conformité exigés, **au plus tard , une journée ouvrable avant l'ouverture des plis.**

Le reste de l'avis reste sans changement.

N° 10 523/PA

الجمهورية المغربية  
وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني والتعليم العالي والبحث العلمي  
التعليم الثانوي الإعدادي  
مديرية تانتان  
DIRECTION PROVINCIALE DE TANTAN

**Avis modificatif**

Le Directeur Provincial de DP TANTAN relevant de l'Académie Régionale de l'Éducation et de Formation région Guelmim Oued Noun porte à la connaissance du public que les Appels d'offres ouvert publiés dans les journaux : LIBÉRATION n° :9166 et RISSALAT AL OMMMA n° 11674 parus le 16 Novembre 2020 ont connu les modifications suivantes :

- 1- Date Et Heures D'ouverture Des Plis
- 2- Certificats d'agrément / certificat de qualification et de classification.

N° AO	OBJETS	CERTIFICATS D'AGREMENT / CERTIFICAT DE QUALIFICATION ET DE CLASSIFICATION	CAUTION PROVISOIRE	ESTIMATIONS DES COÛTS DES PRESTATIONS TTC EN DHS	DATE ET HEURES D'OUVERTURE DES PLS
33/INV/2020	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ECOLE AL AMIR MY ABD ALLAH DP TANTAN	Secteur A / Qualification AS/ Classe 05	15 000.00 Quinze Mille dirhams	399 852.00 Trois Cent Quatre Vingt Dix Neuf Mille Huit Cent Cinquante Deux dirhams.	Au : 11/12/2021 à : 08 H 30 ou lieu du : 08/12/2020 à : 09 H 00
34/INV/2020	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ECOLE HAFSA BENT OMAR DP TANTAN	Secteur A / Qualification AS/ Classe 05	15 000.00 Quinze Mille dirhams	260 100.00 Deux Cent Soixante Mille Cent dirhams.	Au : 11/12/2021 à : 09 H 00 ou lieu du : 08/12/2020 à : 09 H 30
35/INV/2020	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ECOLE HALIMA SAADIA DP TANTAN	Secteur A / Qualification AS/ Classe 05	15 000.00 Quinze Mille dirhams	244 272.00 Deux Cent Quarante Quatre Mille Deux Cent Soixante Douze dirhams.	Au : 11/12/2021 à : 09 H 30 ou lieu du : 08/12/2020 à : 10 H 00
36/INV/2020	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ECOLE KHALID IBN AL QUALID DP TANTAN	Secteur A / Qualification AS/ Classe 05	15 000.00 Quinze Mille dirhams	394 824.00 Trois Cent Quatre Vingt Quatorze Mille Huit Cent Vingt Quatre dirhams.	Au : 11/12/2021 à : 10 H 00 ou lieu du : 08/12/2020 à : 10 H 30
37/INV/2020	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU COLLEGE ALLAL IBN ABD ALLAH DP TANTAN	Secteur A / Qualification AS/ Classe 05	15 000.00 Quinze Mille dirhams	398 832.00 Trois Cent Quatre Vingt Dix Huit Mille Huit Cent Trente Deux dirhams.	Au : 11/12/2021 à : 10 H 30 ou lieu du : 08/12/2020 à : 11 H 00
38/INV/2020	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU COLLEGE MED BEN ABD EL KARIM AL KHATYBI DP TANTAN	Secteur A / Qualification AS/ Classe 05	15 000.00 Quinze Mille dirhams	393 408.00 Trois Cent Quatre Vingt Treize Mille Quatre Cent Huit dirhams.	Au : 11/12/2021 à : 11 H 00 ou lieu du : 08/12/2020 à : 11 H 30
39/INV/2020	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU LYCEE CHEIKH MED LAGHDAF DP TANTAN	Secteur A / Qualification AS/ Classe 05	15 000.00 Quinze Mille dirhams	597 552.00 Cinq Cent Quatre Vingt Dix Sept Mille Cinq Cent Cinquante Deux dirhams.	Au : 11/12/2021 à : 11 H 30 ou lieu du : 08/12/2020 à : 12 H 00
40/INV/2020	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU MUR DE CLOTURE DU CENTRE 02ème CHANCE IBN AL HATTAM DP TANTAN	Secteur A / Qualification AS/ Classe 05	10 000.00 Dix Mille dirhams	149 760.00 Cent Quarante Neuf Mille Sept Cent Soixante dirhams.	Au : 11/12/2021 à : 12 H 30 ou lieu du : 08/12/2020 à : 12 H 30
41/INV/2020	TRAVAUX EXTENSION DU COLLEGE CHARIF AL IDRISI ET CONSTRUCTION DE 04 ESPACES ORIENTATION AUX ETABLISSEMENTS COLLEGIAL DP TANTAN	Secteur A / Qualification A2 / Classe 03	100 000.00 Cent Mille dirhams	3 770 898.00 Trois Millions Sept Cent Soixante Dix Mille Huit Cent Quatre Vingt Dix Huit dirhams.	Au : 11/12/2021 à : 13 H 00 ou lieu du : 08/12/2020 à : 13 H 00
42/INV/2020	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX CLASSES D'ENSEIGNEMENT A L'ECOLE PRIMAIRE AL MOURABITINE DP TANTAN	Secteur A / Qualification A2 / Classe 05	10 000.00 Dix Mille dirhams	406 620.00 Quatre Cent Six Mille Six Cent Vingt Dirhams.	Au : 11/12/2021 à : 13 H 30 ou lieu du : 08/12/2020 à : 13 H 30
43/INV/2020	SUIVI DES TRAVAUX D'EXTENSION DU COLLEGE CHARIF AL IDRISI ET TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 04 ESPACES D'ORIENTATION AUX ETABLISSEMENTS COLLEGIAL DP TANTAN	D14-D15-D16	---	60 000.00 Soixante Mille Dirhams.	Au : 11/12/2021 à : 14 H 00 ou lieu du : 08/12/2020 à : 14 H 30
44/INV/2020	ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'INTERNAU DU COLLEGE MASSIRA KHADRA DP TANTAN	D14-D15-D16	---	39 600.00 Trente Neuf Mille Six Cent Dirhams.	Au : 11/12/2021 à : 14 H 30 ou lieu du : 08/12/2020 à : 15 H 00
45/INV/2020	ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET EXTENSION DE L'ANNEXE « BEN KHILL » ET TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE BLOCS SANITAIRES A L'ANNEXE « ARATHI » DU SECTEUR SCOLAIRES « IDRISI AL HARTI » DP TANTAN (PROGRAMME PRDTS PROVINCE TANTAN)	D14-D15-D16	---	31 920.00 Trente et Un Mille Neuf Cent Vingt Dirhams.	Au : 11/12/2021 à : 15 H 00 ou lieu du : 08/12/2020 à : 15 H 30
46/INV/2020	AMENAGEMENT DE TROIS SALLES D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRES POUR LES ELEVES A BESOINS SPECIFIQUES AUX ETABLISSEMENTS PRIMAIRES DP TANTAN	Secteur A / Qualification AS / Classe 05	5 000.00 Cinq Mille Dirhams.	120 000.00 Cent Vingt Mille Dirhams	Au : 11/12/2021 à : 15 H 30 ou lieu du : 08/12/2020 à : 16 H 00

Le reste de l'avis ne contient aucune modification.

N° 10 524/PA



ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'EQUIPEMENT, DU  
TRANSPORT,  
DE LA LOGISTIQUE  
ET DE L'EAU  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERTS SUR  
OFFRES DE PRIX  
N° 05/DPDPM/ 2020

Le Mercredi 23 Décembre 2020 à 10 heures 30m il sera procédé, dans les bureaux de la Direction des Ports et du Domaine Public Maritime à Hay Nahda II – avenue Mohammed Bel Hassan El Ouazzani BP 5131 Takadoum -Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour : Le tri, l'organisation, la gestion et

l'assainissement physique des fonds d'archives de la Direction des Ports et du Domaine Public Maritime, en Lot unique. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du service comptabilité et marchés de la Direction des Ports et du Domaine Public Maritime à Hay Nahda II – avenue Mohammed Bel Hassan El Ouazzani BP 5131 Takadoum - Rabat. Il peut être également téléchargé à l'adresse suivante : www.marchespublics.gov.ma Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Vingt Mille Dirhams Dh (20.000,00 Dirhams). L'estimation des coûts des prestations objet de l'avis

d'appel d'offres est évalué à Cinq cent Soixante Sept Mille Dirhams toutes taxes comprises (567.000,00 Dirhams TTC) Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics. La visite de lieux sera programmée Mercredi 9 Décembre 2020 à 10 heures. Les concurrents peuvent : • Soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau du Service comptabilité et marchés de la Direction des Ports et du

Domaine Public Maritime ; • Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ; • Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis ;

• Soit le déposer par voie électronique au portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation. Pour tous renseignements complémentaires, s'adres-

sera la Direction Des Ports Et Du Domaine Public Maritime, Hay Nahda II – avenue Mohammed Bel Hassan El Ouazzani - BP 5131 Rabat-Takadoum  
Tél n° : 05 38-00- 52 -00/03  
- Fax n° : 05 37 -75 -00 -11  
N° 10 527/PA

المملكة المغربية  
ROYAUME DU MAROC



وزارة الفلاحة و الصيد البحري و التنمية القروية و المياه و الغابات  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME, DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS  
المديرية الجهوية للفلاحة فاس مكناس  
DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE DE FES - MEKNES

**ANNULATION DE L'AVIS DE CONSULTATION ARCHITECTURALE N° 01 /2020**

Le directeur PI de l'Institut des Techniciens Spécialisés en Agriculture d'Oued Amlil-Taza (maître d'ouvrage), porte à la connaissance du public, qu'en raison de la réduction des crédits alloués à ladite consultation architecturale n° 01/2020 concernant l'étude architecturale et le suivi des travaux de construction d'une salle de conférence en RDC sur une superficie de 200 m<sup>2</sup> à l'Institut des Techniciens Spécialisés en Agriculture d'Oued Amlil, province de Taza ; parue le 19/11/2020 au quotidien LIBERATION sous le numéro d'insertion 10 087/PA, es annulé.

N° 10 530/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
REGION DE CASABLANCA-SETTAT  
PROVINCE DE SIDI BENNOUR  
COMMUNE DE SIDI-BENNOUR  
\*\*\*\*\*

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 14 /2020/SB.**

► Le 24 /12/ 2020 à partir des 11 heures du matin, il sera procédé, dans les bureaux de la commune de Sidi Bennour, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre au profit de la commune de Sidi Bennour pour la **Location des dépendances du souk hebdomadaire de Sidi Bennour** Comme suit :

Dépendances	Caution Provisoire En Dhs (en espèce auprès du percepteur)	Cout estimatif mensuel de location
Lot n°1 : MARCHE À BESTIAUX.	900.000,00	900.000,00
Lot n°2 : MARCHE DE LEGUMES.	320.000,00	320.000,00
Lot n°3 : ABATTOIR.	91.000,00	91.000,00
Lot n°4 : AIRES ET STATIONS DE VENTES DES MARCHANDISES ET VOLLAILS.	140.000,00	140.000,00

► Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des marchés de la commune de Sidi Bennour, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

**► Les concurrents peuvent :**

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer, contre récépissé leurs plis dans le bureau Des marchés de la Commune De Sidi-Bennour ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail du marché public [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

► Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2.12.394 relatif aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 03 du règlement de consultation.

N° 10 531/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE RHAMNA  
CERCLE RHAMNA  
CAIDAT BOUCHANE  
CR AIT TALEB

**AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT**

N° 01/2020  
\*\*\*\*\*

Il sera procédé au siège de la commune de AIT TALEB province de Rhama, l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, suivant:

A.O N°	Objet	Caution provisoire	Estimation du Maître d'Ouvrage	Date et Heure d'Ouverture
01/2020	travaux de construction d'un réservoir d'eau potable de 20 m3 au douar mohamed chaoui a la ct ait taleb province de rehamna	5.000,00 DHS cinq Mille Dirhams	90000,00dhs (Quatre-vingt dix mille dhs)	22/12/2020 à 10h00

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de service technique, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau du président du conseil communal.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmis par voie électronique au compte du maître d'ouvrage.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 10 528/PA

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
إقليم تارودانت  
دائرة أولاد بريحيل  
جماعة ارزان

**إعلان**

عن تنظيم امتحان الكفاءة المهنية

لبعض هيئات الموظفين بالجماعة الترابية.

بقرار رقم: 44... بتاريخ: 26 نوفمبر 2020... الصادر عن رئيس المجلس الجماعي لجماعة ارزان نظم الامتحان

الترابية ارزان امتحان الكفاءة المهنية لولوج الدرجات المحددة في الجدول اسفله. و ذلك يوم: السبت 26 دجنبر 2020.

على الساعة: التاسعة صباحا بمقر الجماعة الترابية ارزان و يحدد عدد المناصب المتباري من شانها: 01 في كل صف.

الاطار الاصلي	الاطار الترقية
مساعد تقني الدرجة الثالثة	مساعد تقني الدرجة الثانية
مساعد اداري الدرجة الثالثة	مساعد اداري الدرجة الثانية
مساعد اداري الدرجة الثانية	مساعد اداري الدرجة الاولى

**\* شروط الترشح :**

- الموظفون المنتسبون لجماعة ارزان و المرتبون في سلم الاجور : 6 و 7 والذين قضوا (6) سنوات على الاقل من الخدمة الفعلية بهذه الدرجة الى غاية: 2020/12/31.

**\* ملف الترشح**

يتكون ملف الترشح من الوثائق التالية :

- (1) طلب الترشح لاجياز امتحان الكفاءة المهنية
- (2) نسخة مطابقة للأصل لبطاقة التعريف الوطنية
- (3) قرار التعيين في اخر درجة
- (4) ظرفان يحملان الطابع و العنوان الشخصي للمرشح

تودع ملفات الترشح بمصلحة الموارد البشرية بجماعة ارزان في اجل اقصاه يوم: 21 دجنبر 2020.

كل ملف للترشح يصل بعد الاجل او تنقذه وثيقة من الوثائق المذكورة اعلاه لن يؤخذ بعين الاعتبار.

N° 10 529/PA

**\* FINANCIERE AMAL \***

Société à Responsabilité Limitée d'Associé Unique  
Au capital de 100 000,00 dirhams  
Siège social : 1 Allée des Amandiers  
Anfa - Casablanca  
• Suivant Procès Verbal de la décision de l'Associé Unique en date du 03/11/2020, il a été arrêté ce qui suit :  
- Augmentation du capital social en le portant de (100 000,00) dirhams à (440 000,00) dirhams par prélèvement sur le compte courant de l'associé unique.  
- Réduction du capital social de (440 000,00) dirhams à (100 000,00) dirhams par absorption des pertes figurant sur le bilan de la société à hauteur du montant de la réduction.  
DEPOT LEGAL : Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 20/11/2020 sous le numéro 754591.

**N° 10 532/PA****\* GROUPEMENT D'ETUDES ET DE CONSEILS \***

Société à Responsabilité Limitée d'Associé Unique  
Au capital de 100 000,00 dirhams  
Siège Social : Res Sourour Angle Moulay Youssef Et AV Hassan 1er Casablanca  
• Suivant Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26/09/2020, il a été décidé ce qui suit : \* CONTINUITÉ DE LA SOCIÉTÉ  
Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 20/11/2020, sous le numéro 754590.

**N° 10 533/PA****CABINET AUDIT ET CONSULTING DU MAROC**

04 Rue Adjudant Mohamed Rechage Place Daakar-Casablanca  
Au terme du Procès verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 13/03/2019, l'associé unique de la société «CABINET AUDIT ET CONSULTING DU MAROC» au capital de 100 000 Dirhams, a décidé ce qui suit :  
- Approbation de la cession de la totalité des parts sociales en faveur de Mr BENCHAMOU ILLAS  
- Démission de Mme TALBI FATIMA EZZAHRA des fonctions de gérant ;  
- Nomination de Mr BENCHAMOU ILLAS en qualité de gérant et signataire social.  
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Casablanca le 28/03/2019 sous le n°698113

**N° 10 534/PA****NEGOCE TECHNIQUE D'INDUSTRIE MAROCAIN « NTIM »**

Au capital de 20.000,00 Dirhams  
Siège social : 26, BD ABI HORAIRA BLOC 8 MOULAY RACHID-SIDI CASABLANCA  
1) Aux termes du PV D'AGE du 14/07/2008, suit a une cession de parts, les associés accepte la démission de MR. ABDELHAMID LABSIR de sa fonction de cogérant et la nomination de MR. ADNANE WARI en qualité de gérant unique.  
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 02/09/2008 sous n° 319379.

**N° 10 535/PA****STE MZERCURE IMMO**

Société A Responsabilité Limitée  
Au Capital Social De 100 000,00 dirhams  
Siège Social : 13 Rue Ahmed Touki Résidence Ourouk Etage 3 Casablanca  
Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10/11/2020 il a été décidé :  
1-L'approbation de l'apport en nature ;  
2- L'approbation de l'augmentation du capital social à 2 900 000,00 dirhams ;  
3-Le changement de la forme juridique en Société à Responsabilité Limitée ;  
4-La modification des articles 1-6 et 7 des statuts ;  
5-La refonte des statuts ;  
5-La délégation des pouvoirs en vue des formalités.  
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de la ville de Casablanca en date du 25/11/2020 sous le numéro 755135.

**N° 10 536/PA****ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE LA JUSTICE COUR D'APPEL DE TAZA SOUS DIRECTION REGIONALE AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**

N°11/2020/SDR/TAZA  
Le 22/12/2020 à 10:00 h, il sera procédé, dans la salle des réunions à la Sous-direction régionale près la Cour d'Appel de Taza sis à Route de Oujda à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :  
ACHAT DE MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU POUR LE NOUVEAU SIEGE DU CENTRE DE JUGE RESIDENT D'OUED AMLIL - PROVINCE DE TAZA- EN LOT UNIQUE.  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés publics au sein de la Sous-Direction Régionale près la Cour d'Appel de TAZA, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 70 000,00 DH (Soixante-dix mille dirhams)  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1 907 112,00DH TTC (un million neuf cent sept mille cent douze dirhams TTC).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété par le décret n°2.19.69 du 24 Mai 2019.

Les concurrents peuvent :  
• Soit déposer leurs plis Électroniques à partir du portail des marchés publics <https://www.marchespublics.gov.ma> ;  
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;  
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de Sous Directeur

Régional près la Cour d'Appel de Taza ;  
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;  
• Les concurrents doivent déposer Les échantillons et Les prospectus exigés par l'article 07 du règlement de consultation dans les bureaux de la Sous Direction Régionale près la Cour d'Appel de Taza au plus tard le 21/12/2020 avant 15h30min, aucun échantillon ou prospectus n'est accepté au-delà de cette date.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.  
**N° 10 537/PA**

**ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'ESSAOUIRA CAIDAT MESKALA C. T MESKALA AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**

N° 04/2020/CTM  
Le 23/12/2020 à 11H00, il sera procédé au siège de la commune de MESKALA - Province d'Essaouira à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour : Affermage des services du souk hebdomadaire de Meskala : (Souk aux bestiaux-Droits d'exposition de diverses marchandises-Bascule à légumes-Fondouk-Parking autos) pour la période de l'année 2021.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de régie de recette de la commune de MESKALA, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 50.000,00 DH (Cinquante Mille Dirhams).  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 570 000,00DH (Cinq Cent Soixante Dix Mille Dirhams 00 Centimes) pour toute l'année.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au siège de la commune territoriale Meskala.  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau technique de la commune territoriale Meskala.  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail marocain des marchés publics, et ce avant la date d'ouverture des plis.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par article 4 du règlement

de consultation.

**N° 10 538/PA****ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'ESSAOUIRA CAIDAT MESKALA C. T MESKALA AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**

N° 05/2019/CTM  
Le 23/12/2020 à 12H30, il sera procédé au siège de la commune de MESKALA - Province d'Essaouira à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour : Affermage D'abattoir du Souk Khmis Meskala Pour La Période de L'année 2021. (Abattus sur le hebdomadaire et le reste de la semaine).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de régie de recette de la commune de MESKALA, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 10.000,00 DH (Dix Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 210 000,00DH (Deux Cent Dix Mille Dirhams 00 Centimes) pour toute l'année.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au siège de la commune territoriale Meskala.  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau technique de la commune territoriale Meskala.  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail marocain des marchés publics, et ce avant la date d'ouverture des plis.  
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par article 4 du règlement de consultation.

**N° 10 539/PA****ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU**

Direction des Systèmes d'Information et de la Communication APPEL D'OFFRES OUVERT  
SUR OFFRES DE PRIX  
N° 07/2020-DSIC  
Le Jeudi 24 Décembre 2020 à 10h00 il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction des Systèmes d'Information et de la Communication du Ministère de l'Équipement du Transport et de l'Eau

Avenue Maa Al Aynayne-Rabat- Agdal, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour objet :  
ACQUISITION DES LICENCES D'UNE NOUVELLE SOLUTION DE SAUVEGARDE DE DONNEES

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau du secrétariat de la Direction des Systèmes d'Information et de la Communication du Ministère de l'Équipement du Transport et de l'Eau Avenue Maa Al Aynayne- Rabat- Agdal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à : (Trente mille Dirhams) 30 000,00 Dirhams  
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un Million trois cent vingt mille Dirhams Toutes Taxes Comprises (1 320 000,00 DH TTC);

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau du secrétariat de la Direction des Systèmes d'Information et de la Communication du Ministère de l'Équipement, du Transport et de l'Eau, Avenue Maâ Al Aynayne- Rabat- Agdal avant le Mercredi 23 Décembre 2020 à 12h00 contre un accusé de réception.

Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du secrétariat de la Direction des Systèmes d'Information et de la Communication du Ministère de l'Équipement du Transport, de la Logistique et de l'Eau sis à l'adresse suivant : Avenue Maâ Al Aynayne- Rabat- Agdal;

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau du secrétariat de la Direction des Systèmes d'Information et de la Communication du Ministère de l'Équipement du Transport, de la Logistique et de l'Eau, sis à l'adresse suivant : Avenue Maa Al Aynayne- Rabat- Agdal;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n° 20-14 du 8 di-kaada 1435 (4 septembre 2014), les concurrents peuvent, transmettre leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics. [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.

**N° 10 540/PA**

ROYAUME DU MAROC Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau Direction des Systèmes d'Information et de la communication APPEL D'OFFRES OUVERT

SUR OFFRES DE PRIX  
N° 23/2020-DSIC

Le Mardi 12 Janvier 2021 à 10h00 il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction des Systèmes d'Information et de la Communication du Ministère de l'Équipement du Transport, de la Logistique et de l'Eau - Avenue Maa Al Aynayne- Rabat- Agdal, à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix ayant pour objet : LOCATION DE LICENCES D'UTILISATION DES LOGICIELS MICROSOFT

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du secrétariat de la Direction des Systèmes d'Information et de la Communication du Ministère de l'Équipement du Transport, de la Logistique et de l'Eau, Rabat- Avenue Maa Al Aynayne - Agdal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à : (Quarante mille Dirhams) 40 000,00 Dirhams

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cinq million six cent trois mille deux cent quatre-vingt Dirhams Toutes Taxes Comprises (5 603 280,00 DH TTC);

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2-12-349 du 20 Mars 2013 relatifs aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau du secrétariat de la Direction des Systèmes d'Information et de la Communication du Ministère de l'Équipement du Transport, de la Logistique et de l'Eau, Rabat- Avenue Maa Al Aynayne - Agdal,

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau du secrétariat de la Direction des Systèmes d'Information et de la Communication du Ministère de l'Équipement du Transport, de la Logistique et de l'Eau, Rabat- Avenue Maa Al Aynayne - Agdal,

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;  
- Conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n° 20-14 du 8 di-kaada 1435 (4 septembre 2014), les concurrents peuvent aussi transmettre leurs dossiers par voie électronique au portail des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)).

**N° 10 541/PA**



**PARAPHARMACIE FTM – SARL AU CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date du 07/10/2020, il a été établi les Statuts d'une Société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination : PARAPHARMACIE FTM - S.A.R.L.AU

Forme Juridique : Société A Responsabilité Limitée d'Associé Unique

Objet: - MARCHANDS DE PRODUITS COSMETIQUE ET PARAPHARMACIE

Siège Social : BD ABDELAH IBRAHIM GH 13 IMM 1 N° 110 RES RIAD SIDI MOUMEN

DUREE : 99 ans. Capital Social :

Fixée à 100.000,00 DHS (Cent Mille Dirhams) divisé en 1000 Parts Sociales de 100 DHS chacune :

- 1000 Parts attribuées à ... Mme. LATIFA ELMIZOUARI.

GERANCE : \* Mme LATIFA ELMIZOUARI : Gérante.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Commerce de Casablanca le 16/11/2020 Sous le N° 754075

La Société est immatriculée au RC N° 479871.

**N° 10 553/PA**

Royaume du Maroc  
Ministère de l'intérieur  
Province de Ouarzazate  
Cercle d'amerzazate  
Caidet Igherm Nougadal  
Commune de Tidili  
AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE N°:03/CONSULT/ARCHIT/2020

Le 30/12/2020 à 12 heure du matin il sera procédé, dans le bureau du président de la commune de Tidili à l'ouverture des plis relatifs à la consultation architecturale pour l'étude et la conception architecturale du projet et le suivi des travaux de construction d'un quartier artisanal commune de Tidili Province d'Ouarzazate.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au service des marchés de la commune de Tidili, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le budget prévisionnel maximum, Hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de Un Million Cinq Cent Soixante Six Mille Six Cent Soixante Six Dirhams, 00Cts. (1.566.666,00 Dhs).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101, et 102 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada 1 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent : - Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la commune de Tidili

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité - Soit les remettre directement au président de la

commission d'appel d'offres au début de La séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposer leurs offres par voie électronique Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 du règlement de la consultation architecturale.

**N° 10 554/PA**

Royaume du Maroc  
Ministère de l'intérieur  
Province de Ouarzazate  
Cercle d'amerzazate  
Commune de Tidili  
Avis d'appel d'offre ouvert N°05/2020

Le 30/12/2020 à 11h du matin, il sera procédé dans le bureau de président de la commune Tidili à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offres des prix pour Objet du marché : Travaux de creusement des forages de reconnaissance et d'exploitation aux douars : Imaghouden Adaki, Wawkaya, Ghassen et approfondissement d'un puits au douar : Ait Bourique. Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du bureau technique de la commune, il peut également être téléchargé

à partir du portail des marchés publics: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de:9.000,00Dhs (Neuf Mille Dirhams, 00Cts). L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage : 363.480,00 Dhs TTC (Trois Cent Soixante Trois Mille Quatre Cent Quatre Vingt Dirhams, 00 Cts).

Le Contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : • Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune de TIDILI.

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit déposer leurs offres par voie électronique du marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation.

**N° 10 555/PA**

Royaume du Maroc  
Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable

Branche Eau Mise à niveau des installations relevant de l'adduction de Tafilalet-Errachidia-1ère tranche

Lot2 : Installation d'un système de télégestion entre la station de surpression Meski et le réservoir de mise en charge RMC3 d'Aoufous relevant de l'adduction de Tafilalet.

AVIS D'APPEL D'OFFRES

**INTERNATIONAL N° 77/DRD/CE/ASD/1/2020**

La présente consultation concerne les travaux de Mise à niveau des installations relevant de l'adduction de Tafilalet-Errachidia- 1ère tranche/ Lot2 : Installation d'un système de télégestion entre la station de surpression Meski et le réservoir de mise en charge RMC3 d'Aoufous relevant de l'adduction de Tafilalet. Le présent Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis général de passation des marchés de ce projet qui a été publié sur le site web de la BERD, Passation des M a r c h é s ([www.ebrd.com](http://www.ebrd.com)) le 28/01/2020.

L'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable – Branche Eau ci-après dénommé «le Maître de l'Ouvrage», a l'intention d'utiliser une partie du produit d'un prêt de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (la Banque) pour couvrir le coût pour l'installation d'un système de télégestion entre la station de surpression Meski et le réservoir de mise en charge RMC3 d'Aoufous relevant de l'adduction de Tafilalet pour permettre le basculement entre le mode gravitaire et le mode surpression.

Les soumissions aux marchés qui doivent être financés au moyen du produit d'un prêt de la Banque sont ouvertes aux entreprises de tous les pays. Pour être admissible à l'attribution d'un marché, les soumissionnaires doivent satisfaire aux critères minimaux suivants:

- Le soumissionnaire doit avoir un chiffre d'affaires annuel moyen d'au moins Un Million Deux Cent Mille Dirhams Marocain hors taxe (1.200.000,00 MAD HT), qui correspond au total des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours et/ou achevés au cours des trois (03) années(2016-2017-2018).

- Expérience en tant qu'entrepreneur principal, dans le cadre d'au moins un (01)cas de travaux similaires de type et de nature au cours des dix (10) dernières années et qui comprennent :Travaux d'installation de système de télégestion au niveau des ouvrages d'eau potable

Le dossier d'appel d'offres ne peut être téléchargé qu'à partir du portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma>

Toutes les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de DixNeuf Mille Deux Cent Dirhams Marocain (19.200,00 MAD)ou son équivalent dans une monnaie convertible.

Les offres doivent être remises au bureau des marchés, à l'adresse ci-dessous au plus tard le Mercredi 20 Janvier 2021a 09H30(heure locale), où il sera procédé à l'ouverture des plis.

Les plis seront ouverts le Mercredi 20 Janvier 2021a 10H00(heure locale) à l'adresse mentionnée ci-dessous.

Les soumissionnaires potentiels peuvent obtenir un complément d'information, uniquement par envoi de courriels à l'adresse suivante : [selamielhassani@onee.ma](mailto:selamielhassani@onee.ma).Ouy ramchouni@onee.ma.

L'adresse de réception des offres transmises par voie postale ou de remise directement au bureau d'ordre de l'Office est la suivante : Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable – Branche Eau (ONEE – Branche Eau)

Direction Régionale de Drâa Tafilalet de l'ONEE – Branche Eau  
Adresse : 20, Rue Antsirabé BP 54, Meknès-MAROC  
Tél : + 212 (0) 5 35 52 05 08 /05 35 52 21 58.  
Fax : +212 (0) 5 35 52 41 95

**N° 10 556/PC**

OFFICE NATIONAL DE l'électricité et de l'EAU POTABLE (ONEE) Branche Eau DIRECTION REGIONALE DRÁA TAFILALET AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°78

DRD/CE/ASD/1/2020 La Direction Régionale Drâa Tafilalet de l'ONEE – Branche Eau, sise à Meknès lance l'appel d'offres suivant :

- A.O N°78 DRD/CE/ASD/1/2020: Objet : Gestion et surveillance de la station et entretien du réseau de distribution aux ksours-Aarab SebbahGheris (province d'Errachidia). Estimation :138.000,00 DH TTC.

Caution provisoire : 3 000,00 DH

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises nationales telles que définies par l'article n°1 de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprise.

Le dossier d'appel d'offres est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE – Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise – rubrique Achats).

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale de Drâa Tafilalet de l'ONEE – Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabé BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé

de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale de Drâa Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabé BP 54 V.N Meknès avant la date et heure de la séance d'ouverture des plis.

- soit remis à huis clos à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis. L'ouverture des plis aura lieu le Mercredi:30 Décembre2020 à 10H00 à la Direction Régionale de Drâa Tafilalet de l'ONEE – Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabé BP 54 V.N Meknès

Les demandes d'éclaircissement peuvent être formulées sur le portail des marchés publics.

**N° 10 557/PC**

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE) Branche Eau DIRECTION REGIONALE DRÁA TAFILALET AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N°79/DRD/CE/D/2020 La Direction Régionale Drâa Tafilalet de l'ONEE – Branche Eau, sise à Meknès lance l'appel d'offres suivant :

- A.O N°79/DRD/CE/D/2020: Objet : RENFORCEMENT DE L'AEP DE MIDELT A PARTIR DU CHAMP CAPTANT DE ZEBZAT – LOT : LIGNE ELECTRIQUE.

Estimation : 282 420,00 DH TTC. Caution provisoire : 3 000,00 DH

Le financement du projet objet du présent appel d'offres sera assuré par la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

Le dossier d'appel d'offres est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale de Drâa Tafilalet de l'ONEE – Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabé BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale de Drâa Tafilalet de l'ONEE – Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabé BP 54 V.N Meknès

Les demandes d'éclaircis-

sement peuvent être formulées sur le portail des marchés publics.

**N° 10 558/PC**

ROYAUME DU MAROC OFFICE NATIONAL DE l'électricité et de l'EAU POTABLE (ONEE) Branche Eau

DIRECTION REGIONALE DRÁA TAFILALET AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N°80/DRD/CE/D/2020 La Direction Régionale de Drâa Tafilalet de l'ONEE – Branche Eau, lance l'appel d'offres suivant :

- A.O N° 80/DRD/CE/D/2020 relative à l'AEP des populations rurales de Khénifra à partir du barrage Hassan II, douars de la commune territoriale d'AIT BEN YACOUB – Lot réseau interne + branchements individuels . Estimation : 7 224 036,00 DH TTC.

Caution :72 300,00 DHou son équivalent dans une monnaie convertible.

Une visite des lieux fortement recommandée est prévue le Jeudi 17/12/2020 à 10h30 au siège de la COMMUNE TERRITORIALE d'AIT BEN YACOUB.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE – Branche Eau à l'adresse :

<http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise – rubrique Achats).

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale Drâa Tafilalet -20, Rue Antsirabé Meknès avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale Drâa Tafilalet 20, Rue Antsirabé – Meknès avant la date et heure de la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

L'ouverture des plis aura lieu le MERCREDI 30/12/2020 à 10 heures à la Direction Régionale Drâa -Tafilalet de l'ONEE – Branche Eau. N° 20, Rue Antsirabé BP 54 V.N Meknès.

Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents, doit être formulée sur le portail des marchés publics.

**N° 10 559/PC**

MEDIEXPERTS  
CONSEIL  
EN MANAGEMENT DES  
ORGANISATIONS  
N°39, Rue Al Fourat, 1er  
étage Maarif – Casablanca  
Tél : 0522.99.13.00  
& Fax : 0522.99.17.38  
Avis de constitution  
de société

Au terme d'un acte sous  
seing privé en date du 29  
septembre 2020 à Casa-  
blanca, Avis est donné, la  
constitution d'une société à  
responsabilité limitée  
(SARL) dont les caractéris-  
tiques sont les suivantes :  
Dénomination : STGMA-  
LUX  
Forme juridique : Société à  
responsabilité limitée  
Objet : Travaux d'électricité,  
de terrassement, de VRD,  
de plomberie, d'aménage-  
ment  
Siège social : Khalil 2, Rue 4  
N°32, Etage 3 Appt. N°6 La  
Villette Hay Mohammadi  
Durée : 99 ans  
Capital social : Cent mille  
(100.000 DHS), divisé en  
mille (1000) parts sociales  
de cent (100) dhs chacune,  
numérotées de 1 à 1000, ré-  
parties entre les associés en  
proportion de leurs droits, à  
savoir :  
M. Mohamed Abbad : 500  
parts  
M. Abderrahim Jouhar : 500  
parts  
Gérance : La société sera  
gérée par M. Mohamed  
Abbad de nationalité maro-  
caine, titulaire de la carte  
nationale d'identification  
n°UC33644 et M. Abderrahim  
Jouhar de nationalité  
marocaine, titulaire de la  
carte nationale d'identifica-  
tion n°BE594394.  
La société a été immatricu-  
lée au registre de commerce  
du tribunal de commerce de  
Casablanca sous le  
n°479737.

N° 10 549/PA

«Audimak Consulting»  
Cabinet d'Expertise  
Comptable Conseil  
juridique fiscal et financier  
Perle d'Intérieur SARL  
I- Aux termes d'un acte

S.S.P. en date du 3 novem-  
bre 2020 à Casablanca, les  
cogérants de la société «  
Perle d'Intérieur SARL »,  
société à responsabilité limi-  
tée, au capital de cent mille  
dirhams (100.000,00 DH),  
sise à 5, rue des Acacias Bra-  
him Roudani Maarif-Casa-  
blanca, ont décidé ce qui  
suit :  
1- Dissolution anticipée de  
la société : en vertu de l'ar-  
ticle 33 des statuts, l'assem-  
blée générale extraordinaire  
approuve la dissolution an-  
ticipée de la société « Perle  
d'Intérieur SARL ».  
2- Nomination de liquida-  
teur : Mme Tahri Joutei Has-  
sani Wafaa et Mme  
Berbache Sana en tant que  
cogérantes de la société «  
Perle d'Intérieur SARL »,  
désignées comme liquida-  
teurs de la société.  
3- Désignation du lieu de li-  
quidation : Le siège de li-  
quidation est fixé à l'adresse  
suivante : 5, rue des Acacias  
Brahim Roudani Maarif-Casa-  
blanca.  
Le dépôt a été effectué au  
tribunal de commerce de  
Casablanca le 19 novembre  
2020 sous le numéro 754501  
au registre de commerce N°  
167963.

N° 10 550/PA

OFFICE NATIONAL DE  
L'ELECTRICITE ET DE  
L'EAU POTABLE (ONEE)  
Branche Eau  
DIRECTION REGIONALE  
DE TENSIFT  
ACQUISITION DES  
BARGES FLOTTANTES  
AU NIVEAU DU BAR-  
RAGE ALMASSIRA  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT -  
N°121/DR2/2020 -  
La Direction Régionale de  
Tensift de l'ONEE-Branche  
Eau, sise à Marrakech, lance  
le présent appel d'offres qui  
concerne : L'acquisition des  
barges flottantes au niveau  
du barrage Al Massira.  
Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 10 du règlement de  
la consultation.  
L'estimation du coût des

prestations s'évalue à 6 039  
600,00 DH TTC  
Le montant du cautionne-  
ment provisoire est fixé à 60  
400,00 DH ou son équiva-  
lent en devise librement  
convertible.

Le dossier d'appel d'offres  
est consultable et téléchar-  
geable sur le portail des  
marchés publics à l'adresse  
: <https://www.marchespublics.gov.ma/>.

Le règlement des achats de  
l'ONEE et les cahiers géné-  
raux sont consultables et télé-  
chargeables à partir du  
site internet des achats de  
l'ONEE- Branche eau à  
l'adresse :

<http://www.onep.ma/> (Es-  
pace Entreprise - rubrique  
Achats)

Les plis des concurrents,  
établis et présentés confor-  
mément aux prescriptions du  
règlement de la consulta-  
tion, doivent être :

- soit déposés contre récé-  
pissé au Bureau d'ordre de  
la Direction Régionale de  
Tensift sise à l'Angle rue  
Badr et avenue Mohamed V  
Gueliz à la ville de Marra-  
kech avant la date et l'heure  
fixées pour la séance d'ou-  
verture des plis.
- soit envoyés par courrier  
recommandé avec accusé  
de réception au Bureau  
d'ordre de la Direction Ré-  
gionale de Tensift sise à  
l'Angle rue Badr et avenue  
Mohamed V Gueliz à la  
ville de Marrakech avant la  
date et heure de la séance  
d'ouverture des plis.

- soit remis au président de  
la commission d'appel d'of-  
fres en début de la séance  
publique d'ouverture des  
plis.

L'ouverture publique des  
plis aura lieu le Jeudi 24 Dé-  
cembre à 09h30 mn à la Di-  
rection Régionale de Tensift  
de l'ONEE Branche Eau sise  
à l'angle rue Badr et Avenue  
Mohamed V-Gueliz Marra-  
kech.

Les demandes d'éclaircis-  
sement doivent être formu-  
lées uniquement sur le  
portail des marchés publics.

N° 10 560/PC



Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique  
Ministère délégué Chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
Université Hassan II de Casablanca  
Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Ain Chock

AVIS DE CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT

D'UN PROFESSEUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ASSISTANT

La Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Ain Chock organise un concours pour le recrutement d'un professeur de l'enseignement supérieur assistant ouvert aux titulaires d'un doctorat ou d'un doctorat d'Etat ou d'un diplôme reconnu équivalent dans la spécialité concernée (session du 19/12/2020) dans la spécialité suivante :

- Langue et Littérature Arabes: Un poste (01)

Les candidatures doivent être déposées à la plate forme e-concours avant le 17 Décembre 2020, via le lien : <https://econcours.enssup.gov.ma/#concours>. Tous les documents doivent être légalisés avant la date de clôture de la candidature.

En vertu de l'arrêté du ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres n° 1125-97 du 28 Safar 1418 (04 Juillet1997) fixant les modalités d'organisation du concours de recrutement des professeurs assistants, le concours comporte les épreuves:

- Une épreuve concernant les titres et travaux des candidats;
- Une épreuve d'exposé entretien avec le jury sur l'ensemble de ses travaux scientifiques et pédagogiques. Le Jury évalue les travaux de chaque candidat et apprécie son aptitude à enseigner.

Les candidats admissibles pour passer l'épreuve orale doivent déposer leurs dossiers de candidature avant la date de l'épreuve orale à la FLSH AC, Service Des Ressources Humaines, boulevard 2 Mars, Hay Inara- BP.8507- Casablanca

Le dossier de candidature est constitué de :

- Une demande de candidature adressée à Monsieur Le Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Ain Chock;
- Cinq (5) exemplaires du CV détaillé;
- Trois (3) copies légalisées de la carte d'identité nationale;
- Trois (3) extraits d'acte de naissance, de moins de trois mois;
- Trois (3) photos récentes;
- Cinq (5) exemplaires des diplômes ( doctorat, master, licence, baccalauréat) certifiés conformes aux originaux;
- Une copie (1) de l'arrêté d'équivalence du diplôme si nécessaire;
- Cinq (5) exemplaires de la thèse de doctorat;
- Cinq (5) exemplaires de l'ensemble des travaux de recherche personnel ou en collaboration (Articles, Ouvrages, Etudes ou Monographies, etc).

La liste des candidats convoqués pour passer l'épreuve orale sera publiée sur le site web : [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma), et sur le site web de la faculté : [www.fish-uh2c.ac.ma](http://www.fish-uh2c.ac.ma). Cette publication sera considérée comme une convocation pour passer l'examen oral. Les résultats seront publiés sur les sites web mentionnés ci-dessus.

BP.8507 Hay Inara – Casablanca  
Tél: 06.14.00.04,13/14/15 Fax: 05.20.13.11.44 Site : [www.fish-uh2c.ac.ma](http://www.fish-uh2c.ac.ma)

N° 10 561/PA

Sur vos petits écrans



07.00 : Lecture du Saint Coran + Douaa  
07.05 : Bulletin météo  
07.10 : Tinoubka (Documentaire amazigh)  
07.40 : Arrouad  
08.40 : Atfalouna - R  
09.40 : Amouddou  
10.40 : Nouara  
11.30 : Nhar mabrouk  
12.00 : Oussrati - Inédit  
13.00 : JT Addahira + Météo  
13.20 : Rdat Lwalida !  
14.00 : JT en Amazigh + JT en Espagnol  
14.40 : Stoun Kklam  
15.00 : Parlement – Chambre des représentants  
18.00 : Atfalouna - R  
19.00 : JT en Français  
19.20 : Allah Y Sameh - R  
19.50 : L'usine  
20.30 : Nhar mabrouk  
21.00 : JT Principal + Météo  
21.50 : Alf Mrehba - Essaouira  
22.50 : Ichaa Mamlaka  
23.50 : Dernier bulletin d'information  
00.10 : Kadaywa ara e - R  
01.10 : Moudawala - R  
02.10 : Arrouad - R  
03.10 : Tinoubka (Documentaire amazigh)  
03.40 : Allah Y Sameh - R  
04.10 : L'usine - R  
04.40 : Nhar Mabrouk  
05.10 : Nouara - R  
06.00 : Amouddou - R

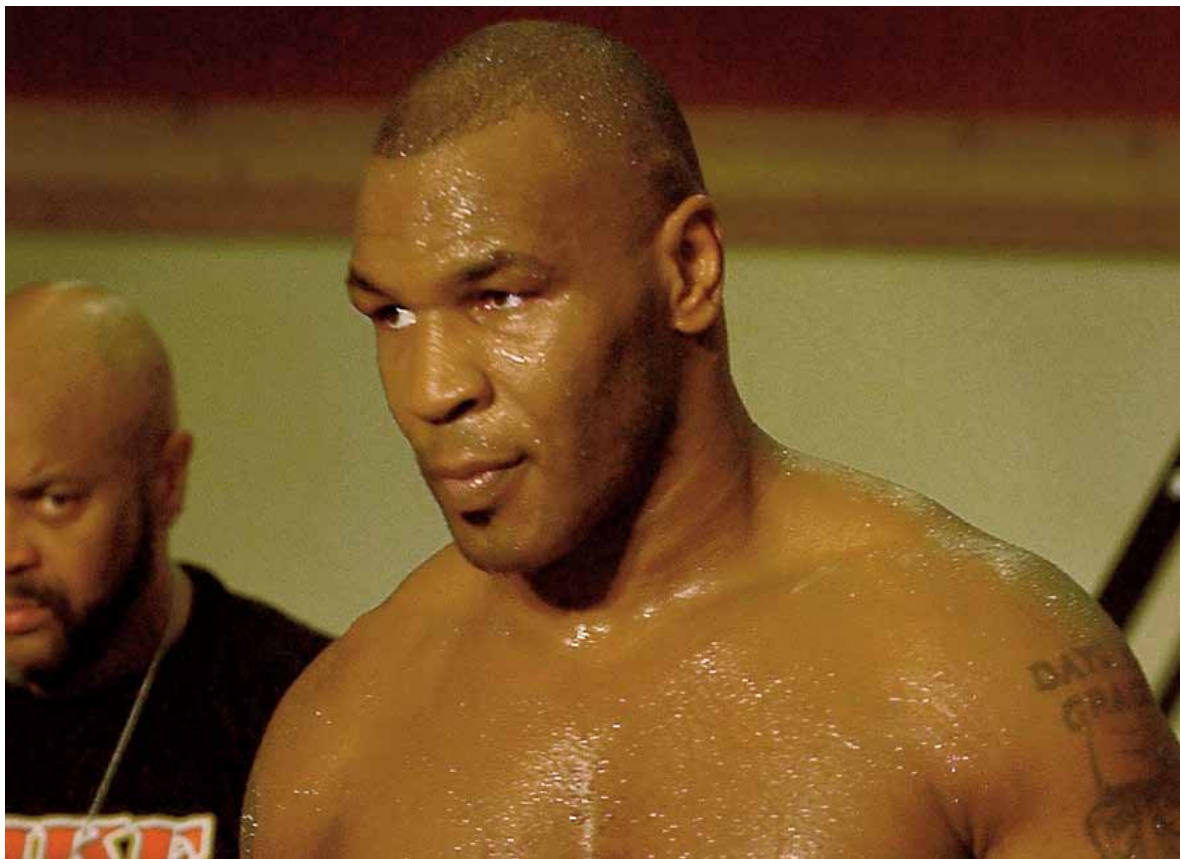
05:55:00 : RELIGIEUX : CORAN AVEC MAWAHIB TAJWID  
06:00:00 : MAGAZINE : CH'HI-WAT BLADI  
06:25:00 : MAGAZINE : BEST OF SABAHYAT 2M  
07:15:00 : KIF AL HAL  
07:50:00 : SERIE : HOSSEIN & SAFIA  
08:45:00 : MAGAZINE : SAYIDAT SHOPPING  
09:35:00 : SERIE : AL AWNI  
09:55:00 : MAGAZINE : CHHIWA MASA CHOUMICHA  
10:05:00 : FEUILLETON : MASSIR ASSIA  
10:45:00 : KIF AL HAL  
11:00:00 : SABAHYAT 2M  
11:50:00 : MAGAZINE : NSAW-LOU TBIB VACCIN ANTI-COVID-19  
11:55:00 : SERIE : AL KHAWA  
12:25:00 : MAGAZINE : CAP-SULE NARSA MERIEM AM-JOUN  
12:30:00 : MAGAZINE : WHNA FL'AUTOROUTE  
12:35:00 : BULLETIN METEO  
12:45:00 : NEWS : AL AKHBAR  
13:10:00 : MOUJAZ RIYADI  
13:20:00 : FEUILLETON : MIN

AJLI IBNI  
14:10:00 : MAGAZINE : NSAW-LOU TBIB VACCIN ANTI-COVID-19  
14:15:00 : NEWS : ECO NEWS  
14:20:00 : JOURNAL AMAZIGH  
14:35:00 : FEUILLETON : CHA-MAL JANOUB  
15:50:00 : SERIE : SALON SHEH-RAZADE  
16:20:00 : FEUILLETON : MASSIR ASSIA  
17:05:00 : MAGAZINE : JUST FOR LAUGHS  
17:30:00 : DESSIN ANIME : GLUMPERS  
17:30:00 : DESSINS ANIMES  
18:00:00 : MAGAZINE : CAP-SULE NARSA MERIEM AM-JOUN  
18:10:00 : MAGAZINE : CHHIWA MASA CHOUMICHA  
18:20:00 : MAGAZINE : POP UP  
18:25:00 : FEUILLETON : RAHI-NAT AL HOUB  
19:10:00 : MAGAZINE : CHKOUN YISTATMAR FMACHROU3I  
19:20:00 : FEUILLETON : AL WA3D  
20:10:00 : MAGAZINE : NSAW-

LOU TBIB VACCIN ANTI-COVID-19  
20:15:00 : NEWS : INFO SOIR  
20:35:00 : QUE DU SPORT  
20:45:00 : MAGAZINE : WHNA FL'AUTOROUTE  
20:45:00 : BULLETIN METEO  
20:50:00 : NEWS : ECO NEWS  
21:10:00 : MAGAZINE : WHNA FL'AUTOROUTE  
21:10:00 : BULLETIN METEO  
21:15:00 : NEWS : AL MASSAIIA  
21:45:00 : MAGAZINE : LAH-BIBA OUMMI : MI HABIBA  
22:40:00 : MAGAZINE : 3AYNEK MIZANEK  
23:35:00 : FEUILLETON : MIN AJLI IBNI  
00:20:00 : MAGAZINE : NSAW-LOU TBIB VACCIN ANTI-COVID-19  
00:25:00 : TELEFILM : MA-BROUK AL 3ID  
02:05:00 : MAGAZINE : RACHID SHOW  
03:20:00 : FEUILLETON : AZZA3IMA  
04:20:00 : FEUILLETON : RAHI-NAT AL HOUB  
05:05:00 : FEUILLETON : AL WA3D

## Portrait

## Mike Tyson, la vie par chaos



La gloire, la déchéance, la rédemption et le come-back auront rythmé la vie "plus grande que nature" de l'ancienne terreur des lourds Mike Tyson, de retour sur le ring à 54 ans pour une exhibition contre Roy Jones Jr, préparée comme un vrai combat.

"Je veux que le monde voie à quel point je suis grand". Voilà l'objectif de celui dont l'existence, plus romanesque encore que celle de "Rocky Balboa" au cinéma, a tutoyé les cimes autant que les abîmes et va donc passer par la case "retour", au Staples Center de Los Angeles.

Son dernier combat professionnel remonte à 2005 et il s'était soldé par une défaite humiliante contre un inconnu, l'Irlandais Kevin McBride. "J'avais peur d'être sur le ring à ce moment-là. Je combattais pour des raisons financières. J'étais sous l'emprise de la drogue. Ce type n'était que mon fantôme".

À l'époque, à presque 39 ans, cela faisait effectivement déjà longtemps que "Iron Mike" n'était plus vraiment digne de ce surnom acquis au cours d'une carrière où il fut d'abord le "Kid Dynamite" pour Sports Illustrated, qui en 1985 voyait en lui le prochain grand poids lourd.

Son accession au sommet aura effectivement été météorique. Entre le 6 mars 1985 et le 6 septembre 1986,

soit 18 mois à peine, il remporte ses 27 premiers combats professionnels, dont 15 dès le premier round.

Lors du 28e, il lui en faut deux pour terrasser Trevor Berbick et devenir le plus jeune champion du monde de l'histoire dans cette catégorie, à 20 ans, 4 mois, 23 jours.

Pendant plus de trois ans, son regard de requin, sa puissance de frappe phénoménale, sa fureur inaltérable inspirent la peur chez ses adversaires.

"J'étais fou, j'avais l'impression d'être un roi barbare parti à la conquête de l'Empire romain", dit-il de cette période où il fait également la une des journaux à scandales, entre son divorce d'avec l'actrice Robin Givens, qui l'accuse de violences, et quelques bagarres qui le ramènent à sa condition originelle de petit voyou venu de Brooklyn.

Né le 30 juin 1966 à Brownsville, réputé pour son taux de criminalité, le jeune Michael, élevé par sa mère, n'échappe pas à la rue où il ne fait pas que courir après les pigeons qu'il affectionne.

Sa première bagarre l'oppose à un plus grand, qui a arraché la tête d'un de ses volatiles. "Là, j'ai réalisé que je pouvais être au centre des attentions. Ça faisait du bien de gagner. Tout le monde hurlait, applaudissait. J'ai vécu avec ces applaudissements toutes ces

années", confiera-t-il au magazine Details.

Délinquant à huit ans, il compte 38 arrestations à treize, moment auquel l'entraîneur de boxe Cus d'Amato le prend sous son aile. Tyson trouve un père spirituel qui cesse pourtant de l'habiter, quatre ans après sa mort, en 1990, lorsque James Buster Douglas lui inflige son premier KO à Tokyo.

"La boxe me désintéressait. Quand Douglas s'est relevé après que je l'ai envoyé au tapis, ça l'a rendu plus fort. Personne d'autre ne l'avait fait auparavant", explique-t-il.

La chute est brutale. Deux ans plus tard, il est condamné pour le viol d'une reine de beauté et fait de la prison jusqu'en 1995.

Son retour sur le ring est victorieux, mais ses titres, il les récupère contre de modestes adversaires. Et les reperd en 1996, corrigé par Evander Holyfield pourtant annoncé sur le déclin.

La revanche est tragi-comique: Tyson mord Holyfield aux oreilles jusqu'au sang, des morceaux échouent sur le ring. Il est désormais "l'homme le plus mauvais de la planète" et écope d'une suspension.

En 2002, il échoue à devenir champion du monde sur trois décennies, puni par le Britannique Lennox Lewis. Ruiné, Tyson, qui arbore dés-

ormais un tatouage tribal autour de l'oeil gauche, stoppe sa carrière en 2005 sur un bilan de 50 victoires (44 KO) et six défaites.

La suite est une chute inexorable, marquée par la dépression, la cocaïne, d'autres arrestations. "Je n'ai aucune idée de qui je suis, déclare-t-il au New York Times. Toute ma vie, j'ai bu, je me suis drogué, j'ai fait la fête. Et, d'un coup, tout s'arrête. Je n'aurais jamais pensé vivre jusqu'à cet âge."

Un âge de raison résultant d'un troisième mariage en 2009, deux semaines seulement après la mort accidentelle d'une de ses sept enfants.

Ces dernières années, outre des apparitions au cinéma ("Very Bad Trip"), il se produit sur scène dans un one-man-show où il raconte les hauts et bas de sa propre vie, minée par un viol subi à sept ans et une bipolarité.

Il fait aussi florès dans le business légal du cannabis et pendant que la Covid-19 sévit, un autre virus finit par le rattraper: celui de la boxe.

Le combat ne servira pas cette fois à combler ses dettes, mais à récolter des fonds, "pour aider les sans-abri et ceux qui sont accros".

"Parce que j'ai été un sans-abri et que j'ai été accro, je sais à quel point c'est difficile. Pas tant de gens peuvent y survivre comme je l'ai fait."



# Sport



C'est l'histoire d'une photo. Et derrière la photo, c'est l'histoire d'un témoignage qui vaut son pesant d'or puisqu'il émane d'El Pibe de Oro et à l'égard de qui ? D'une autre légende du football, notre cher regretté Abdelmajid Dolmy.

Un grand merci au passage à notre ami Abderrahim Dezzaz qui a bien voulu partager ce souvenir avec les lecteurs de Libé.

Et c'est d'autant plus exceptionnel que Ssi Abderrahim est connu pour sa discrétion légendaire. Lui, le kiné chevronné, l'un des physiothérapeutes les plus connus dans notre pays, voire ailleurs. Et sportif pluridisciplinaire avec ça. Lui qui a officié avec bonheur des années durant que ce soit avec le Raja ou l'équipe nationale, entre autres. Lui qui a été des grandes épopées du champion légendaire Saïd Aouita l'accompagnant à travers le monde dans ses meetings, championnats et autres records. C'est pour dire la valeur de ce témoignage.

« Avec la triste disparition du grand Maradona, nous dit Dezzaz, je n'ai pas pu m'empêcher d'avoir une douce pensée pour un autre grand, Abdelmajid Dolmy, que j'aimais, que j'adorais... »

Un souvenir qui remonte à vingt six ans. L'équipe du Maroc s'était déplacée en Argentine dans le cadre de sa préparation pour le Mondial américain de 1994.

« Feu Abdellah Blinda, se rappelle notre interlocuteur, avait invité le regretté Dolmy à prendre

Diego Maradona à propos d'Abdelmajid Dolmy

## La classe ! C'est de la grande classe !

part à ce voyage en Argentine. Je le fais à dessin », m'a confié Ssi Blinda. Je veux que Hababi (ex-joueur de l'OOCK, n.d.l.r.), mais aussi tous les autres prennent surtout Dolmy comme exemple pour sa grande humilité. Et si je le fais jouer, je sais à quel point il est encore capable de les épater par son talent... »

L'entraîneur national avait vu juste. Il fera jouer Dolmy une mi-temps contre Salto, club argentin. Cela devait amplement suffire pour que la leçon soit assimilée. Humble et talentueux comme à son habitude, il a su faire apprécier toute sa classe,

même auprès d'un certain Diego, le tout aussi regretté Maradona.

« Après le match, rapporte Abderrahim Dezzaz, j'ai regagné l'hôtel. J'étais dans le hall avant de voir Maradona franchir le seuil. Je l'ai alors sollicité pour une photo. « Volontiers », m'a-t-il dit. Je lui ai gentiment suggéré d'enlever ses lunettes.

« Je préfère les garder », m'a-t-il répondu tout aussi gentiment. Il devait sûrement avoir ses raisons.

Une fois la photo prise, il me pose une seule question, mais qui en valait : « C'est qui votre nu-



méro 10 ? » Je lui dresse alors le portrait de Dolmy, son vécus, son évolution, son âge aussi. Et mon agréable surprise, le grand Diego Armando Maradona lève le pouce tout en disant : « La classe ! C'est de la grande classe ! »

Il en fallait beaucoup moins pour tout Marocain surtout quand il est lié d'amitié avec le maestro Dolmy pour qu'il soit empli d'un plaisir et d'une fierté inégalés.

« Et justement, après toutes ces années passées, rapporte Dezzaz avec une nostalgie compréhensible, j'ai toujours en mémoire deux superbes actions qui doivent valoir à elles seules le qualificatif de Grand Maâlem. Un bel amorti de la poitrine, suivi d'une passe instantanée pour que Mustapha Hadji se trouve en excellente position face aux buts adverses.

La deuxième action, tout aussi belle, tout aussi limpide devait profiter à Hassan Kachloul. Cela bien sûr s'ajoutait à son déplacement fort intelligent sur le terrain et son incommensurable effort dans la récupération... »

Mais toujours l'irréfutable sens d'humilité qui caractérisait feu Dolmy.

« Le plus beau, conclut Abderrahim Dezzaz, c'est quand je lui ai rapporté les paroles de Maradona, il s'est contenté de dire d'une voix à peine audible comme s'il parlait à lui-même : « Alhamdulillah. Alhamdulillah. »

Mohamed Benarbia



Diego Maradona en compagnie d'Abderrahim Dezzaz en Argentine en 1994.

## Botola Pro D1 : Un démarrage sous le spectre du Covid

La saison 2020-2021 de la Botola Pro D1 de football débutera vendredi prochain, sur fond de la pandémie de coronavirus qui bat son plein partout dans le monde, tandis que l'équipe de la programmation, qui a tant hanté les clubs nationaux, semble avoir trouvé le chemin de la résolution.

Ainsi, la deuxième saison version Covid-19 débutera devant des gradins vides de crainte de la propagation du coronavirus, ce qui obligera les férus du ballon rond national à prendre leur mal en patience — en attendant des jours meilleurs — et à suivre les matches de leur équipe fétiche devant les petits écrans.

Pour cette 10<sup>è</sup> édition du championnat national sous l'ère professionnelle, les nouveaux promus, le Chabab Mohammedia et le Moghreb de Fès tenteront de prouver que l'accès à l'élite supérieure n'est pas le fruit du hasard et qu'ils sont déterminés à défendre crânement leurs places chez les grands du football national.

D'ailleurs, le retour à la Botola Pro de ces deux clubs qui ont fait les beaux jours du football marocain et été toujours des pépinières où ont éclorés de grands joueurs qui ont porté les couleurs de la sélection nationale, confèrera un goût particulier au championnat national.

De même que le tenant du titre, le Raja de Casablanca, aura à cœur de tourner la page de sa défaite humiliante en demi-finales de la Ligue des champions, tout comme l'autre club casablancais du Wydad, sorti bredouille la saison écoulée.

Le président de la Fédération Royale marocaine de football (FRMF), Fouzi Lekjaa, avait affirmé lors d'une réunion tenue le 21 courant, par visioconférence, par le bureau directeur de l'instance fédérale que l'objectif de la saison prochaine

est d'assurer le lancement de la saison sportive en réponse aux attentes de toutes les composantes du ballon rond national.

Sous cette rubrique, la FRMF s'est engagée avec une société étrangère, en charge de la programmation des championnats espagnol et anglais de première division, pour la programmation de la Botola Pro, et ce afin de faciliter le bon déroulement du championnat national.

En effet, les matches en retard accumulés par les clubs nationaux engagés dans les différentes compétitions régionales et continentales handicapaient le bon déroulement de la Botola, laissaient indécise l'identité du leader ou des équipes se trouvant réellement en zone de relégation et mettaient en question l'égalité des chances entre les différents clubs.

Aussi, les amoureux du football national n'oublieront pas facilement le match reporté Raja/Difaâ El Jadida, au titre de la dernière saison, que les Rajaouis n'ont pas disputé, étant engagés en Ligue des champions, et qui a suscité une grande polémique.

En fait, ces matches en retard chamboulent même le programme de préparation de l'équipe nationale des joueurs locaux, d'autant plus que beaucoup de joueurs convoqués se trouvent dans l'obligation de disputer les matches avec leurs clubs respectifs.

Cette saison, la première journée du championnat sera marquée par le match au sommet qui opposera le nouveau promu, le MAS, à l'AS FAR, alors que le Raja Casablanca, tenant du titre, sera en déplacement périlleux chez le FUS de Rabat.

Le derby casablancais se jouera, lui, lors des 10<sup>e</sup> et 25<sup>e</sup> journées de la Botola pro qui s'achèvera le 18 août 2021.

Au demeurant, la batterie des mesures annoncées lors de la dernière réunion du bureau directeur de la FRMF, dont l'obligation pour chaque club de ne disputer qu'une seule compétition régionale ou continentale chaque saison et le lancement pour la première fois de la Botola Pro

féminine, vient s'ajouter à l'échafaudage déjà en place afin de mettre le ballon rond national sur les bons rails et consolider les fondements du professionnalisme.

Par Rachid Maboudi (MAP)

Fédération Royale Marocaine de Football  
Ligue Nationale de Football Professionnel



### Programme de la BOTOLAPRO INWI 1 saison sportive 2020-2021

Domicile	Extérieur	Date	Heure
<b>Journée 1</b>			
MAT	SCCM	ven 04/12/20	17:30
MAS	FAR	ven 04/12/20	19:30
RCAZ	RSB	sam 05/12/20	15:30
RCOZ	MCO	sam 05/12/20	17:30
OCS	DHJ	sam 05/12/20	19:30
HUSA	IRT	dim 06/12/20	15:30
WAC	CAYB	dim 06/12/20	17:30
FUS	RCA	dim 06/12/20	19:30
<b>Journée 2</b>			
RSB	MAS	mar 08/12/20	15:30
FAR	MAT	mar 08/12/20	17:30
SCCM	RCAZ	mar 08/12/20	19:30
DHJ	WAC	mer 09/12/20	15:30
CAYB	HUSA	mer 09/12/20	17:30
IRT	OCS	mer 09/12/20	19:30
MCO	FUS	jeu 10/12/20	17:30
RCA	RCOZ	jeu 10/12/20	19:30
<b>Journée 3</b>			
RCAZ	FAR	ven 11/12/20	19:30
MAS	CAYB	sam 12/12/20	15:30
OCS	WAC	sam 12/12/20	17:30
HUSA	SCCM	sam 12/12/20	19:30
RCOZ	RSB	dim 13/12/20	15:30
MAT	DHJ	dim 13/12/20	17:30
FUS	IRT	dim 13/12/20	19:30
RCA	MCO	dim 13/12/20	19:30

Domicile	Extérieur	Date	Heure
<b>Journée 4</b>			
CAYB	OCS	sam 19/12/20	15:30
WAC	HUSA	sam 19/12/20	17:30
RSB	RCA	sam 19/12/20	19:30
SCCM	RCOZ	sam 19/12/20	19:30
FAR	FUS	dim 20/12/20	15:30
MCO	RCAZ	dim 20/12/20	17:30
DHJ	MAS	dim 20/12/20	19:30
IRT	MAT	dim 20/12/20	19:30
<b>Journée 5</b>			
MAT	CAYB	ven 25/12/20	17:30
FUS	DHJ	ven 25/12/20	19:30
RCOZ	FAR	sam 26/12/20	15:30
RCA	SCCM	sam 26/12/20	17:30
MAS	WAC	sam 26/12/20	19:30
RCAZ	IRT	dim 27/12/20	15:30
HUSA	OCS	dim 27/12/20	17:30
MCO	RSB	dim 27/12/20	19:30

# Entame réussie du TAS en Coupe de la Confédération

*La RSB hérite d'Al Ahly en Super Coupe d'Afrique*

**V**oilà ce qu'on appelle un baptême continental réussi. Pour le compte de sa sortie inaugurale en Coupe de la Confédération CAF, le TAS est parvenu, samedi à Banjul, à surclasser la formation gambienne de Gamtel grâce à un but signé Youssef Reyana à six minutes de la fin du temps réglementaire.

Première manche parfaitement négociée pour l'équipe de Hay Mohammadi, en attendant le match retour prévu en fin de semaine au Complexe sportif Mohammed V de Casablanca.

Pour une première participation à une épreuve africaine, la prestation du TAS est à saluer, du fait qu'elle permettra au club d'envisager la suite sous de bons auspices et d'entrevoir même la qualification au second tour. Au cas où ce scénario tant souhaité prendrait forme, les locataires de la Botola D2 et lauréats de la dernière édition de la Coupe du Trône, auront à défier l'équipe béninoise d'ESAE FC.

En plus du TAS, le football national est représenté en cette Coupe de la Confédération par la Renaissance de Berkane, finaliste de l'épreuve en 2019 et vainqueur de l'édition 2020. Le standing des Berkanis leur a donné le droit d'être exemptés du tour préliminaire et leur première

sortie est attendue au tour suivant où ils affronteront le vainqueur du match mettant aux prises les Guinéens d'AS Kaloum et les Mauritanien de Tevragh-Zeina. Le match aller s'est soldé sur une issue de parité, un partout, ce qui, sur le papier, avantage la formation mauritanienne qui recevra au retour.

A l'instar de la RSB mais cette fois en Ligue des champions, le WAC et le Raja ne disputeront pas eux aussi le tour de chauffe. Ils entameront leur campagne africaine lors du stade suivant dont les matches aller sont prévus les 22 et 23 décembre et ceux du retour les 5 et 6 janvier 2021. Le WAC héritera du vainqueur du match qui opposera l'équipe ghanéenne d'Anglogold au Stade Malien, alors que le Raja jouera soit le club de Gambie AF soit celui de Teungueth FC du Sénégal.

Par ailleurs, il y a lieu de signaler que la finale de la Ligue des champions, édition 2020, s'est jouée vendredi dernier au stade du Caire entre les deux clubs égyptiens d'Al Ahly et du Zamalek. Le titre est revenu en fin de compte au National du Caire qui s'est imposé sur la marque étriquée de 2 à 1, raflant par là même son 9ème trophée C1, ce qui fait de lui le club le plus titré du continent.



Al Ahly sera donc le prochain adversaire de la Renaissance de Berkane en Super Coupe d'Afrique, rencontre prévue le 10 janvier prochain au stade du Caire.

Mohamed Bouarab

## En-Nesyri offre une victoire in extremis au FC Séville

L'international marocain Youssef En-Nesyri a offert une précieuse victoire au FC Séville contre Huesca lors d'un match, disputé samedi, comptant pour la 11ème journée du championnat espagnol.

L'attaquant de 23 ans a inscrit l'unique but de la rencontre à la 83ème minute suite à une passe décisive de l'Argentin Lucas Ocampos.

En-Nesyri, qui a marqué son 4ème but de la saison, a fait sa rentrée à la 74ème minute en remplacement d'Oliver Torres.

Grâce à ce succès, Séville se hisse à la 5ème position avec 16 points de neuf matchs.

L'équipe andalouse devra jouer dans les prochaines semaines deux matchs reportés à cause de ses engagements dans les compétitions européennes.

## Foot féminin

### Championnat

La Ligue nationale de football féminin a fixé au 7 décembre prochain la date du tirage au sort du championnat national de football féminin (D1 et D2).

Le début du championnat national de football féminin a été reporté du 19 décembre au 26 du même mois pour permettre aux clubs de mieux se préparer à cette compétition et assurer, ainsi, un départ dans de bonnes conditions du championnat, sur fond de la situation sanitaire actuelle que connaît le Maroc.

### Coupe du Trône

La Ligue nationale de football féminin a annoncé que le tirage au sort du 1er tour préliminaire de la Coupe du Trône pour la saison 2019-2020 aura lieu le 4 décembre prochain. Les matches comptant pour ce tour débiteront les 12 et 13 du même mois.

### Assemblée

La Ligue nationale de football féminin tiendra le 17 décembre, par visioconférence, son assemblée générale ordinaire au Centre Mohammed VI de Salé à partir de 11h00. Cette réunion fait suite à celle du Comité directeur de la Fédération Royale marocaine de football qui a fixé les dates des assemblées générales ordinaires de toutes les ligues qui lui sont affiliées.

# Le président de la FRMF met en avant le rôle des centres de formation dans la promotion du football national

**L**e président de la Fédération Royale marocaine de football (FRMF), Fouzi Lekjaa, a souligné samedi le rôle essentiel que jouent les centres de formation dans la promotion du football national.

S'exprimant lors d'une rencontre de communication initiée par la FRMF, samedi au Complexe Mohammed VI de football à Maâmora, avec les présidents et directeurs techniques des clubs de la Botola Pro D1 et D2 sous le thème «Centres de formation des joueurs», M. Lekjaa a mis l'accent sur l'importance pour les dirigeants des clubs de donner une importance capitale à la formation des joueurs, en tant que moyen de développer le ballon rond national.

Il a relevé, dans ce sens, que les centres de formation se répartissent en trois catégories: des centres déjà construits et qui doivent être exploités, d'autres réalisés dans le passé mais ne répondant pas aux critères requis et qui doivent subir des travaux de mise à niveau et des centres non encore édifiés et qui doivent être érigés dans les plus brefs délais.

M. Lekjaa a également insisté sur l'importance de la conjugaison des efforts de tout un chacun sur les plans national et régional afin de détecter les jeunes talents et les encadrer de manière professionnelle, notant que les rencontres avec les présidents des clubs de la Botola Pro D1 et D2 vont se poursuivre de manière continue, l'objectif étant de permettre aux joueurs en herbe de développer leurs potentialités.

A ce propos, le président de la FRMF a estimé que les conditions difficiles que le football national a traversées en raison de la pandémie du coronavirus offrent de grandes opportunités à saisir afin de parachever de nombreux chantiers, dont celui de la formation qui repose essentiellement sur l'infrastructure et les formateurs.

De son côté, la directrice générale de l'Agence nationale des équipements publics, Zineb Benmoussa, a présenté deux exposés, le premier portant sur les pré-requis pour l'édification des centres de formation répondant aux normes en vigueur, alors que le second concernait le projet du nouveau siège de la FRMF et des ligues nationales au Complexe Mohammed VI de football. Selon Mme Benmoussa, ce nouveau siège sera une "infrastructure architecturale novatrice et dynamique". Pour sa part, le directeur technique national, Osian Robert, a présenté un exposé sur la stratégie de la Direction technique 2020-2024, qui concerne les sélections nationales, l'accompagnement des centres de formation, la formation des entraîneurs et le football féminin.

A cette occasion, M. Robert a souligné l'impératif pour les clubs de la Botola Pro D1 et D2 de s'atteler sur les aspects physique, moral et tactique, à travers la formation des joueurs et des entraîneurs, mettant l'accent sur l'importance d'analyser la performance des joueurs afin de s'arrêter sur les points de force et de faiblesse dans leur formation.

S'agissant du football féminin, le directeur

technique national a relevé qu'il est essentiel de former les femmes entraîneuses et leur donner l'occasion de s'affirmer, ainsi que d'encourager les filles à la pratique du football.

Cette rencontre a été marquée par la participation, en outre, de l'entraîneur national, Wahid Halilhodzic, qui a salué, dans son intervention, le chantier de formation suivi par la FRMF, appelant les clubs à la nécessité d'élargir la base des

staffs techniques et médicaux afin de répondre aux besoins du football moderne. A ce propos, Halilhodzic s'est dit fier de coopérer avec l'ensemble des cadres techniques des clubs nationaux.

Au début de cette rencontre, le président de la FRMF a passé en revue les mesures prises afin de garantir un bon début de la Botola Pro D1 et D2 le 4 décembre prochain.

## El Guisser aux commandes du KACM

Le Bureau dirigeant du Kawkab Athletic Club de Marrakech (KACM), section football, a annoncé avoir engagé le technicien marocain, Mohamed El Guisser en tant que nouvel entraîneur de l'équipe de la cité ocre.

Dans un communiqué, le Bureau dirigeant du club a précisé avoir également désigné Mohamed El Goumiri comme adjoint de M. El Guisser et renouvelé sa confiance en MM. Ahmed Founaka comme entraîneur des gardiens et Abdellatif Boumougay comme préparateur physique.

M. El Guisser, qui a entraîné plusieurs équipes marocaines, prendra ainsi les rênes du club marrakchi qui a entamé une nouvelle ère avec l'élection, jeudi dernier, de M. Redouane Henniche nouveau président du KACM lors d'une assemblée générale ordinaire électorale.

M. Henniche avait affirmé, après son élection, que le nouveau bureau dirigeant s'attellera, dans les prochains jours, sur la désignation d'un nouvel entraîneur, tout en veillant à renforcer les rangs de l'équipe, et ce en prélude au démarrage de la Botola Pro D2, prévu le 4 décembre prochain.

Le KACM avait repris, le 16 novembre, ses entraînements à l'annexe du Grand stade de Marrakech, et ce en préparation à la prochaine saison footballistique (Botola Pro D2 et Coupe du Trône).

Le club de la cité ocre affrontera le Chabab Atlas Khénifra (CAK) lors de la première journée.



## Ancien guérillero et soldat, Juan José Florian vise le podium à Tokyo

Enrôlé adolescent par la guérilla colombienne, Juan José Florian s'enfuit, puis s'engage dans l'armée. Un colis piégé l'ampute des avant-bras, d'une jambe et l'éborgne. Remis en selle par la natation, il vise les Jeux paralympiques, mais en cyclisme.

"Je ne m'étais jamais imaginé sportif. Mon rêve de gosse, c'était d'être soldat", sourit cet athlète aux multiples trophées, d'abord en nage papillon et désormais à vélo.

En fait, sa vie a bifurqué deux fois: quand des rebelles des Farc l'ont emmené et lorsqu'il a été estropié par une bombe visant sa mère qui résistait au racket de la guérilla.

A 38 ans, Juan José est l'un des plus jeunes 30 sportifs du monde classés C1 pour la gravité de leur handicap, le seul Colombien ainsi certifié par l'Union cycliste internationale (UCI).

"De tous ceux de ma catégorie, je suis le plus dégingué, le plus amputé", ajoute ce champion aussi de l'autodérision, dressant en triomphe ses bras mutilés.

Fier du surnom "Mochoman" (L'homme manchot: ndlr) donné par ses fans, il pédale chaque matin autour de Granada (Meta, sud-est), sillonnant les plaines des Llanos.

Son œil valide se voile au souvenir de cette soirée de 1997 où ont surgi des guérilleros des Forces armées révolutionnaires de Colombie (Farc), qui ont depuis signé la paix, le 24 novembre 2016.

Le conflit, qui mine la Colom-



bie depuis plus d'un demi-siècle, faisait rage. "La nuit, je regardais les balles fuser. C'était nos feux d'artifice!"

Il n'avait pas 15 ans. "Des hommes des ex-Farc (...) m'ont dit de les suivre, que j'avais l'âge de porter un fusil", confie-t-il à l'AFP devant l'ancienne ferme familiale, à 20 km de Granada.

"Mon grand frère était dans l'armée (...) Si on donnait un fils au gouvernement, pour eux, il fallait en donner un à la révolution", poursuit l'un des 6.068 enfants-soldats de l'ex-guérilla marxiste, selon le Centre national de la mémoire historique.

Parmi les rebelles et les paramilitaires, au moins un combattant

sur quatre était mineur, précise un rapport de l'ONG Human Rights Watch. Au bout de neuf mois, il s'échappe aux Farc à plus de 300 km de chez lui, se rend à des soldats. A sa majorité, il rejoint l'armée de terre.

Jusqu'à ce 12 juillet 2011 où, en permission, il déclenche un colis piégé déposé devant chez sa mère, menacée par les Farc pour qu'elle leur verse une part de la vente de la ferme.

"Il y avait un match de foot (...) Nous allions acheter des hamburgers. Du coin de l'œil, j'ai aperçu un sac. Je me suis accroupi, je ne sais si je l'ai saisi, bougé - ces instants-là se sont effacés de ma mémoire. Il s'est activé, a détruit

une partie de la maison."

Sa peau fume. Juan José ne sent pas ses bras, ni sa jambe droite.

"J'ai dit à mon frère de sortir le fusil et de me tirer un coup dans la tête. Heureusement qu'il ne l'a pas fait!", s'exclame-t-il, voyant dans cette bombe un "cadeau de la vie".

Suivent douze jours de coma, de multiples opérations, un an de rééducation physique, davantage pour surmonter le traumatisme. Durant ce processus, le soldat, depuis pensionné, découvre les Jeux paralympiques et le plaisir de nager.

"J'en ai avalé de l'eau! Mais je voulais monter sur un podium", dit-il, montrant sa première mé-

daille d'or remportée en 2013 à Minneapolis (Etats-Unis).

Des dizaines d'autres ornent "l'arbre du triomphe" taillé par son frère aîné dans du bois flotté. S'y sont ajoutés les trophées de cyclisme glanés ces trois dernières années, depuis sa première Coupe du monde aux Pays-Bas.

Le vélo lui donnant plus de chances de victoire, il en a transformé un. Des ingénieurs de l'armée de l'air ont conçu des supports en fibre de carbone pour les moignons de ses coudes et de son genou. Il change les vitesses avec sa bouche, actionne les freins avec sa cuisse.

Si la pandémie de covid-19 le prive des revenus de courses d'exhibition et de conférences, le report des JO à 2021 lui sied. "J'ai gagné un an pour m'entraîner (...) Et si ce n'est Tokyo, ce sera Paris!", se réjouit-il, espérant des points à la Coupe du monde en mai et au Mondial de route en juin.

Dans sa maisonnette, il retrouve sa compagne Angie Garcés, avec leur fils de trois ans. "J'ai appris de Juan José à ne pas dire +je ne peux pas+, à persévérer", explique la jeune femme de 22 ans, qui fait office de coach.

Etudiante en administration d'entreprise, elle gère avec lui leur marque d'équipements sportifs "Mochoman". Le logo: un M surgissant de "la flamme de la vie", souligne Juan José, "pas de la bombe" qui lui a valu sa "deuxième naissance".

## Recette de tartare de tomates



### Ingrédients :

- 9 tomates
- 6 brins de coriandre
- 2 oignons
- un filet d'huile d'olive
- sel et poivre

### Préparation :

1. Emincez les oignons.
2. Efficiez la coriandre avant de la ciseler.
3. Découpez les tomates en dés.
4. Mettez tous les éléments dans un saladier. Assaisonnez puis ajoutez le filet d'huile. Mélangez le tout.
5. Conservez pendant 1 heure au frais.
6. Dressez le tartare

## Pour éviter les problèmes cardiaques : Dormez mieux !

Les adultes qui dorment le mieux ont 42% de risque en moins d'avoir des problèmes cardiaques que ceux avec un mauvais rythme de sommeil. Les problèmes cardiaques touchent plus de 26 millions de personnes, et des preuves récentes indiquent que les troubles du sommeil peuvent jouer un rôle dans leurs développements. C'est ainsi qu'une étude a été conduite pour vérifier le lien entre les problèmes cardiaques et le sommeil.

Un bon rythme nocturne implique notamment le fait de se lever tôt le matin, dormir entre 7 et 8 heures par nuit, et ne pas avoir d'insomnies ou de ronflements. Les chercheurs ont analysé les données de 408.802 participants âgés de 37 à 73 ans, recrutés entre 2006 et 2010. L'équipe a ainsi récolté les données sur la qualité de leur sommeil et leurs rythmes nocturnes, ainsi que leurs problèmes cardiaques, jusqu'en avril 2019.

« Le bon rythme de sommeil que nous avons créé était fait sur cinq comportements de sommeil », explique Lu Qi, l'un des auteurs de l'étude, et professeur d'épidémiologie, directeur du centre de recherche sur l'obésité de l'université de Tulane, à la Nouvelle Orléans. « Nos découvertes prouvent l'importance d'améliorer son sommeil, afin d'éviter les problèmes car-



diaques », ajoute-t-il.

Après avoir pris en compte des facteurs tels que le diabète, l'hypertension et les médicaments, les personnes ayant un bon rythme de sommeil avaient 42% de risques en moins d'avoir des problèmes cardiaques. En outre, ils ont trouvé que les problèmes étaient encore plus bas chez les personnes se levant tôt.

Ces découvertes ont été publiées dans le journal *Circulation*, de l'American Heart Foundation.